

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

(n° 2017/3471 à 2017/3576)

## Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 18 décembre à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 11 décembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Chers collègues, je suis sûr que tout ce que vous avez à dire est important, mais il faudrait que nous commençons. Merci à toutes et à tous d'être là et de rester là jusqu'à la fin.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Mina HAJRI.

Je mets aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, merci, Madame HAJRI, vous avez la parole.

## Appel nominal

**Présents** : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Brailard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondevin, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, Mme Madeleine, Mme Baume

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Bouzerda (Pouvoir à M. Brumm), Mme Berra (Pouvoir à M. Bérat), Mme Burillon (Pouvoir à Mme Reynaud), M. Collomb (Pouvoir à M. Képénékian), M. Bernard (Pouvoir à M. Sécheresse), M. Boudot

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Blache (Pouvoir à M. Guillard), Mme Condemine (Pouvoir à Mme Servien), M. Coulon (Pouvoir à Mme Fondevin), Mme de Lavernée (Pouvoir à Mme Balas), M. Fenech (Pouvoir à Mme Nachury), Mme Frih (Pouvoir à M. Maleski), Mme Gay (Pouvoir à Mme Rabatel), M. Geourjon (Pouvoir à M. Broliquier), M. Hamelin (Pouvoir à Mme Sangouard), M. Pelaez (Pouvoir à M. Rudigoz), M. Touraine (Pouvoir à M. Lévy).

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame HAJRI. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

## Hommage à la mémoire de Monsieur Robert BATAILLY

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous propose que nous rendions hommage à la mémoire de Monsieur Robert BATAILLY, ancien Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et ancien Adjoint au Maire de Lyon, qui nous a quittés le 27 novembre dernier.

Je voudrai, en ce début de Conseil, saluer la présence, dans la tribune du public des proches de Monsieur Robert BATAILLY, son épouse, Irène BATAILLY, et Messieurs Christian et Thierry BATAILLY, fils de Robert.

Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer notre Conseil municipal, je souhaitais rendre hommage à Robert BATAILLY, qui nous a quittés le 27 novembre dernier, à l'âge de 83 ans.

Je veux d'abord, en notre nom à toutes et tous, présenter les condoléances de notre Ville à son épouse Irène, à ses fils Christian et Thierry, et à l'ensemble de leur famille.

Le nombre et la qualité des hommages qui lui ont été rendus ces derniers jours témoignent de l'émotion suscitée par sa disparition. Il était en effet une figure emblématique de la vie de notre cité.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, bien sûr, d'abord, dont il fut le premier Maire en 1983. C'est à l'issue d'une longue histoire, puisque c'est en 1959, le 19 février très exactement, que Michel DEBRÉ, Premier ministre, valide par décret la modification du nombre d'arrondissements, huit, et le nombre d'adjoints municipaux, 21. A cette date, le 8<sup>e</sup> arrondissement voit le jour en prenant son indépendance par rapport au 7<sup>e</sup> arrondissement, auquel il était auparavant rattaché. Jusqu'en 1983, les Maires d'arrondissement demeurent sous l'autorité des Adjointes de la Mairie centrale, délégués pour chaque arrondissement, et c'est l'application de la loi PLM du 31 décembre, qui impose la mise en place de Conseils d'arrondissement, élus et présidés par un Maire d'arrondissement, lui-même élu, et le premier à l'être dans le 8<sup>e</sup> est Robert BATAILLY entre 1983 et 1989.

8<sup>e</sup> arrondissement qu'il a marqué de son empreinte avec notamment, mais la liste serait longue, la réhabilitation du quartier des États-Unis et la création du Musée Urbain Tony Garnier, mais aussi l'inauguration de l'Institut Lumière et la montée en puissance du pôle France de la Convention gymnique de Lyon, mon cher Yann, que tu connais bien. Cette fonction de Maire d'arrondissement, Christian COULON a rappelé mieux que personne à quel point il l'habitait, avec son éloquence, sa vitalité hors norme, et sa détermination à faire aboutir les projets.

Conseiller municipal sous quatre maires successifs, Adjoint de Michel NOIR, Robert BATAILLY fut aussi député européen, conseiller de la Communauté Urbaine de Lyon, conseiller général du Rhône, et administrateur de l'OPAC du Rhône. Toute sa vie, son dynamisme s'est illustré par la diversité des causes qu'il a défendues.

Je pense en particulier à son engagement comme Président du Parc naturel de Miribel Jonage, pour faire classer les 3 000 hectares du parc en zone inaltérable.

Je pense à son implication en faveur de la création de la Grande Mosquée de Lyon.

Je pense à sa passion pour la vie associative, qui l'a conduit à fédérer nombre d'associations, à créer l'espace Jean Bargoin et à s'investir dans des sujets très différents.

Au premier rang de ces causes, il y avait la mémoire. Car il avait l'intime conviction que la connaissance de l'histoire est essentielle à la formation du citoyen, cette mémoire des génocides, et, en particulier – et c'est ce qui m'a attaché longtemps à Robert, du génocide des Arméniens, dont il mesurait depuis très longtemps la portée universelle, la mémoire de la Grande Guerre, celle de Verdun, ce ciment de l'identité européenne.

Mais aussi divers qu'ils soient, les multiples engagements de Robert avaient un point de convergence : les valeurs républicaines, l'attachement à la fraternité, celle qui reconnaît l'autre comme son égal, et également ses convictions humanistes.

Le radical qu'il était depuis sa jeunesse n'a jamais renoncé à la volonté d'améliorer la vie de la cité et de favoriser la concorde. Avec toujours ce franc-parler, ce sens de la convivialité et du partage qui rendait l'homme éminemment attachant, mais aussi sa capacité à raconter l'histoire politique avec des anecdotes dont il avait le secret, que ce soit autour d'Édouard Herriot, mais aussi la petite chronique, celle qu'on racontait moins, des Maires de Lyon.

« Tout finit par mourir excepté la conscience qui témoigne pour la vie », Robert BATAILLY incarnait tout entier cette pensée de René Char. « Tout finit par mourir excepté la conscience qui témoigne pour la vie. »

Jusqu'au bout, il se sera investi pour les causes qui lui semblaient justes. Jusqu'au bout, et malgré la souffrance, extrême, des derniers mois, il aura résisté.

Et je sais que tous ceux qui, comme moi, l'ont entendu, ne serait-ce qu'une fois, lors des commémorations de la bataille de Verdun, ont été émus par la justesse de ses mots, et par sa voix aussi, posée, parfois fragile, mais dont émanait une énergie profonde.

Et c'est avec ses mots, qu'il avait prononcés le 29 mai dernier pour le centenaire de Verdun, que je voudrais achever mon propos : « Un peuple qui a mérité la gloire de Verdun », disait-il, « peut garder confiance dans l'avenir à condition de préserver les vertus de la démocratie et de continuer à chérir les trois maximes de la République : liberté, égalité, fraternité. »

Nous n'oublierons ni l'homme ni ses idéaux.

Je veux redire, pour finir, que Robert BATAILLY fait partie de ces hommes qui savent laisser des traces de leur passage, et ce principe d'exemplarité nous invite à les suivre.

À la mémoire de Robert BATAILLY, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2017. Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Le procès-verbal est donc adopté.

---

#### Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

#### Désignation

##### Commissions thématiques créées à titre permanent – Remplacement de représentants du Conseil (rapport n° 2017/3496)

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 septembre 2017, a procédé à la désignation de ses représentants au sein des sept commissions thématiques créées à titre permanent.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Roland BERNARD au sein de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Ressources humaines, de Madame Djida TAZDAÏT au sein de la Commission Immobilier, Bâtiments, de Monsieur Jérôme MALESKI au sein de la Commission Éducation, Petite Enfance, Université, Jeunesse, Vie associative et Sports, et de Madame Blandine REYNAUD au sein de la Commission Urbanisme, Logement, Cadre de vie, Environnement, Politique de la Ville, Déplacements, Sécurité, Voirie.

Je vous propose les candidatures que je vais vous énoncer :

- pour la Commission Finances, Monsieur Christian COULON ;
- pour la Commission Éducation, Monsieur Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE ;
- pour la Commission Urbanisme, Logement, Cadre de vie, Monsieur Louis PELAEZ ;
- pour la Commission Immobilier, Bâtiments, Madame Anne BRUGNERA.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous allons donc procéder au vote.

Je vous propose de procéder par le vote à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets d'abord donc cette proposition aux voix.

Qui est pour le vote à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Nous allons donc maintenant voter pour ces candidatures. Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe UDI et apparentés).

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

##### Questions écrites du 3<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, nous passons aux questions du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement. Monsieur Jérôme MALESKI, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Partenariat Gymnase SEPR / Ville de Lyon

**M. MALESKI Jérôme**, Adjoint : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La vie sportive est foisonnante à Lyon. D'ailleurs, le 3<sup>e</sup> arrondissement comptabilise plus de 10 000 habitants licenciés. En effet, les citoyens que nous sommes sont de plus en plus nombreux à pratiquer des activités sportives. La municipalité ne parvient pas toujours à absorber les demandes toujours grandissantes qui lui sont adressées au niveau du tissu associatif local et ce, malgré une politique volontariste de développement de ces équipements.

Dans le cadre de l'actuelle reconversion de la friche industrielle des anciennes usines RVI en un Campus de la formation professionnelle et de l'alternance, la SEPR a construit un gymnase, actuellement sur le point d'être livré. Un partenariat est en train d'être conclu entre la Ville de Lyon et la SEPR. Serait-ce donc possible de nous informer sur les conditions concrètes de cette mutualisation et les délais de mise en œuvre ?

Merci pour vos éléments de réponse, qui permettront à tous de mieux saisir les contours de cette nouvelle perspective.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : C'est Yann CUCHERAT, Adjoint aux Sports, aux Grands Événements et au Tourisme, qui va vous répondre.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement,

Mes chers collègues, Cher Jérôme MALESKI,

Il existe 550 associations sportives à Lyon. Comme vous pouvez l'imaginer, la Ville doit faire preuve d'ingéniosité pour accueillir toutes ces associations de notre territoire. Cette reconversion de la friche industrielle nous semble apporter une piste de réflexion intéressante.

Depuis l'initiation du projet d'extension du centre de formation SEPR, sur le site de la friche RVI, les discussions sont engagées entre la Mairie

du 3<sup>e</sup> arrondissement et la Direction générale de la SEPR concernant les usages de ce nouveau gymnase.

En effet, cet équipement, dont la surface de jeu recouvre 968 mètres carrés et inclut une centaine de places de gradins amovibles, se place comme une structure d'envergure non négligeable au cœur du 3<sup>e</sup>. La Ville de Lyon souhaite donc trouver un accord financier avec la SEPR et ainsi participer aux frais d'exploitation de l'établissement, ceci afin de pouvoir bénéficier de créneaux d'utilisation. La Direction des Sports sera chargée d'établir une convention d'occupation de ces espaces, liant la Ville de Lyon aux clubs concernés par cette mutualisation.

Cette démarche singulière, mais innovante, est possible au vu de l'indépendance des accès au gymnase, permettant une occupation optimale pour des structures sportives extérieures à la SEPR et cela, hors temps scolaire.

À ce jour, le projet de mutualisation de cet espace est fléché en direction de deux clubs de basket-ball, ASUL Basket et Lyon Basket Fauteuil, l'équipement ayant été conçu pour recevoir des pratiquants à mobilité réduite.

Les créneaux de mise à disposition sont en cours de finalisation, pour une mise en pratique de la mutualisation début 2018.

En s'appuyant sur les structures sportives, telles que les Offices des sports d'arrondissement, en réfléchissant à construire à l'avenir d'autres partenariats similaires et notamment avec le secteur privé, complémentaires de nos propres actions, dans cette recherche d'un service au public efficace, nous sommes convaincus que nous accompagnerons encore mieux et avec plus de stabilité le tissu associatif local, et renforcerons par-là nos liens avec ces acteurs centraux de la société civile.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter, Monsieur le Maire, mais j'aimerais terminer cette prise de parole en évoquant l'un d'entre eux, l'un de ces acteurs incontournables du milieu associatif local, qui nous a subitement quittés la semaine passée. Un dernier hommage lui fut rendu ce matin, et je pense, connaissant le personnage, qu'il aurait observé le capharnaüm ambiant du fond de son œil rieur et de son espiègle esprit, qui nous fera désormais cruellement défaut.

Léandre BORBON, trésorier du LOU Rugby association, laissera derrière sa bonhomie un vide qui demandera du temps à être comblé, beaucoup de temps. Son humour manquera terriblement à l'appel lors des réunions durant lesquelles son amour du rugby, et plus particulièrement l'attachement sans faille qu'il vouait à son club, transpirait à grosses gouttes, emplies de générosité, d'envie et d'abnégation. Léandre ramena de son Sud-Ouest natal une chaleur qu'il mit au service de l'Office des sports de Lyon, qu'il contribua à relancer à partir de 2001, et, surtout, il fut l'un des premiers à défendre le LOU, à une époque où la cause ovale en notre Ville était beaucoup moins entendue. Nous voyons aujourd'hui avec le recul le chemin parcouru.

Léandre a mené sa barque bien au-delà de la ligne d'essai. Il a permis au LOU et par résonance à la Ville de Lyon d'aller loin, de s'imposer, et cette démarche est plus que respectable, elle est admirable.

Au nom de la Ville de Lyon, je souhaitais donc saluer le départ de cet homme sortant de la norme, à la famille duquel nous nous associons tous en cette épreuve douloureuse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Si vous en êtes d'accord, je donne la parole à Madame Nathalie ROLLAND-VANNINI.

b) Question n° 2 : Espace vert Gambetta / Boisard

**Mme ROLLAND-VANNINI Nathalie** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Avec les enjeux liés au réchauffement climatique, le développement de la nature en ville est devenu une priorité pour les habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement. Avec plus de 100 000 habitants, le 3<sup>e</sup> arrondissement dispose néanmoins d'un cadre de vie agréable grâce à son patrimoine végétal.

Entre les nouveaux immeubles de logements de la Buire rue Abbé Boisard et le cours Gambetta, la Ville a acheté à GrandLyon Habitat un espace vert autrefois privé et ceinturé d'un mur. Son devenir est une attente forte des nombreuses familles et enfants du quartier.

Dès lors, pouvez-vous nous préciser le programme et le calendrier prévisionnel concernant l'aménagement de ce nouvel espace vert ?

Je vous remercie par avance pour vos éclairages sur un sujet qui tient particulièrement à cœur aux habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : C'est Monsieur Alain GIORDANO qui va vous répondre.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, Mes chers collègues,

Merci à Nathalie ROLLAND-VANNINI d'avoir posé cette question, notamment pour son chapeau introductif, car le développement de la nature représente un véritable levier pour agir contre le réchauffement climatique et ses conséquences : les îlots de chaleur urbains. Je sais d'ailleurs, au travers de mes différentes réunions dans le 3<sup>e</sup> arrondissement que cette demande est tout à fait intégrée dans les revendications légitimes des habitants.

Nous devons donc créer des îlots de fraîcheur, pour répondre au problème des îlots de chaleur. Nous avons d'ailleurs entamé un travail au long cours dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, avec plusieurs réunions publiques, à travers l'étude d'impact en santé sur le parc Zénith, qui nous permettra de mesurer la situation avant le parc, à la création du parc, lorsque la végétation aura pris toute son ampleur.

Certains ont d'ailleurs avancé des hypothèses, allant jusqu'à 7 degrés de moins, ce qui correspond tout à fait au positionnement que vous aviez en introduction et celui que j'avais dans ma réponse.

Je vous remercie également pour votre sincérité. Il est vrai que le 3<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'un cadre de vie agréable, avec deux parcs de plus de 5 hectares, Chambovet et l'esplanade du Dauphiné, de nouveaux espaces, comme le stade vert Simone Prelle ou le parc Kaplan.

Ce projet de jardin représente 2 350 mètres carrés nouveaux, qui permettront :

- de renforcer la trame verte présente en s'insérant entre la place Bir Hakeim et le parc Kaplan au nord, la place Aristide Briand et la rue Garibaldi en cours d'achèvement à l'ouest, et le parc Blandan à quelques centaines de mètres au sud ;

- de créer une invitation vers le parc Kaplan et la place Bir Hakeim ;

- et d'apaiser un peu le profil de la voirie sur ce secteur.

Ce futur square viendra apporter une parenthèse végétale supplémentaire à un endroit où les espaces sont très prisés et avec une forte pression d'usage, vous l'avez rappelé.

Je voudrais saluer également dans votre équipe Lucie BRIATTE, votre Adjointe, qui a déjà engagé un travail de réflexion sur cet espace, un travail que nous ne manquerons pas de reprendre lors de la concertation, que nous pourrions vraisemblablement organiser courant 2018 pour une livraison probablement fin 2019.

Je reste – excusez-moi – volontairement imprécis sur le calendrier, car nous devons finaliser au préalable les modalités de cession de ce terrain avec GrandLyon Habitat qui est encore propriétaire de la parcelle.

En attendant ce nouveau parc, les habitants pourront profiter des autres espaces que je viens de citer, voire, pour les curieux, aller jusqu'au parc Zénith, qui sera livré d'ici la fin de cet hiver.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur GIORDANO.

La troisième question, Monsieur le Maire.

### c) Question n° 3 : École Léon Jouhaux

**M. PHILIPThierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : À l'heure où la Ville de Lyon vient de terminer une très belle campagne de consultation auprès des familles sur l'organisation des rythmes scolaires, je crois que nous mesurons pleinement les enjeux de l'éducation pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Avec ses 28 écoles et plus de 7 200 élèves, le 3<sup>e</sup> arrondissement est soucieux de préserver la qualité de son patrimoine éducatif. Le projet d'agrandissement de l'école Léon Jouhaux, pour lequel nous nous étions engagés en 2014, constitue un investissement majeur dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements, que nous avons votée en 2015. Une rencontre a eu lieu en cette fin d'année avec les parents

d'élèves, qui souhaitaient être informés des évolutions à venir.

Serait-il possible de préciser, aujourd'hui, à notre Conseil, le calendrier des aménagements à venir, les grandes phases du chantier et la sécurisation de la traversée des enfants vers le square ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

**M. LE MAIRE** : Merci. C'est Monsieur Guy CORAZZOL qui va vous répondre, Monsieur le Maire.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, Cher Thierry PHILIP,

Une réunion a bien été organisée en novembre dernier afin de tenir informés les parents, le directeur, les enseignants de l'école Léon Jouhaux, en présence de vos deux adjoints à l'Éducation.

Pour mémoire, une première réunion s'était tenue en janvier 2017, afin de présenter le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire.

Lors de la dernière réunion, le programme de l'opération, qui a servi à la consultation de la maîtrise d'œuvre, a été présenté.

Concernant le planning de l'opération, je vous livre le planning prévisionnel :

- le maître d'œuvre sera désigné en février 2018 ;

- les études se dérouleront entre mars 2018 et mai 2019 ;

- les travaux débiteront en mai 2019, sur la place des Martyrs de la Résistance, avec la mise en place de la base chantier, l'implantation des bâtiments scolaires modulaires pour les élémentaires, et l'aménagement d'une cour.

L'école continuera de fonctionner pendant toute la durée du chantier, de septembre 2019 à janvier 2021. Les travaux vont donc se dérouler en grande partie en site occupé. C'est pourquoi nous veillerons au phasage et aux délimitations du chantier, afin de limiter au maximum les nuisances sur le fonctionnement de l'école.

J'organiserai dans l'école une réunion spécifique sur les modalités du chantier, bien avant le lancement des travaux.

L'école restructurée, agrandie et rénoverée devrait être livrée en janvier 2021. Les enfants devraient réintégrer entre guillemets leur école réhabilitée après les vacances d'hiver, c'est-à-dire en février-mars 2021.

Une réunion de présentation de l'avant-projet sommaire aura lieu fin 2018. Nous convierons l'ensemble de la communauté éducative et les élus du 3<sup>e</sup> arrondissement. À cette occasion, nous aurons une connaissance plus détaillée des différentes phases d'aménagement.

Je rappelle le budget prévisionnel de l'opération, qui s'élève à 6,9 millions d'euros, toutes dépenses confondues.

Concernant la sécurisation des traversées piétonnes rue des Rancy, une attention toute particulière est demandée au maître d'œuvre dans le programme, et cette question sera également travaillée étroitement avec la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Monsieur le Maire, j'espère que vous aurez trouvé quelques éléments de réponse dans tout ce que nous vous avons dit, mais bien sûr, à suivre.

---

COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

---

**2017/3471 – Vote du Budget Primitif 2018, budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Richard BRUMM pour la présentation du budget, je dirai un mot en forme d'introduction.

La présentation d'un budget équilibré, qui est lui-même le résultat d'une gestion que je qualifierais de rigoureuse, au sens d'exigence, ce ne sont pas seulement des lignes de chiffres, cela ne vise pas seulement à être satisfait. Un budget permet de définir des politiques publiques.

Le budget, comme vous le verrez, met la Ville en bonne situation avant d'ouvrir les discussions avec l'État dans le cadre de la contractualisation, telle qu'elle est annoncée dans le cadre du dispositif qui se mettra en place dès 2018.

Enfin, le budget présente les grands axes et les priorités de nos politiques publiques, mais j'aurai probablement l'occasion d'y revenir ensuite.

Monsieur BRUMM, vous avez la parole.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Je vous remercie.

Après vous avoir présenté le débat d'orientations budgétaires il y a quelques semaines, nous sommes à présent au niveau du budget.

Ce budget de mi-mandat est important, car il est impacté par divers événements majeurs qui modifient la physionomie de nos équilibres budgétaires.

C'est tout d'abord la fin de la réduction drastique des dotations de l'État, qui permet à la Ville de recouvrer le bénéfice d'une certaine dynamique sur ses recettes.

C'est aussi la perspective, pour la première fois, d'une contribution contractualisée, et plus seulement imposée, des collectivités locales à la réduction de la dépense publique et des déficits publics. La contractualisation qui nous est proposée semble devoir permettre un juste équilibre pour chaque collectivité, entre d'un côté la nécessaire participation à l'effort collectif et de l'autre la prise en compte des efforts déjà réalisés, de la situation financière de chacune, et des dynamiques de territoire à accompagner.

Enfin, troisième élément, la mise en place de la réforme du stationnement payant et du forfait de post-stationnement, dans le schéma budgétaire, modifie sensiblement notre section de fonctionnement, aussi bien en recettes qu'en dépenses.

De l'ensemble de ces éléments, il faut retenir une évolution sensible de la situation. Si les trois premiers budgets du mandat ont été marqués d'efforts qui ont essentiellement permis de neutraliser les effets ciseaux importants induits par la réduction des dotations, nous présentons aujourd'hui un budget primitif, où la gestion rigoureuse des dépenses permet de retrouver une amélioration prévisionnelle de nos équilibres financiers, et en particulier de nos perspectives d'épargne.

Si vous le voulez bien, nous commencerons cette présentation par les grands équilibres du budget.

Le budget primitif s'établit à 757 millions d'euros au total, alors que le BP 2017 s'établissait, je vous le rappelle, à 765 millions d'euros. Cette baisse de budget à budget est le résultat de la combinaison entre d'une part une progression des dépenses de fonctionnement, dont l'essentiel est lié à la mise en place de la réforme du stationnement et du forfait de post-stationnement qui lui est associé, et d'autre part à une réduction des dépenses d'investissement, due en majeure partie au repli de 15 millions d'euros sur le remboursement en capital de la dette de 2018.

Quelques chiffres tout d'abord concernant la section de fonctionnement.

Comme vous le constatez sur ce tableau, les dépenses réelles de fonctionnement, frais financiers inclus, s'élèvent, au BP 2018, à 600 millions d'euros, contre 591 millions d'euros au BP 2017, soit une progression de 9 millions d'euros et une évolution de 1,8 % de BP à BP.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent pour leur part à 668 millions d'euros au BP 2018, contre 649 millions d'euros au BP 2017, soit une progression de 19 millions d'euros et une évolution de 2,9 % de BP à BP.

Ces évolutions brutes doivent toutefois être retraitées d'un certain nombre d'opérations en dépenses comme en recettes. Les retraitements à opérer sont pour l'essentiel liés encore à la réforme du stationnement payant.

Après prise en compte de ces retraitements, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de + 0,5 %. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles font apparaître une évolution de + 1,5 %.



Le budget primitif 2018 – et cela mérite d'être souligné – est construit avec une dynamique rétablie.

Il est ensuite nécessaire de zoomer sur les fameuses Marges de Manœuvre. Si les évolutions prévisionnelles du budget primitif sont le résultat d'un contexte plus favorable aux collectivités locales en 2018, elles résultent également des efforts de la Ville poursuivis depuis quatre ans dans le cadre du plan Marges de Manœuvre. Le graphique qui vous est présenté permet de voir les évolutions des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement retraitées, telles qu'elles se seraient établies sans mise en œuvre des Marges de Manœuvre. Comme vous pouvez le constater également, entre les BP 2017 et 2018, les dépenses auraient enregistré une progression de 1,1 %, alors que les recettes n'auraient évolué que de 0,9 %. Nous aurions donc subi un effet ciseaux, certes plus modeste qu'antérieurement, mais que le plan Marges de Manœuvre évite à nouveau.

L'objectif de ces efforts est bien à terme, comme vous le rappelle le graphique qui vous est présenté, d'aboutir à l'échéance de 2020 à un rebasage global de notre budget de fonctionnement à hauteur de 40 millions d'euros, sachant que nous anticipons d'ores et déjà des efforts cumulés à hauteur de 32 millions d'euros.

Comme vous pouvez le lire sur le nouveau tableau qui vous est présenté, la déclinaison 2018 du plan Marges de Manœuvre permet de réaliser au budget primitif à hauteur de 3,8 millions d'euros d'économies et de l'ordre de 3,8 millions d'euros de recettes supplémentaires.

En dépenses, les plus gros efforts portent sur la masse salariale, soit 1,6 million d'euros, sur les 3,8 millions d'euros d'économies constatés.

En recettes, la politique de stationnement contribue à elle seule à 2,9 millions d'euros sur les 3,8 millions d'euros attendus.

J'aurai l'occasion d'évoquer plus en détail ces Marges de Manœuvre tout au long de cette présentation.

Pour en terminer avec les équilibres budgétaires, je vous donnerai quelques chiffres sur la section d'investissement. Les dépenses de cette section s'élèvent au BP 2018 à 157 millions d'euros contre 175 millions d'euros au BP 2017, soit une diminution de 18 millions d'euros. Au sein de cette section d'investissement, les dépenses d'équipement sont en léger retrait de 2 millions d'euros. Elles s'élèvent ainsi à 110 millions d'euros, contre 112 millions d'euros en 2017. L'évolution constatée sur cette section est donc essentiellement due au remboursement en capital de la dette, qui est en nette diminution. Nous passons en effet de 58 millions d'euros en 2017 à 43 millions d'euros en 2018, en raison du remboursement d'un prêt de 15 millions d'euros, obtenu en 2016, au taux de 0 %, sur une durée d'un an, qui majorait naturellement le remboursement en capital de l'exercice 2017.

Arrivons maintenant au budget proprement dit. Après l'exposé sur les équilibres budgétaires, entrons en détail dans une première partie sur la section de fonctionnement, puis, dans une deuxième partie, sur la section d'investissement. Je vous présenterai, comme à l'habitude, successivement les recettes réelles de fonctionnement, puis les dépenses réelles de fonctionnement, et, enfin, le solde de l'ensemble, c'est-à-dire notre épargne prévisionnelle.

En ce qui concerne tout d'abord les recettes réelles de fonctionnement, nous allons aborder les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 668 millions d'euros.

Je vous rappelle que ces recettes se composent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale, avec 358 millions d'euros, qui génèrent au budget primitif 2018 près de 54 % des recettes de la section de fonctionnement, des dotations de l'État, pour 73 millions d'euros, qui représentent moins de 11 % des recettes de la même section, de la fiscalité indirecte, 49 millions d'euros, et des recettes propres, 88 millions d'euros, qui représentent respectivement 7 % et 13 % des recettes de cette section.

Je vais détailler naturellement ces trois volets successivement.

Tout d'abord, les contributions directes.

Le produit des impôts locaux est estimé à 358 millions d'euros au budget primitif 2018, soit une progression de 0,7 % par rapport à l'année dernière. Il se compose de la taxe d'habitation pour un montant de 186 millions d'euros, des taxes foncières sur les propriétés bâties pour 171 millions d'euros, et sur les propriétés non bâties pour 0,3 million d'euros. Ces montants, qui sont inscrits au BP 2018 sont naturellement issus de plusieurs hypothèses, hypothèses concernant le versement de l'intégralité du produit de taxe d'habitation, incluant le nouveau dégrèvement prévu pour 80 % des ménages français, le maintien des taux, conformément à l'engagement pris par notre précédent Maire au début du mandat, un coefficient de majoration forfaitaire des bases de 0,8 % – celui-ci sera très probablement fixé au-delà de 1 %, mais nous attendons pour cela le résultat des décisions du gouvernement –, et encore une hypothèse, la croissance physique des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,2 %, enfin, un produit attendu de 1,6 million d'euros pour la majoration de 20 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit des impôts locaux intègre naturellement des rôles supplémentaires, estimés à 1 million d'euros.

Après la fiscalité directe locale, quelques précisions sur les concours financiers de l'État.

Le graphique qui vous est présenté illustre la baisse des dotations de l'État. La dotation globale de fonctionnement ou DGS se décompose de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de sécurité urbaine et de cohésion sociale ou DSU, et de la dotation forfaitaire. Cette dotation globale s'établit au budget primitif 2018 à 69,2 millions d'euros contre 71,4 millions d'euros prévus au compte administratif, soit une diminution globale de 7,2 millions d'euros.

Dans le détail, la DNP est stabilisée à hauteur de 2,4 millions d'euros. La dotation de solidarité urbaine est fixée à 3,6 millions d'euros en 2018, en baisse de 1,3 million d'euros par rapport à 2017. Je vous rappelle à ce sujet que la Ville n'est plus éligible à cette dotation depuis 2017, et que son montant va s'éteindre progressivement d'ici à 2020. C'est ainsi que le montant retenu pour 2018 correspond à 75 % seulement de la somme perçue en 2016, où il était, pour mémoire, de 4,8 millions d'euros. Enfin, la dotation forfaitaire s'établit au budget primitif 2018 à 63,2 millions d'euros, c'est-à-dire en repli de 1,4 million d'euros par rapport au compte administratif prévisionnel 2017. Si la dotation forfaitaire n'est plus minorée par une contribution au redressement des finances publiques, elle reste impactée par l'évolution de la population, qui engendre une augmentation de la recette de + 0,8 million d'euros et par l'application de l'écrêtement qui génère quant à lui une baisse estimée de la recette à hauteur de - 2,2 millions d'euros.

À présent, quelques mots sur la fiscalité indirecte.

Celle-ci s'établit à 49 millions d'euros au BP 2018, soit une baisse de près de 23 % par rapport au BP 2017, où elle était de 63 millions d'euros. Cette baisse de 23 % doit être toutefois retraitée, puisque ce poste de recettes ne comprend plus désormais les recettes de stationnement de surface perçues par la Ville, soit 17,2 millions d'euros au BP 2017. Celles-ci sont en effet transférées vers le poste de recettes, issues de l'occupation du domaine public. Après retraitement, la progression de ce poste de recettes de la fiscalité indirecte s'établit à + 6 %. Il intègre la taxe additionnelle aux droits de mutation, estimée à 30 millions d'euros au BP 2018, en progression de 2 millions d'euros par rapport au BP 2017, la taxe locale sur la publicité extérieure prévue à hauteur de 2,1 millions d'euros, la taxe sur la consommation finale d'électricité fixée à hauteur de 10 millions d'euros, soit une progression de 0,6 million d'euros par rapport au BP 2017, où il était de 4,5 millions d'euros, enfin, le produit des jeux qui est prévu à 4,7 millions d'euros. Toutes ces prévisions sont bien sûr en cohérence avec les montants relevés au cours des exercices antérieurs et avec les perspectives d'atterrissage 2017.

Terminons l'examen des recettes réelles de fonctionnement par les recettes propres.

Celles-ci, tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et des loyers, affichent une très forte progression de 55,5 %, soit une prévision à hauteur de 87,5 millions d'euros, contre 56,3 millions d'euros en 2017. Cette forte progression est essentiellement liée à plusieurs postes :

- Aux recettes de stationnement de surface, désormais intégrées dans les recettes propres. Elles sont estimées pour 2018 à 20,1 millions d'euros, contre 17,2 millions d'euros au BP 2017. La progression attendue de ce produit, soit 2,9 millions d'euros, est liée à l'extension du stationnement payant, à la nouvelle grille tarifaire et à la tarification de la vignette résident.

- Cette progression des recettes propres est également due aux produits des forfaits de post-stationnement, estimés à 10,8 millions d'euros en 2018. Ce produit sera désormais perçu par la Ville et reversé à la Métropole de Lyon, déduction faite des coûts de mise en œuvre de la réforme en cours.

Si l'on excepte ces deux nouvelles recettes, liées à la politique de stationnement, les recettes propres s'élèvent à 56,6 millions d'euros, et non plus à 87,5 millions d'euros, soit une évolution de 0,6 %.

Nous avons vu les recettes réelles de fonctionnement, regardons à présent les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent, comme vous pouvez le constater, à 600 millions d'euros. Nous allons en voir à présent le détail.

Le tableau qui vous est présenté fait apparaître la répartition des dépenses réelles de la section de fonctionnement, qui se compose de la masse salariale pour plus de la moitié des crédits inscrits, soit 56,6 %, des charges à caractère général, pour près de 18 %, des subventions aux personnes de droit privé, qui représentent 11,2 % des dépenses de cette section, enfin, des frais financiers et des subventions aux organismes

publics, qui pèsent respectivement pour 1,5 et 2,3 % de la section de fonctionnement. Une fois retraitées, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont estimées, je vous le rappelle, à 591 millions d'euros. Elles progressent ainsi de 0,5 % par rapport au BP 2017.

Examinons les postes principaux de ces dépenses, et, tout d'abord, la masse salariale.

Les dépenses de personnel 2018 s'élevaient à 339,9 millions d'euros et enregistrent une progression brute très modérée de 0,6 % par rapport au BP 2017. Une fois retraitées du remboursement des postes vacants de l'Opéra désormais inscrits au chapitre des subventions et de la fin de l'avance faite par la Ville pour l'achat des titres-restaurants au CCAS, les dépenses de personnel présentent une évolution toujours mesurée de 1,1 % de BP à BP. Cette progression des dépenses de personnel est liée d'une part à l'effet glissement vieillesse-technicité, qui correspond, je vous le rappelle, aux avancements d'échelon et de grade, aux promotions internes et à l'effet de Noria sur les effectifs. Elle est liée également aux évolutions des effectifs de la Ville. Le PGAEC 2018 présente un effort important de maîtrise des effectifs permanents. C'est ainsi qu'il fait apparaître un solde de 5 postes, qui provient de la contraction entre 66 créations et 61 suppressions. Il est à noter que 9 postes résultent de la décision de l'État (12 enfants par classe en CP en REP et abaissement des seuils en maternelle), que 28 postes sont créés par l'ouverture d'équipements ou l'extension de périmètre, dont 1 aux Sports pour le Centre nautique Tony Bertrand, et 27 à l'Éducation, 14 pour la carte scolaire et 5 pour les nouveaux groupes scolaires. Deux postes sont financés, neuf postes sont créés pour une durée limitée de une à trois années, dont un est financé. Enfin, 11 créations sont compensées par des suppressions en nombre équivalent. La progression des dépenses de personnel est également liée à différentes mesures exogènes, parmi lesquelles l'effet report de la hausse du point d'indice de 0,6 %, intervenue au 1<sup>er</sup> février 2017, ou encore la progression des taux de charges sociales (CNRACL, IRCANTEC, etc.). En 2018, les mesures exogènes seront donc, pour la première fois, relativement modestes. Les efforts de la Ville en termes de maîtrise de dépenses de personnel peuvent dès lors s'afficher clairement, puisque celles-ci n'évoluent que de 1,1 %, en retraité.

Après la masse salariale, regardons les charges à caractère général.

Celles-ci enregistrent une baisse notable de 0,6 % en 2018 et s'élevaient à 107,5 millions d'euros, contre 108,2 millions d'euros au BP 2017. Cette baisse résulte à la fois d'efforts de gestion structurelle, parmi lesquels nous pouvons citer la réduction de plus de 250 000 euros sur le budget formation et sur les frais de mission et de déplacement, ou encore la minoration des dépenses d'éclairage public, à hauteur de 200 000 euros, induite par les baisses de tarif et les économies d'énergie réalisées. Cette baisse résulte également de baisses conjoncturelles, telles que l'absence d'organisation d'élections en 2018 ou la variation des budgets des établissements culturels, liée au cycle des expositions.

Le cumul des économies réalisées permet ainsi d'absorber les progressions des dépenses liées aux nouveaux projets et aux évolutions de périmètre du service public, dont la plus significative est celle liée aux frais de gestion des FPS, assurée par l'Agence nationale des traitements automatiques ou infractions, pour près de 600 000 euros. Ces frais sont cependant ensuite refacturés à la Métropole.

À présent, les subventions aux personnes de droit privé et de droit public.

Tout d'abord, les subventions aux personnes de droit privé. Elles s'établissent à 67,3 millions d'euros en 2018 et à 66,4 millions d'euros une fois retraitées. À l'instar des charges à caractère général, ce poste de dépenses est en repli de -1,4 % de BP à BP, résultant de nouveaux efforts consentis, et notamment une minoration globale de 227 000 euros des aides aux associations culturelles, une baisse de l'ordre de 150 000 euros sur les enveloppes dédiées au financement de l'action internationale et sur l'opération « Tout le monde dehors », et à un ajustement aux besoins réels des subventions allouées aux équipements d'accueil des jeunes enfants, ainsi qu'aux associations d'éducation populaire, soit moins 357 000 euros.

Quant aux subventions aux personnes de droit public, elles s'élevaient à 14 millions d'euros au BP 2018 et enregistrent une progression de 1,6 %. Cette évolution résulte principalement de la réévaluation de 116 000 euros de la subvention attribuée au groupement d'intérêt public Maison de l'Emploi et de la Formation, en contrepartie de la suppression de trois postes mis à disposition de la Ville, et de l'attribution d'une subvention de 122 000 euros à la Métropole de Lyon pour la participation au financement des postes des équipes de maîtrise d'œuvre urbaines et sociales, dans le cadre de la Politique de la Ville. Le montant de la subvention d'équilibre versée au CCAS est en revanche stabilisé à hauteur de 11,9 millions d'euros.

Examinons enfin les autres dépenses réelles de fonctionnement.

Parmi celles-ci, nous retiendrons en premier lieu les frais financiers, qui sont en légère diminution de BP à BP, soit 9,2 millions d'euros, contre 9,7 millions d'euros au BP 2017. Cette baisse de près de 500 000 euros entre les deux exercices s'explique d'une part par la présence importante d'emprunts à amortissement en fine, sur lesquels la charge en intérêts est stable, et d'autre part par des anticipations de variations des taux courts moins favorables que les années précédentes.

En second lieu, un poste autres charges progresse de 17,9 % au budget 2018, pour atteindre 62,3 millions d'euros. Cette forte progression est liée essentiellement à l'intégration d'une dépense nouvelle : le reversement à la Métropole des recettes de FPS pour un montant estimé à 8,5 millions d'euros. Une fois retraitées de cette dépense, ces charges évoluent de 1,9 %. Cette évolution de 1,9 % est essentiellement due à la progression du Fonds national de péréquation, le FPIC. Comme vous pouvez le constater sur le tableau qui s'affiche, le FPIC progresse de plus d'1 million d'euros de BP à BP, pour s'établir « prévisionnellement » à 6,6 millions d'euros en 2018. Ce montant reproduit celui qui a été versé en 2017 et tient compte de la proposition du projet de loi de finances 2018 de geler définitivement l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard d'euros.

Enfin, pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, quelques mots sur leur répartition par mission.

Vous pourrez constater que cette répartition par mission est stable dans le temps. Je ne citerai à ce titre que les deux principaux postes. Comme premier poste majeur, nous retrouvons les missions Petite Enfance et Éducation, qui représentent à elles seules plus du quart des dépenses réelles de fonctionnement, avec 166 millions d'euros, et en deuxième poste majeur, la mission Culture et Patrimoine, avec ses nombreux établissements, qui mobilise quant à elle environ un cinquième des dépenses de la Ville en fonctionnement, soit 110 millions d'euros.

Après les recettes et les dépenses de fonctionnement, penchons-nous logiquement sur l'épargne.

Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous évoquerons dans cette partie que les chiffres retraités des événements exceptionnels évoqués précédemment.

Ainsi, l'épargne de gestion retraitée s'élève à 71 millions d'euros. Elle est en progression par rapport au budget 2017 de 5,7 millions d'euros, ce qui représente une évolution de près de 9 %.

L'épargne brute retraitée, qui correspond, je vous le rappelle, à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette, s'élève pour sa part à 62 millions d'euros, en progression de près de 11 %. La progression de l'épargne brute est similaire en volumes, soit près de 6 millions d'euros, à celle de l'épargne de gestion, la charge nette prévisionnelle de la dette restant stable d'un budget à l'autre.

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, la Ville peut donc afficher une épargne brute prévisionnelle en progression de BP à BP, ce qui est d'autant plus remarquable dans un contexte de développement continu du service public offert aux Lyonnais.

L'Agence Standard & Poors ne s'y est pas trompée, puisqu'elle a confirmé cette analyse, en attribuant à la Ville la note AA perspective stable, soit la plus haute note que nous puissions à ce jour obtenir, puisqu'elle est également celle de l'État.

Après avoir présenté dans une première partie la section de fonctionnement, je vais aborder comme annoncé dans la seconde partie la section d'investissement et l'encours de dettes. Ce sera plus bref, je vous rassure. J'aborderai successivement les dépenses d'équipement, puis la structure du financement des dépenses, et, enfin, l'impact prévisionnel de ces éléments sur l'endettement de la Ville.

Commençons par les dépenses d'équipement.

Elles sont inscrites à hauteur de 110 millions d'euros sur 2018. Cette prévision est toutefois en retrait de 2 millions d'euros par rapport au BP 2017, et elle se rapproche du niveau de réalisation annuel moyen attendu, soit 100 millions d'euros. Ainsi, la courbe de réalisation des investissements reste, comme cela avait été arrêté en 2014, homogène d'une année sur l'autre, et les réalisations assurées jusque-là conduisent, conformément à notre stratégie vers un juste équilibre entre les besoins en équipement de notre territoire et notre capacité à les financer. En dehors des dépenses d'acquisition qui sont à l'origine du retrait constaté de 2 millions d'euros, les autres postes de dépenses d'équipement sont « prévisionnellement » stables. Ils seront consacrés comme chaque année aux indispensables travaux de conservation de notre patrimoine bâti, au renouvellement des efforts de la Ville sur des secteurs phares qui font l'objet de plans pluriannuels d'intervention, et, enfin, à l'achèvement ou au lancement de nouvelles opérations. Sur ce dernier sujet, c'est dans le secteur scolaire que la PPI va consacrer de nombreux crédits de paiement sur la seconde partie du mandat et même au cours du prochain mandat.

En témoigne ce graphique de répartition des dépenses d'équipement par mission. En effet, l'Éducation, qui représente 14 % des dépenses d'équipement en 2016, 20 % en 2017, monte à 27 % en 2018. Cette évolution reflète bien les efforts réalisés dans ce secteur, avec notamment

la création des groupes scolaires Joannès Masset, Berlier, Girondin, et l'extension de la Cité scolaire internationale. En dehors de la mission Education, nous constatons une certaine constance, au niveau de trois secteurs majeurs, que sont les Espaces publics, les Ressources, et la Culture et le Patrimoine.

Globalement, je vous ai présenté les dépenses d'équipement, et, maintenant, je voudrais aborder les structures de financement des investissements.

Le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2018, soit 157 millions d'euros, dont 43 millions d'euros d'amortissement de la dette en capital, sera assuré en priorité via l'autofinancement que la Ville dégagera, c'est-à-dire l'épargne brute, par les recettes propres d'investissement qui s'élèvent de nouveau à 22 millions d'euros au BP 2018 (il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement ou encore des produits de cession), et, pour le solde, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 68 millions d'euros. En considérant une mobilisation d'emprunt à hauteur de 68 millions d'euros et un remboursement du capital de 43 millions d'euros sur la même période, l'encours de dette sera majoré au maximum de 25 millions d'euros. Ce montant reste cependant théorique et fonction des réalisations effectives de l'exercice à venir, en particulier sur l'épargne et les dépenses d'équipement.

Pour en terminer avec la présentation de cette deuxième partie, regardons l'évolution de l'encours de dette.

Le graphique qui vous est présenté retrace l'évolution de cet encours et des frais financiers depuis 1991, et ce tableau permet de constater la parfaite maîtrise de l'endettement de la Ville depuis 2001. Rappelons en effet que l'encours de dette de la Ville était de 428 millions d'euros au 31 décembre 2001 et de 409 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2016. Il sera « prévisionnellement » de 423 millions d'euros maximums au terme de l'année 2017, soit un retour au niveau constaté deux années auparavant, inférieur au niveau que nous considérons désormais comme pivot, soit 430 millions d'euros. Ramené par habitant, cela nous conduit à un encours de 821 euros maximum par habitant contre une moyenne de la strate à 1 191 euros, soit un écart tout à fait significatif que vous apprécierez.

Pour 2018, comme je viens de vous l'indiquer, nous aurons également recours à des financements externes, et en particulier à l'emprunt, pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement. Ce recours restera toutefois dans une proportion qui nous autorise à préserver notre objectif de capacité de désendettement inférieur à huit années sur l'exercice.

Je vais rapidement vous présenter une lecture du budget 2018 par politique publique. Je vous rassure, cela ne sera pas très long, mais il paraissait nécessaire de le faire.

Dans le domaine de la Culture et du Patrimoine, cela représente 124,6 millions d'euros, dont 110 millions d'euros en fonctionnement au BP 2018. L'année culturelle 2018 sera notamment marquée par l'exposition « Los Modernos, Dialogues France-Mexique », qui a débuté en décembre 2017 et se poursuit jusqu'en mars 2018 au Musée des Beaux-Arts, et par l'exposition consacrée à Bernar Venet, artiste plasticien contemporain, au MAC. Les parcours de visite des musées des arts de la marionnette à Gadagne et de l'automobile seront également revus et modernisés. Enfin, la Ville soutient plusieurs projets innovants, tels que le projet européen ROCK, dans lequel la Ville s'engage au côté de 31 partenaires autour du patrimoine, le projet Démos, piloté par l'Auditorium de Lyon et dont l'objectif est de permettre aux enfants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de découvrir la musique, ou encore le projet Lecture publique confié à la Bibliothèque Municipale de Lyon par la Métropole.

Dans la mission Sports, qui représente 27,5 millions d'euros, dont 23 millions d'euros en fonctionnement, nous constatons que la Ville met à disposition du public lyonnais et des associations plus de 300 équipements et sites sportifs. Pour 2018, ce ne sont pas moins de 3,5 millions d'entrées qui sont ainsi attendues dans les stades, gymnases, piscines et patinoires. La Ville maintient également son soutien financier auprès de 200 clubs sportifs et attribue des subventions, tant aux associations de sport d'élite qu'au sport amateur. Elle s'engage encore dans de nouveaux projets, tels que l'application EnForm@Lyon, qui permet de découvrir Lyon tout en pratiquant une activité sportive.

La Petite enfance, le budget qui lui est consacré atteint 52,7 millions d'euros, dont 50 millions d'euros inscrits sur la section de fonctionnement. La Ville compte sur son territoire 105 équipements associatifs d'accueil de jeunes enfants et 50 établissements municipaux, qui offrent 4 889 places d'accueil en crèche. Le montant des subventions attribuées aux associations partenaires s'élève à 17,5 millions d'euros. Quant aux recettes, elles sont estimées à 27 millions d'euros et se répartissent entre participations familiales et prestations de la CAF pour plus de 80 %.

Les Solidarités, le montant consacré est de 38,9 millions d'euros, dont 34 millions d'euros en fonctionnement. La Ville contribue notamment au fonctionnement du CCAS et des établissements pour personnes âgées par l'attribution d'une subvention stabilisée à hauteur de 11,9 millions d'euros. La Ville maintient également son engagement en faveur des associations locales d'éducation populaire, le financement d'actions sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, ou encore sa participation au financement des associations intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de grande précarité.

Dans le domaine de l'Éducation, nous constatons une augmentation de plus de 10 millions d'euros entre 2017 et 2018, dont 8,2 millions d'euros sont dus uniquement à la section d'investissement. À la rentrée scolaire de septembre 2017, plus de 37 800 élèves ont été accueillis dans les écoles publiques de Lyon, et, en 2018, ce sont quelques 3,6 millions de repas qui seront servis dans les cantines scolaires. Comme vous le savez, pour faire face à l'évolution constante des effectifs, preuve du dynamisme de notre territoire, la construction de trois groupes scolaires est prévue sur ce mandat : dans le 7<sup>e</sup>, sur la ZAC des Girondins, et dans le 8<sup>e</sup>, sur le PUP Berliet pour la rentrée 2019, enfin, rue Joannès Masset dans le 9<sup>e</sup> pour la rentrée 2020. De même, les études pour la construction de trois nouveaux groupes scolaires seront très rapidement lancées d'ici la fin du mandat, pour une livraison au début du prochain mandat dans les secteurs de Confluence, du Vivier Cronstadt et de Saint-Vincent-de-Paul.

Enfin, et ce sera la dernière mission que j'évoquerai, les Espaces publics passent de 69,4 millions d'euros à 76,8 millions d'euros en 2018. En dehors de la nouvelle politique de stationnement, qui a fait évoluer cette mission de manière importante, rappelons que la Ville compte 434 hectares de surface d'espaces verts à entretenir et près de 77 000 lampes pour l'éclairage public. Vu l'ampleur de ces périmètres, des économies de gestion sont recherchées en permanence. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'entretien plus naturaliste des espaces verts, ou encore la politique d'investissement de l'éclairage public, toujours orientée sur la réduction des consommations d'énergie.

J'en aurai terminé par quelques mots de conclusion. J'insisterai sur le fait que le budget primitif 2018 continue de traduire fidèlement la stratégie financière élaborée par la Ville pour le mandat en cours. Nous faisons le constat que cette stratégie, couplée à des efforts répétés de gestion, a permis à la Ville, d'une part d'absorber sur la période 2014-2017 les contributions successives et massives qui lui ont été imposées au titre du redressement des finances publiques, et de retrouver enfin pour 2018 une nouvelle dynamique. Nous pouvons par conséquent aborder de façon sereine la deuxième moitié du mandat et entrer demain ou presque, c'est-à-dire en janvier 2018, dans des négociations constructives avec l'État. Notre objectif sera de faire prévaloir les efforts que nous avons déjà massivement réalisés et que nous allons poursuivre, les besoins qui sont ceux de notre territoire et qui doivent impérativement servir à accompagner une dynamique de population importante. Enfin, toute la pertinence de la stratégie financière que nous développons depuis trois mandats, laquelle a toujours permis de préserver des fondamentaux financiers sains sur la durée, tout en nous donnant des moyens utiles au développement d'un service public de qualité.

Je vous remercie de votre attention. J'ai été un peu long. J'ai essayé d'être précis, ce qui fait que l'on ne devrait pas me reprocher, comme on n'hésite pas à le faire parfois, de ne pas donner suffisamment de chiffres. Je vous espère, sur ce point, satisfaits. Je vous remercie encore de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'Adjoint aux Finances. Je ne suis pas certain que le taux de satisfaction soit à la hauteur de vos attentes, en tout cas partagé. Je le dis au hasard et j'ouvre la séquence du débat. Pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 6 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Le vote du budget de notre commune fait suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons eu ici même dans cette assemblée le mois dernier. Je ne vais donc pas redire ce que j'ai déjà dit alors et de manière détaillée au nom du groupe Lyon citoyenne et solidaire, à savoir que, si nous partageons évidemment l'objectif de bonne santé financière de notre commune, d'une part, nous ne partageons pas tous les moyens que vous choisissez de mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, et, d'autre part, nous estimons que cet objectif ne fait pas à lui seul une bonne politique municipale, mais vous l'avez dit lors de votre introduction, Monsieur le Maire.

Pour illustrer cette différence d'appréciation, j'interviendrai tout à l'heure, lors de la délibération que nous examinerons et qui est liée au vote du budget, et qui porte sur l'attribution de subventions à divers associations et organismes, car cette délibération illustre bien là des choix politiques que nous ne partageons pas.

En revanche, je voudrais, à l'occasion du vote de ce budget, réitérer ma critique sur le peu de discernement et de recul de notre exécutif municipal face aux annonces et face à la politique menée par le Président de la République et le gouvernement actuel.

Premièrement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que nous ne pouvons pas ne rien dire face au mouvement de recentralisation



à l'œuvre dans notre pays, un mouvement qui avait commencé sous Nicolas SARKOZY, et qui s'est poursuivi sous la présidence de François HOLLANDE, François HOLLANDE dont on retiendra la faiblesse face aux barons locaux, qui lui ont imposé en 2014 la loi MAPTAM, cette loi qui n'est pas un troisième volet des lois de décentralisation engagées depuis 1982, mais bien une loi de recentralisation et de concentration inédite des pouvoirs dans les mains de quelques grands élus territoriaux à la tête des métropoles.

Ce mouvement se poursuit sous Emmanuel MACRON, ce qui est finalement normal, puisque son ministre de l'Intérieur et de l'Administration du territoire est celui-là même par lequel la concentration des pouvoirs au sein des métropoles est arrivée. Il se poursuit avec un discours infantilisant vis-à-vis des maires et des élus locaux, avec ce que vous appelez des négociations ou une contractualisation avec l'État, contractualisation qui pourrait ressembler aussi à un encadrement des communes, avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de nos concitoyens d'ici 2020, une suppression qui, dans les faits, va dans le sens d'une plus grande dépendance financière des collectivités vis-à-vis de l'État. Cette suppression est en outre populiste, laissant croire aux citoyens et citoyennes qu'ils vont regagner un peu de pouvoir d'achat, qu'ils vont pouvoir mettre un peu plus de beurre dans leurs pâtes, comme dirait une députée En Marche.

Mais il y a bien d'autres manières d'augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens, et cela aurait pu passer – pour citer un exemple et pour rester dans l'actualité – par une véritable revalorisation du salaire minimum, qui, bien loin des 5 000 euros de la députée plaintive, va connaître une simple augmentation de 1 170 euros nets en 2017 à 1 188 euros nets en 2018, par le simple fait d'une augmentation mécanique, et sans autre coup de pouce.

Bref, le Président MACRON et son ministre COLLOMB revendiquent et assument une vision très centralisatrice de la France, et il est impossible de ne pas le dire ici, au moment du vote de notre budget primitif, budget qui scelle nos priorités et nos volontés d'actions, publiques et politiques.

Monsieur le Maire, à l'occasion du vote de notre budget, nous ne pouvons pas ne rien dire non plus face à nos besoins accrus en matière de politique d'accueil, et je ne pense pas que la bonne attitude consisterait à dire que l'on fait déjà suffisamment. Je suis étonnée que cette question pourtant d'actualité n'intervienne pas lors de la présentation budgétaire.

Monsieur le Maire, votre parcours personnel, professionnel, familial, politique, fait de vous un humaniste. Vous le revendiquez. Eh oui, vous prenez votre part à la tête de notre Ville en matière d'accueil des migrants, comme le font les Maires de Paris, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Nantes, Toulouse, Grenoble, par exemple, confrontés comme vous, comme nous, à l'arrivée de migrants sur leur territoire. Et j'ai regretté que notre Ville ou notre Métropole ne soit pas cosignataire de la tribune signée par ces Maires, dont je viens de citer les villes et publiée hier dans le journal Le Monde, une tribune où ils interpellent l'État et le gouvernement, disant que la politique annoncée par le gouvernement n'est pas tenable, pas plus que ne l'est la situation dans nos villes, car ce n'est pas tant une crise migratoire que nous vivons en ce moment qu'une crise de nos politiques et de nos politiques d'accueil en Europe et en France. Nous devons innover là aussi, à Lyon y compris, et cela demande quelques moyens, et nous regrettons que ce sujet ne soit pas abordé à l'occasion de ce budget.

Monsieur le Maire, vous avez été élu courant de l'année 2017 et nous comprenons qu'il est nécessaire d'un peu de temps pour transformer une politique municipale. Toutefois, en l'état actuel des choses, et au regard de ce contexte-là, nous ne pourrions pas voter en faveur du budget que vous nous proposez pour l'exercice 2018, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, 10 minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

La municipalité que vous dirigez depuis cinq mois bientôt nous présente son projet de budget. Depuis maintenant plusieurs années, les élus UDI et apparentés proposent des solutions alternatives, crédibles et innovantes à la politique budgétaire que vous menez, avec un objectif central : réformer la Ville de Lyon, l'adapter au monde moderne et gagner en efficacité. Visiblement, après toutes ces années, le message n'est pas passé. Peut-être faut-il, à l'approche de Noël, vous le dire autrement.

Monsieur le Maire, même après les longues et chiffrées explications de Richard BRUMM, je reste sur ma faim ! Vous êtes comme moi un gourmet, et je suis certain que vous partagez ma peine. En juillet dernier, nous avions pourtant bien commencé le repas après votre arrivée en cuisine par des hors-d'œuvre. Il faut le dire, ils étaient alléchants : de la concertation, du dialogue, de l'écoute, du respect, voire de l'estime. Après 16 années de diète, ô combien douloureuse, la promesse d'un retour à un repas enfin équilibré nous mettait en appétit. La promotion de votre nouveau second, Richard BRUMM, était à nos yeux un signe encourageant. Nous attendions donc avec gourmandise le plat principal qu'est le budget 2018. Mais, comme le laissait apparaître la mise en bouche du mois dernier, le débat d'orientations budgétaires, le menu nous reste une nouvelle fois sur l'estomac.

Force est de constater que, cette année, les plats n'ont pas été concoctés par le nouveau chef. Vous me direz, c'est dans les vieux pots que l'on fait les meilleures soupes. En cuisine sans doute, mais pas en gestion, ni en management ! Et, comme on pouvait s'y attendre, ce 17<sup>e</sup> service du restaurant « Évidemment Lyon » est décevant.

Malgré des critiques qui ne sont pas si mauvaises, le budget 2018 manque cruellement de saveur. Il manque de créativité aussi. Depuis des années, une routine mécanique s'est installée dans la brigade municipale. À force de toujours préparer les mêmes recettes, avec les mêmes proportions et les mêmes ingrédients, la passion s'est envolée et les résultats en pâtissent. Le poisson, rempli d'arêtes fiscales, a toujours autant de mal à être avalé par les Lyonnais. Temps de travail, statut, gestion du régime indemnitaire, l'assainissement lui aussi semble tout droit sorti d'un vieux frigo socialiste ! Il faut dire que certains de vos commis, pourtant adeptes de la cuisine végétarienne, voire végane, n'arrivent toujours pas à utiliser des ingrédients bio.

Bref, vous l'aurez compris, nous sommes tout de même loin d'une cuisine novatrice, et même si nous ne vous demandons pas de passer à une cuisine moléculaire, au minimum, nous vous demandons de changer la méthode pour plus d'efficacité. Pourtant, les Lyonnais sont demandeurs d'une politique plus moderne, plus fraîche, menée par des décideurs n'ayant pas peur d'assumer des choix difficiles et de prendre des risques par le biais d'expérimentations audacieuses.

Les élus UDI et apparentés proposent depuis maintenant plusieurs années de mettre en place un processus de recherche, d'analyse et d'adaptation, afin d'améliorer l'organisation de notre Ville. Même si cela déplaît à certains de vos adjoints, la question des dépenses de personnel, qui représentent désormais 56,63 % des dépenses de fonctionnement, doit être appréhendée avec pragmatisme et lucidité. Il ne s'agit aucunement de supprimer 2 000 postes ou de faire disparaître des services publics, comme certains ont tenté de le faire croire durant le débat d'orientations budgétaires du mois dernier. Il s'agit tout simplement d'abord de réfléchir au transfert de certaines compétences et de certains équipements à des collectivités plus aptes à accomplir un service public de qualité sur notre territoire. Donnez aux arrondissements la gestion des équipements de proximité. Donnez à la Métropole celle des équipements à rayonnement métropolitain. Je ne dis pas que nous ferons ainsi de grandes économies, mais nous serons plus proches du terrain, et il y a sans doute ici quelques marges de manœuvre. Ensuite, une mutualisation accrue du personnel et des locaux. L'approche actuelle de la municipalité dans ce domaine n'est pas à la hauteur des enjeux. Enfin, il faut identifier les tâches dans lesquelles le secteur privé serait plus compétent, plus efficace et plus économe que le secteur public. Pour répondre à toutes ces questions, les élus UDI et apparentés vous demandent de convoquer dès à présent les états généraux des services publics Lyon-Métropole, afin de trouver la gestion la plus adéquate. Osez mettre le sujet sur la table, Monsieur le Maire, afin que chacun, y compris les partenaires sociaux, puisse participer au débat, apporter des idées nouvelles, enrichir le débat.

En attendant, vous l'aurez tous compris, l'addition salée que vous nous présentez, les élus UDI ne comptent pas, comme les années précédentes, la payer. Nous voterons donc contre le budget 2018. Nous espérons cependant que l'année prochaine, vous nous présenterez enfin un menu plus novateur. À un an de l'ouverture de la Cité de la Gastronomie, il sera grand temps en effet de démontrer les talents culinaires habituels de la Ville de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BROLIQUIER. J'y reviendrai tout à l'heure. Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame BALAS, pour 8 minutes.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous avons vu lors du débat d'orientations budgétaires que, cette année encore, l'effet ciseaux était évité de justesse, avec le plan Marges de Manœuvre et que le principe désormais bien installé de la navigation à vue dans la gestion financière de notre Ville se poursuivait.

De plus, au niveau national, malheureusement, ce qui devait être simple au départ s'est beaucoup complexifié. De nombreuses incertitudes demeurent encore sur la loi de finances.

Pour en rajouter encore une couche, la comparaison de budget à budget s'avère également cette année particulièrement complexe, tant les retraitements comptables sont nombreux. Il y en a chaque année, mais cette année spécialement, avec le forfait post-stationnement, le CCAS,



les cimetières, l'Opéra, dans tous les domaines.

Encore une fois, votre plan Marges de Manœuvre se résume à une hausse des recettes et quelques moindres hausses de dépenses. Ainsi, sur vos 7,6 millions d'euros d'économies annoncées, la moitié sont des recettes supplémentaires. Et, sur ces recettes supplémentaires, 80 % proviennent des effets attendus de la nouvelle politique de stationnement, soit un peu moins de 3 millions d'euros, et, sur ces 3 millions d'euros, plus de 700 000 euros seront issus de la vignette résident désormais payante. Et il nous semble même que vous avez minoré cette recette, car, sur la base du nombre de vignettes existantes, la somme serait plutôt de 1,7-1,8 million d'euros. C'est donc une véritable taxe sur les automobilistes, en particulier pour les habitants logés dans des immeubles anciens, qui n'offrent pas de possibilité de parking physique.

Je citerai aussi dans les hausses de recettes les hausses de tarif de la restauration scolaire, la hausse des redevances des terrasses. Chaque année, il y en a de nouvelles.

Pour les moindres hausses de dépenses, 3,8 millions d'euros aussi, ce sont des économies qui restent assez largement conjoncturelles, comme souvent. 333 000 euros d'économies réalisées parce qu'il n'y a pas d'élection cette année. C'est un bel effort, malheureusement, en 2019, il y aura des élections européennes. Dans le domaine culturel, la diminution de la subvention aux Nouvelles Subsistances reste le point essentiel, comme si cet établissement portait la politique culturelle de la Ville à lui tout seul et qu'il n'y avait aucune autre rationalisation à attendre dans d'autres établissements ou manifestations. Enfin, si, il y en a une quand même : «Tout l'univers dehors», qui voit également son budget fortement réduit (près d'un tiers), sans que nous comprenions vraiment pourquoi elle plutôt qu'une autre, alors même qu'elle nous est présentée depuis des années comme un élément fort de lien social et d'animation dans les quartiers de notre Ville. Nous ne savons donc pas très bien pourquoi.

Nous sommes heureux de lire que les subventions aux crèches sont calibrées sur la base, je cite, « des besoins réels des structures. » Il est vrai que j'aime beaucoup cette formule. Je l'approuve, même si je trouve étrange que cela ait l'air d'une nouveauté pour vous. Nous aurions aimé que vous puissiez la découvrir il y a déjà quelques années.

Encore un dernier point, Monsieur le Maire, qui peut paraître un détail, mais qui peut peut-être être utile, concernant vos marges de manœuvre, nous avons noté dans votre rapport qu'en 2016, année préélectorale, 81 350 personnes ont été reçues à l'Hôtel de Ville contre 53 316 l'année précédente, avec notamment 465 réceptions contre 392 l'année précédente. Alors, cette hospitalité qui vous honore ou plutôt honore votre prédécesseur, nous aimerions être certains qu'elle sert vraiment les Lyonnais, qu'il n'y a pas là de source d'économies. Sous le mandat précédent, notre demande d'un état annuel des voyages avait conduit comme par miracle à une baisse du montant de ces derniers. Ici, ce n'est pas sur le nombre, mais sur l'objet de ces réceptions que nous aimerions vous questionner.

Hormis ces éléments du plan Marges de Manœuvre, des interrogations non négligeables subsistent. Alors, j'évoquerai pour la énième fois la question du temps de travail, dont beaucoup de collectivités se sont saisies ces derniers mois. C'est un sujet tabou à Lyon. Encore une fois, un peu de courage, Monsieur le Maire ! Parvenir à un temps de travail de 1 607 heures annuelles, qui est une obligation, je le rappelle, légale depuis de nombreuses années, donc 1 607 heures annuelles pour tous, mais également s'interroger sur des pratiques désuètes, qui, pour certains, pourraient fleurir bon l'Ancien Régime, comme le Jour du Maire. S'interroger sur ces pratiques fait partie des réflexions indispensables aux collectivités aujourd'hui, pour justement retrouver des marges de manœuvre, sans mettre en danger ni les agents ni les missions que la Ville exerce pour les usagers.

D'autre part, vous avez bâti votre budget sur la situation actuelle en matière de rythmes scolaires. Pourtant, 40 % des communes sont déjà revenues en arrière, dès la première année, sur l'ancien système. C'est donc une probabilité qui n'est pas négligeable et vous n'en avez pas tenu compte. Les échos pourtant tant des réunions publiques que de votre forum Internet montrent qu'une évolution sera indispensable. Monsieur l'Adjoint à l'Éducation vient de mener une consultation, non pas une concertation, mais une consultation, avant d'envisager la suite, d'où cette difficulté, j'imagine, à chiffrer un quelconque impact, mais les répercussions seront inévitables sur le budget 2018. Par exemple, si des animateurs ne devaient pas voir leurs contrats renouvelés, quelles conséquences en matière de chômage, puisque la Ville est son propre assureur ?

Enfin, sur les investissements, de vraies questions perdurent toujours dans le domaine de l'Éducation. La poursuite du dédoublement de certaines classes primaires dans les zones prioritaires à la rentrée prochaine n'est pas abordée. La réponse qui nous a été faite en Commission a été plutôt : « On verra bien, on se débrouillera. » Mais vous ne pourrez pas éternellement transformer des salles existantes, ou, alors, à un moment, ce sont les murs qu'il faudra repousser.

À l'heure où vous souhaitez faire bénéficier la Métropole de votre Observatoire des évolutions démographiques, peut-être serait-il urgent de prendre en compte ces mêmes évolutions démographiques pour la Ville de Lyon. La priorité est désormais de construire de nouveaux groupes scolaires, vous l'avez dit, mais vous aviez pris du retard dans ce domaine. Il convient donc d'accélérer maintenant pour essayer de suivre les constructions de logement. Mais la rénovation de groupes scolaires, qui, pour certains, en ont beaucoup besoin, est remise à plus tard. Choisir des priorités, c'est ce qui n'a vraiment jamais été fait chez vous. La technique du saupoudrage reste toujours la plus utilisée. L'Éducation doit être, il nous semble, une priorité dans notre pays comme dans notre Ville.

Pour conclure, je dirais que oui, grâce à l'arrêt de la diminution des dotations de l'État, à une politique tarifaire agressive dans tous les domaines, à des frais financiers en baisse (mais cela est dû à la persistance de taux d'intérêt très bas), votre épargne brute est en hausse, mais nous ne savons toujours pas vraiment où vous voulez nous emmener. J'ai noté, Monsieur BRUMM, que vous parliez de nouvelle dynamique pour cette année 2018. J'avoue qu'elle reste assez mystérieuse pour nous. Nous voterons contre ce budget cette année encore.

Merci.

**M. LE MAIRE** : J'ai du mal à tout noter, Madame BALAS. Tout est intéressant, bien sûr.

Groupe Europe Écologie Les Verts, Madame CHEVALLIER, pour 6 minutes.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Notre Ville ne connaîtra pas, en 2018, une baisse importante de la dotation globale de fonctionnement. En effet, c'est maintenant l'arrêt de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques qui a pesé lourd sur notre budget, 6 millions en 2017, 13 en 2016 et 2015. Celle-ci sera remplacée par un pacte financier entre l'État et les collectivités, pour aboutir à une économie de 13 milliards en cinq ans. Cette économie sera le résultat d'un engagement des collectivités à ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, à ne pas investir plus qu'actuellement, l'objectif étant de diminuer leur endettement.

Pour la Ville de Lyon, qui voit sa population croître chaque année, cet objectif de 1,2 % sera difficile à tenir. Nous le voyons déjà pour le budget 2018 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui sont prévues en augmentation de 1,8 %, car de nouveaux équipements ou agrandissements d'équipements concernant des écoles, des bibliothèques, des équipements sportifs se réalisent chaque année, et cela entraîne une augmentation des dépenses de fonctionnement. De même, pour répondre à cette évolution de population, nous avons besoin d'investissements supplémentaires pour créer de nouveaux équipements, et, pour cela, il nous faudra investir plus que nous ne le faisons actuellement.

Concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les collectivités locales, car, même si l'État annonce la compenser intégralement, cette compensation sera déterminée par les taux et dégrèvements appliqués en 2017. Alors, nous attendons beaucoup de la réforme de la fiscalité locale annoncée, qui sera un véritable enjeu pour plus d'équité dans ce domaine.

La situation financière de notre Ville reste solide : une capacité de désendettement à moins de 6 ans fin 2017, avec un niveau d'investissement proche de 100 millions d'euros par an, comme prévu au démarrage. Nous pourrions donc envisager d'investir plus pour les écoles, les crèches et équipements publics, mais aussi pour la transition écologique. Cela est possible d'après les résultats que nous voyons et nécessaire.

Nous connaissons toutes et tous l'urgence des mesures à prendre pour limiter le réchauffement climatique, rappelée par l'appel récent de 14 000 chercheurs du monde entier, rappelée également lors du sommet Climat à Paris, le 12 décembre dernier, cela au niveau international, national, mais aussi local.

Les investissements pour la rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux sont porteurs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'économies d'énergie et donc d'économies de fonctionnement. Nous l'avons vu au Conseil dernier, nous avons un peu de retard sur notre objectif de diminution de nos consommations d'énergie pour 2020, puisque nous n'en sommes qu'à environ 10 % pour un objectif de 20 %.

Nous renouvelons donc notre proposition que la baisse de 1,5 million d'euros décidée il y a un an concernant les investissements du plan Climat soit revue et que nos investissements dans ce domaine soient augmentés.

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur diminution ne peut être uniforme. Rappelons la priorité à donner aux équipements de proximité et à une politique sociale efficiente, car la crise économique actuelle a de fortes conséquences en termes de chômage et de précarité. Trop de personnes aujourd'hui sont mal logées ou dorment dans la rue.

Nous souhaitons faire un focus – même si c'est l'objet d'une autre délibération, mais cela fait partie du budget – sur les subventions aux associations. Une baisse de 130 000 euros a été décidée pour Tout le monde dehors. C'est à notre sens un mauvais choix, car ce sont des animations faites dans les quartiers, au plus près des habitants, souvent pour des personnes qui ne partent pas en vacances, et l'occasion pour de petites compagnies de se faire connaître. Nous avons aussi noté un arrêt de la subvention à Dépann'Familles, association qui permet, par la garde d'enfants, l'insertion de femmes sur le marché du travail, arrêt qui, couplé à celui de la CAF, va entraîner la fermeture de cette association. Nous pensons qu'une autre solution aurait pu être discutée. En parallèle, et c'est cela qui nous pose problème, les subventions aux gros clubs et associations sportives ne bougent pas. Je vais vous donner quelques exemples. L'OL association conserve 224 000 euros de subvention, la SASP l'OL 380 000 euros de prestations, alors que cette association n'est plus sur Lyon. Le LOU Rugby association conserve une subvention de 600 000 euros ! J'ai bien dit 600 000 euros. Le club professionnel, la SASP LOU Rugby, a une subvention inchangée de 220 000 euros et les prestations, 210 000 euros. Nous pensons que cette société a largement les moyens pour participer au fonctionnement de son association. C'est vraiment ce deux poids, deux mesures, qui nous pose question.

Enfin, concernant l'économie, notre collectivité a tout son rôle à jouer en lien avec la Métropole pour accélérer les démarches d'économie circulaire par la commande publique. C'est l'exemple du marché pour la restauration scolaire à venir.

Pour terminer – je pense que je le répéterai tant que nous n'y serons pas –, nous vous rappelons notre demande d'agir auprès de nos partenaires financiers, afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie décarbonée. Le rôle des institutions financières et des entreprises pour orienter l'économie vers moins de carbone a d'ailleurs été mis fortement en avant lors de la Journée Climat du 12 décembre. Nous en avons beaucoup entendu parler dans les médias. Cela fait partie des actions efficaces que notre Ville pourrait porter pour répondre aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique.

Merci par avance de votre écoute à ces propositions. Nous resterons vigilants sur tous ces sujets.

Notre groupe votera le budget 2018, mais s'abstiendra sur la délibération de subventions aux associations, qui viendra ensuite.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame CHEVALLIER. Je donne la parole au groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame BLEY, pour 5 minutes.

**Mme BLEY Antonia** : Merci, Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le budget 2018 sera le premier depuis quatre ans sans refaction supplémentaire des dotations de l'État. Cependant, la Ville devra s'engager contractuellement avec l'État pour contenir la courbe de ses dépenses de fonctionnement et de ses besoins de financement, en quelque sorte s'engager dans un régime de liberté surveillée.

La gestion et la gouvernance de la Ville, d'ailleurs saluée par Standard&Poors, ont permis, avec le développement du plan Marges de Manœuvre, d'établir un budget 2018 dégageant une épargne renforcée de 10 % et de financer les investissements à un haut niveau de 110 millions d'euros.

Le premier poste du budget demeure la masse salariale, qui, par son importance, attire tous les regards et toutes les attentions quand il s'agit d'économies. Il faut cependant se garder d'une démarche purement comptable, car le personnel n'est pas seulement un coût. Le personnel produit les services qui font de la ville une ville attractive.

Je prends un exemple : les mairies d'arrondissement. Déjà, les effets des coupes successives s'y font sentir. La quantité de travail des agents est en passe d'en affecter la qualité. Avec le succès de la démocratie participative, que je salue et qui a été un apport fort de notre majorité, les mairies d'arrondissement se sont ouvertes et ont changé de statut. De maisons des formalités, elles sont devenues les maisons communes où la population a plaisir à venir, pour se rencontrer, se cultiver, se distraire. Mais cela suppose des heures d'ouverture plus longues. Les mairies d'arrondissement, qui assurent démocratie et lien social de proximité, sont à préserver dans un monde qui évolue rapidement vers le virtuel et le tout numérique.

Au-delà de l'évolution quantitative de ce poste budgétaire, acteur de l'attractivité de la Ville, nous serons donc attentifs à son évolution qualitative.

2017 a été une année fructueuse pour notre Ville, qui s'est vue décerner un beau palmarès :

- première ville de France et dixième ville d'Europe pour son attractivité ;
- premier prix pour son accessibilité ;
- deuxième ville française pour la préservation de la biodiversité ;
- troisième ville française pour la qualité de ses parcs et jardins.

Cette ville, c'est celle de la mixité sociale, du bien vivre ensemble, de l'art de vivre à la lyonnaise, qui se traduit par une attractivité forte pour les ménages et les entreprises.

Qui sait que nous proposons la plus grande densité de marchés alimentaires en France ? Que nous avons dépassé la barre de 20 % de logements sociaux ? Qui sait que 38 % de la ville est naturel ? Et que nous avons le plus grand parc gratuit d'Europe et le plus grand zoo gratuit de France ?

Personne et à la fois tout le monde, sans quoi notre rayonnement et notre attractivité ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

Une gestion saine et des choix de politiques publiques assumés pour l'éducation, la culture, le logement social, la solidarité, le cadre de vie.

Vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur le Maire, il est rare de voir une collectivité ouvrir trois bibliothèques depuis le début de la crise, encore plus de voir une ville investir aujourd'hui dans la sauvegarde de la biodiversité avec le projet de Forêt d'Asie.

Et je crois que 2018 sera encore une année pleine de belles réalisations :

- ouverture de l'Hôtel-Dieu ;
- ouverture du parc Zénith ;
- 75 kilomètres d'aménagements cyclables ;
- la fin du chantier de la ligne C3 ;
- l'adoption du nouveau PLU-H qui ouvrira une nouvelle dynamique ;

Autant de projets qui vont modifier davantage encore notre Ville et nous permettre d'aller vers une ville plus apaisée, plus verte et plus respirable encore.

Ce budget a donc notre confiance, et notre groupe, Lyon Écologie et Citoyens, le votera sans réserve.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je passe la parole au groupe Centre Démocrate, Monsieur RUDIGOZ, 5 minutes.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le budget primitif 2018 poursuit la stratégie financière actée au début de cette mandature. Une de nos priorités est de préserver le pouvoir d'achat des Lyonnaises et des Lyonnais par la stabilité de notre fiscalité locale. Malgré une pression forte sur nos ressources, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2018, ainsi que nous nous y étions engagés avec Gérard COLLOMB en 2014.

Côté recettes, l'attractivité de notre Ville a permis une augmentation significative des droits de mutation de plus de 16 %, avec, également à noter, une majoration du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Au niveau du budget d'investissement, conformément à la déclinaison pluriannuelle, ce sont donc 110 millions d'euros qui sont prévus cette année 2018. La Ville de Lyon continue donc d'avancer et d'innover. Cela se traduit dans le budget par 26 % d'investissement pour les Espaces publics, 30 % pour l'Éducation et la Petite Enfance, et 14 % pour la Culture et le Patrimoine.

Au niveau du budget de fonctionnement, les dépenses restent contenues, avec une hausse de 2,4 %, mais dont les causes sont des facteurs contraints, comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances : le FPIC (fonds de péréquation) ou la hausse du point d'indice des agents, mais avec une masse salariale maîtrisée.

Notre endettement reste soutenable. Lyon est une collectivité peu endettée. La dette par habitant s'élève à Lyon à 792 euros, contre 1 173 en moyenne nationale, mais à commune équivalente. Il faut noter ainsi que cela représente la moitié de la dette de Marseille. La capacité de

désendettement sera donc de moins de six ans, et l'encours de la dette est maîtrisé à hauteur de 425 millions d'euros, avec une épargne brute qui approchera les 70 millions d'euros.

Par ailleurs, la poursuite du plan Marges de Manœuvre participe également à notre équilibre budgétaire, et à tenir notre objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des services municipaux aux Lyonnais.

La loi de finances 2018 va dans le sens de cette trajectoire. Depuis 2010, c'est la première fois qu'un gouvernement ne baissera pas la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales.

Par ailleurs, ces efforts budgétaires et financiers font écho au niveau de l'État. Ainsi, la loi de programmation des finances publiques du plan de mandat du gouvernement va ramener le déficit public en deçà de 3 % et la dette vers 91 % du PIB, avec un outil de dialogue qui réconcilie l'État et les territoires (il s'agit de la Conférence Nationale des Territoires), et un outil économique (le Pacte financier, basé sur la parité d'engagements pluriannuels au niveau des dépenses et du désendettement).

Pour conclure, ce budget de la Ville de Lyon démontre pour 2018 une fois de plus que nos fondamentaux financiers sont extrêmement solides, Monsieur le Maire, et que notre stratégie financière est saine.

Votre mobilisation, Monsieur le Maire, celle de votre exécutif, de vos adjoints, mais aussi des maires d'arrondissement et de votre Administration, va nous permettre de continuer à optimiser les moyens que notre collectivité alloue à nos politiques publiques sans les dégrader.

L'agence de notation Standard&Poors, comme l'a rappelé Richard BRUMM, vient de maintenir pour 2017 la notation de la Ville AA, avec une perspective stable, qui est – doit-on le rappeler – la note la plus haute qui puisse à ce jour être attribuée à une collectivité locale française.

Ce budget primitif 2018 est un budget donc à la fois offensif, ambitieux et responsable, qui témoigne de votre volonté, de notre volonté, de concrétiser les engagements que nous portons auprès des Lyonnais, ceux de ne pas affaiblir l'investissement, de maîtriser les dépenses de fonctionnement, d'emprunter de façon responsable, et de pas toucher à la feuille d'impôts des Lyonnaises et des Lyonnais.

Les élus du groupe Centre Démocrate voteront donc ce budget 2018.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame RABATEL, pour 5 minutes.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Un budget est l'expression de choix politiques, mais nos choix sont largement dépendants d'autres choix, en particulier ceux de l'État.

Le choix du gouvernement Hollande en 2014 de baisser drastiquement les dotations de l'État aux collectivités nous a amenés à adopter le plan Marges de Manœuvre pour rebaser notre budget à - 40 millions d'euros d'ici 2020.

Aujourd'hui, après tangages, inquiétudes et mécontentement de nombreux maires et de leurs associations, le gouvernement Macron revêt ses dispositifs d'encadrement des finances des collectivités territoriales. Nous apprécions qu'il n'y ait quasiment pas de baisse de dotation cette année à Lyon. Nous sommes intéressés par l'idée de contrat entre l'État et les collectivités. Un contrat suppose discussion. Nous notons bien la proposition de prise en compte de la diversité des collectivités et de leurs besoins d'investissement, selon leur démographie, les revenus des habitants et les économies déjà réalisées. Or, la Ville de Lyon a déjà contrôlé fortement depuis trois mandats ses dépenses et l'évolution de sa dette. Nous avons une gestion et une situation financières saines, qui doivent être reconnues par l'État.

Le gouvernement parle aussi de prendre en compte, je cite, « les maires bâtisseurs ». Très bien. Cela nous concerne à Lyon. Lyon fait partie des villes attractives qui ont particulièrement besoin de logements neufs, d'écoles, de crèches, car la situation dans ces domaines est de plus en plus tendue avec 5 000 habitants supplémentaires par an. Mais il faut rappeler à l'État que les bâtiments construits ne restent pas vides. Ils prennent vie avec du personnel salarié de la Ville de Lyon, et les dépenses de fonctionnement s'en ressentent. L'objectif fixé par l'État de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement doit aussi être modulé dans le futur pacte, en prenant en compte le fonctionnement directement lié à nos investissements.

Nous demandons en parallèle au Président MACRON de marcher sur ses deux jambes. Les difficultés financières de l'État proviennent aussi de l'évasion, de l'optimisation et de l'exonération fiscales. Il faut certes réduire l'énorme dette de la France, contrôler nos dépenses et moderniser notre économie, mais il faut aussi souligner l'enrichissement accru des uns et l'appauvrissement accru des autres. Nous sommes dans une société beaucoup trop inégalitaire. Il faut améliorer cette situation qui devient dangereuse, et le soi-disant ruissellement de la richesse vers les personnes démunies ne se fera pas naturellement. L'État doit y pousser !

Le groupe Lyon Gauche Solidaires considère donc que la présentation de ce budget se fait dans une certaine incertitude pour cette année 2018, selon la loi de finances votée dans quelques jours, selon le pacte réalisé avec l'État, selon le grand plan d'investissement et la reconfiguration des périmètres, selon la volonté de réduire les inégalités dans la population.

Notre Ville est très vivante, s'embellit, attire. Les Lyonnais voient concrètement où passent leurs impôts et diverses contributions. La Fête des Lumières a encore brillé. Nos politiques sociales et écologiques restent fortes et résistent, avec notre CCAS, notre service médico-social scolaire, notre agenda d'accessibilité programmé, notre Plan Climat Énergie Territorial, nos bibliothèques, nos jardins partagés, notre charte de coopération culturelle, notre réussite sur l'emploi des personnes handicapées, etc. Tout cela participe au bien-être de la population. Ne lâchons rien dans ces domaines essentiels, défendons auprès de l'État nos efforts et nos besoins.

Car nous nous inquiétons en parallèle de baisses affectant par exemple le financement de Tout le monde dehors. C'est une politique importante pour la création culturelle, pour l'animation des arrondissements en été, pour la population qui part peu ou pas du tout en vacances, pour nombre de compagnies artistiques qui vivent de plus en plus petitement et risquent de mettre la clé sous la porte. Nous regrettons la diminution de cette subvention.

Nous surveillons aussi la situation des associations d'aide à domicile et nous souhaitons rapidement un point sur ces structures si utiles.

Nous nous interrogeons aussi sur la baisse des subventions aux crèches liée au désengagement de la CAF et sur le si petit nombre de créations de places prévues en 2018.

Nous considérons aussi que la politique égalité femmes-hommes doit être renforcée, en particulier pour lutter contre les violences. L'actualité nous en a montré, hélas, la nécessité.

Nous alertons enfin sur le fait que beaucoup de nos salariés sont fatigués et déroutés par les réorganisations ou les suppressions de postes. L'objectif de l'Adjoint aux Ressources humaines, Gérard CLAISSE, d'agir sur le mieux-être au travail doit donc être clairement soutenu dans la durée et par l'ensemble de notre Conseil municipal, sans compter l'attente sur la revalorisation du régime indemnitaire pour les femmes.

Nous espérons que les nouvelles stratégies gouvernementales donneront un peu d'air à notre budget. Notre groupe souhaite être associé à la discussion avec l'État.

Nous votons ce budget primitif 2018, car il continue de montrer que notre ambition reste intacte pour des politiques utiles et innovantes, au service des Lyonnais et des Lyonnaises. Nous savons que des décisions budgétaires modificatives seront nécessaires et nous les espérons positives.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame RABATEL. Je donne la parole au groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame CONDEMINE, pour 4 minutes.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le budget 2018 qui nous est présenté aujourd'hui est un budget solide et équilibré. Pour la première fois depuis le début du mandat, nous ne subissons pas une baisse substantielle des dotations de l'État. Après trois années où les efforts réalisés dans le cadre du plan Marges de Manœuvre nous ont permis de neutraliser l'amputation de 40 millions d'euros de recettes, notre budget reprend des couleurs.

L'an dernier, nos dépenses et recettes de fonctionnement évoluaient dans la même proportion. En 2018, et c'est aussi le résultat de notre gestion rigoureuse, les recettes de fonctionnement, une fois retraitées, progresseront de 1,5 % contre seulement 0,5 % pour les dépenses de fonctionnement. Nous avons ainsi réussi à juguler l'effet ciseaux.

Pour la première fois depuis le début du mandat, l'épargne brute retraitée est donc en nette progression et atteint 62 millions, contre 57 millions l'an dernier. L'opposition sur nos bancs raille souvent l'autosatisfaction de notre majorité sur le plan budgétaire. Mais oui, nous l'assumons, ce sont là des résultats satisfaisants que bien d'autres villes peuvent envier. Ils sont le fruit d'un travail approfondi de bonne gestion, conduit avec ténacité par l'exécutif, comme par les agents de la Ville de Lyon.

En 2018, nous continuerons donc de faire progresser notre Ville, d'investir pour ses habitants. La réalisation du plan d'équipement s'inscrit dans la continuité, autour de 100 millions d'euros. Encore plus que les années précédentes, les écoles et notamment les nouveaux groupes scolaires (Girondins, Berlier, Joannès Masset) occupent une place préminente dans notre budget : 27 %, de même que la participation à la production de logements sociaux et les espaces publics.

Notre Ville est en effet dynamique et nous assurons ainsi l'accueil des nouveaux habitants en termes de logement, d'espaces publics de qualité et d'éducation, priorités que nous partageons. Ces services publics sont fondamentaux pour assurer l'équilibre social de notre Ville.

Comme je l'indiquais lors du débat d'orientations budgétaires, il est primordial que nous conservions une capacité d'investissement élevée, et ce sera l'objet de la contractualisation avec l'État pour notre prochain budget. Ne l'oublions pas, les investissements que nous réalisons sont ainsi un levier pour l'économie et l'emploi de notre territoire.

La maîtrise de notre dette témoigne par ailleurs de la solidité de notre stratégie financière. Nous n'investissons pas sur le dos des générations futures.

Nous limitons également la progression de la masse salariale à 1,1 %. Certains trouvent cela toujours trop. C'est oublier pourtant que, derrière les chiffres, il y a des agents, qui, tous les jours, assurent les services publics de proximité, dont bénéficient les Lyonnaises et les Lyonnais. Les créations de postes permettent d'ouvrir de nouvelles classes, écoles, bibliothèques, équipements sportifs. Il ne s'agit pas d'un poids, mais d'une valeur ajoutée, qui participe aussi à l'attractivité de notre territoire et au bien-vivre, qui est régulièrement salué. C'est avec pragmatisme et non-idéologie que nous nous devons de rationaliser notre organisation, sans coupe aveugle et brutale.

Pour conclure, ce budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité de nos engagements : développement de notre Ville et maintien de sa santé financière, sans augmenter les impôts locaux. Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame CONDEMINE. Je passe la parole au groupe Socialiste Radical et apparentés, Monsieur LÉVY, pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le budget 2018 permet d'apprécier dans leur réalité les résultats de la stratégie financière que nous avons adoptée il y a trois ans pour tenir les engagements majeurs de la mandature, que sont la stabilité des taux des impôts directs et le déploiement d'un important programme d'investissement. En même temps, je vous rappelle que la Ville de Lyon a dû faire face à plusieurs contraintes, qui se sont renforcées depuis le début du mandat, c'est-à-dire la baisse des dotations de l'État (près de 40 millions d'euros cumulés) et l'augmentation des contributions au Fonds de pérennité.

Suite aux interventions que nous avons entendues aujourd'hui, Madame BALAS, quand on vous écoute, heureusement que François FILLON n'a pas été élu à la présidence de la République, car nous vous rappelons qu'à l'époque, c'étaient 100 milliards d'euros d'économies au niveau de l'État et plus de 20 milliards pour les collectivités locales. Quand nous vous écoutons et que vous vous opposez systématiquement à toute proposition d'économies, et qu'il s'agit soi-disant jamais des bonnes, en effet, nous sommes fiers du travail entrepris, fiers du maintien de l'emploi public, de l'investissement, d'un cadre clair pour notre Ville et d'un cadre budgétaire clairement défini.

Ce cadre budgétaire, c'est :

- une épargne brute entre 70 et 75 millions d'euros. Conformément aux prévisions, elle demeure à un niveau élevé et elle permet de financer les investissements.

- les dépenses d'équipement entre 90 et 100 millions d'euros, qui permettront de réaliser l'objectif annuel fixé en début de mandat.

- et une dette qui reste en progression modérée, et bien inférieure, comme cela a été rappelé notamment par Thomas RUDIGOZ, aux montants des villes comme Marseille, Paris, ou encore Lille.

C'est donc dans un contexte positif qu'il est utile de rappeler que nous abordons l'exercice 2018, un budget 2018 de la Ville qui est marqué par la fin des contributions des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, après quatre années de baisse des dotations globales de fonctionnement, pour près de 40 millions d'euros cumulés. La Ville de Lyon connaît, dans son budget 2018, un retour vers une évolution des recettes de fonctionnement.

Au-delà de cet élément, les objectifs pour cette année sont également atteints grâce à la réalisation du plan Marges de Manœuvre, pour la quatrième année consécutive. Sans cette anticipation et le travail collectif, sans les efforts consentis et une volonté municipale forte, la Ville de Lyon ne pourrait pas afficher les résultats et les ambitions qui sont aujourd'hui les siens, en termes budgétaires, de santé financière. Nous sommes donc pleinement dans l'objectif du plan Marges de Manœuvre, fixé pour le mandat à 40 millions d'euros. Pour 2018, ce plan impacte le budget primitif pour 7,6 millions d'euros, pour moitié par des recettes prévisionnelles supplémentaires et pour l'autre moitié par des dépenses moindres.

Autre élément important pour 2018, la suppression progressive sur trois ans de la taxe d'habitation. Considérée par tous comme un impôt injuste, la taxe d'habitation sera, conformément aux engagements du Président de la République durant la campagne présidentielle, dégrèvée pour 80 % des ménages. Je vous rappelle que, selon plusieurs rapports, le poids de la taxe dans le pouvoir d'achat des ménages augmente proportionnellement à leurs revenus jusqu'à un certain seuil. À partir de ce seuil, l'impôt devient dégressif. C'est-à-dire, lorsque les revenus augmentent au-delà d'un certain montant, le poids de la taxe sur les revenus diminue. Paradoxalement, les personnes aux revenus les plus faibles paient autant que celles dont les revenus sont les plus élevés. Les classes moyennes et populaires sont donc les plus touchées par cet impôt. La notion de dégrèvement est particulièrement importante, car cela implique que l'opération sera neutre pour la Ville. Créé sous la forme de dégrèvements, l'allègement fera l'objet d'une compensation intégrale, les augmentations de cotisations liées à l'augmentation de la valeur locative des biens seront intégrées au dégrèvement, et donc prises en charge par l'État. Les collectivités, et donc notre Ville, conserveront leur pouvoir de taux.

Sans revenir en détail sur le budget 2018 – cela a déjà été fait –, l'épargne brute est en nette amélioration. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est contenue. Concernant la dynamique que connaît la Ville de Lyon en termes de droits de mutation, celle-ci devrait se confirmer en 2018 avec une progression estimée à 7,1 %. Concrètement, cela concerne notamment pour l'investissement la possibilité de maintenir les priorités que vous avez fixées, Monsieur le Maire, notamment dans le domaine de l'éducation, à travers les groupes scolaires Joannès Masset, Berlier et Girardin, et les espaces publics.

Si le contexte global reste tendu et invite à la prudence, il est incontestable que de nouvelles relations, basées sur la confiance, s'ouvrent entre l'État et les collectivités locales. C'est la fin de la baisse des dotations systématiques.

Concrètement, ce budget est construit conformément aux objectifs et aux ambitions du mandat, conforte le dynamisme de notre Ville qui participe fortement à celui de notre agglomération, dans un souci de bien vivre notre ville pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur LÉVY, ainsi que tous les intervenants. Peut-être quelques mots, Monsieur BRUMM.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Mes chers collègues,

En ce qui me concerne, je m'interroge sur le fait que vous ne vous interrogez pas. Je pense notamment à Monsieur BROLIQUIER et à Madame BALAS. Vous devriez tout de même vous interroger sur le dynamisme de notre Ville, sur le dynamisme des bases physiques, qui engendrent de nombreux chantiers de groupes scolaires. Vous devriez quand même vous interroger sur la raison de cet attrait que génère notre Ville. Vous devriez également, dans le même ordre d'esprit, vous interroger sur les classements prestigieux qui sont, de part et d'autre, attribués sur presque tous les sujets à notre Ville. Vous devriez aussi vous interroger sur le fait que nous y arrivons, nonobstant les contraintes très sévères que nous impose l'État depuis quatre ans. Vous devriez vous interroger sur le fait de savoir si ce n'est pas une bonne gestion d'avoir une dette faible, sur le fait que c'est une bonne gestion que les Lyonnais aient un endettement personnel de 821 euros, alors que toutes les autres villes de la même catégorie ont 1 191 euros par habitant. C'est quand même notable. Et vous devriez aussi vous interroger sur la notation de la Ville. Les agences de notation sont des organismes sérieux. Si on nous donne de bonnes notes, c'est que nous devons les mériter. Tout cela devrait faire que vous vous interrogez un peu plus fort.

Monsieur BROLIQUIER, vous souhaitez de la passion. Il faut avoir les moyens de sa passion. Certainement que nous pourrions réaliser des choses meilleures encore, mais, pour ce que je viens de dire, et notamment sur les contraintes qui nous sont imposées, nous sommes obligés



d'être prudents. C'est cette prudence que nous avons qui nous permet de présenter des chiffres que, personnellement, je trouve satisfaisants, et qu'un observateur extérieur, tel que les agences dont je vous parlais, trouve également particulièrement convenables.

Madame BALAS, rien de ce que je dis n'a grâce à vos yeux. L'autre jour, à la Métropole, vous avez même dit que mes propos étaient plats. Je vous fais une réponse du berger à la bergère. Vos observations ne sont quand même pas très brillantes. Vous mélangez allègrement pour dire que ce n'est pas bien. Vous mélangez les baisses structurelles et conjoncturelles. À aucun moment, nous n'avons dit, par exemple, que le fait qu'il n'y ait pas d'élection l'année prochaine, ce qui va effectivement nous faire faire une économie, était un bienfait, était une marge de manœuvre. Simplement, notre budget doit être fidèle. Il faut l'indiquer. Pour les rythmes scolaires, c'est la même chose. Vous nous dites que nous reprenons les chiffres de l'année précédente. Sauf erreur de ma part, une consultation est en cours. Nous n'en connaissons pas le résultat. C'est seulement au mois de septembre prochain que l'éventuelle réforme s'appliquera. Il est donc prudent de garder les chiffres de cette année. Ce n'est pas une faute de gestion, ce n'est pas un manque de courage, c'est simplement une rigueur bien normale pour un budget. Je pourrais vous en dire bien d'autres. Par exemple, sur les retraitements, vous nous dites que nous ne parlons que sur les chiffres retraités. Si les chiffres n'étaient pas retraités, vous n'y comprendriez rien, car nous ne pourrions pas comparer d'un BP à un autre BP.

Alors, je crois qu'il faudrait faire preuve d'un peu plus d'objectivité, afin que les propos que nous avons retrouvés également un peu de grâce à vos yeux.

Mes chers collègues, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Richard BRUMM. Merci pour ces quelques éléments de réponse.

Je voudrais essayer de ramasser tout cela. Sans reprendre vos commentaires pour nos collègues, qui ont été extrêmement critiqués, j'ai toujours pensé qu'en politique et en démocratie, nous étions en capacité de reconnaître deux, trois choses de l'autre. Si nous sommes là front contre front et considérés par un vote qui sera clairement une sanction, cela laisse penser que, si on sanctionne, c'est qu'il y a à sanctionner.

À part la gourmandise que j'ai beaucoup retenue chez notre collègue Denis BROLIQUIER, je voudrais lui rappeler que, selon, je crois, Saint Thomas d'Aquin, la gourmandise fait partie des sept péchés capitaux. Avec l'acédie, elle apparaît spirituelle, et capitaux ne voulant pas dire grave, voulant dire que cela entraîne tous les autres. Je pense donc qu'il faudrait que nous fassions attention à la gourmandise, et surtout aux propositions qui ne sont pas des propositions. Mettre le problème chez le voisin ou dans un autre dispositif n'a pas d'effet magique. Nous sommes en train de la constater avec le travail de fond qui a été mené sur le rapprochement du CCAS et des Maisons du Rhône.

Au-delà, en quelques mots, je pense que, pour la première fois depuis notre mandature 2014-2020, nous avons une évolution de nos recettes de fonctionnement supérieure à l'évolution des dépenses de même nature. Je crois que, sans avoir l'impression de nous dédire ou de traverser le Rubicon, nous pourrions ensemble reconnaître quelques points. J'entends bien la critique, mais ce côté systématique est difficile. Il y a, de ce fait, une neutralisation des effets ciseaux, déjà effective en 2016, mais qui va se développer en 2017 grâce à notre plan Marges de Manœuvre, qu'on peut railler, mais qui est là. Madame BALAS, il ne s'agit pas seulement de recettes, il y a eu bel et bien diminution aussi des dépenses, et je tiens à vous le préciser. Ne serait-ce que dans mon ancienne délégation de la Culture, où j'ai dû enlever pas loin de 3,5 millions d'euros.

La Ville retrouve aussi une capacité à bénéficier de la dynamique générée sur ces recettes. Le projet de budget primitif permet également à la Ville – Richard vient de le souligner – de s'inscrire de manière prévisionnelle dans le respect du cadrage du projet de loi, qui impactera 2018-2022. La Ville continue de poursuivre son plan d'équipement pluriannuel avec une moyenne de 100 millions d'euros par an. Il y a quand même un moment où, entre deux phrases critiques, on peut glisser une reconnaissance du travail qui est mené, mais peu importe, c'est la règle, j'ai bien compris et il faut bien que je m'y fasse.

Je le redis ici, je l'avais évoqué au moment du débat d'orientations budgétaires. Quand Standard&Poors dit que la trajectoire financière de notre Ville est prévisible grâce au suivi continu et à une prospective financière réaliste et très détaillée – je cite pour ne pas perdre un mot –, je considère qu'un certain nombre d'organisations en dehors des collectivités pourraient être satisfaites d'entendre ce genre de commentaire. Essayons deux secondes, entre deux critiques, de le formuler. Je n'ai pas l'impression que nous en mourrions. Par conséquent, cette gestion saine et rigoureuse est importante.

Au-delà, je voudrais simplement rappeler que ce budget, cette lecture technique – je vais mettre des guillemets – qui vient de nous être présentée, si elle est très importante, et elle l'est, c'est un exercice incontournable et qui prévaut d'une bonne gestion, ne se suffit pas à lui-même. Cette présentation est pour nous, et, derrière ces colonnes de chiffres et le détail de ce qui nous est présenté par notre Adjoint aux Finances, elle traduit profondément le travail qui est fourni. Richard BRUMM a cité les classements. Première ville européenne accessible, il y a quelques jours à Bruxelles, grâce au travail réalisé par Thérèse RABATEL bien entendu avec le soutien de la Ville. J'en profite pour saluer le travail qui a été mené. Cela n'a pas été réalisé avec trois francs six sous. Cela a été réalisé parce qu'il existe une volonté dans notre Ville d'utiliser notre budget à des fins sociales, fondamentales, de qualité de la vie. Lyon, première ville étudiante, ce n'est pas non plus négligeable. Encore une fois, je ne suis pas là pour m'autosatisfaire des classements. Un classement, et j'ai été initié depuis longtemps à cette pratique, c'est la responsabilité de s'y maintenir. Ce n'est pas simplement pour dire « cocorico », c'est l'engagement que cela nous donne à continuer à le faire. Ces annonces s'ajoutent à ce que nous avons réalisé. Madame BLEY l'a évoqué précédemment : trois nouvelles bibliothèques ouvertes cette année. Nous sommes la seule ville en France. J'étais avant-hier avec le Secrétaire général du ministère de la Culture. Je vous assure qu'aucune autre ville n'a réalisé cela. Je ne reviens pas sur le plan de la solidarité, le rapprochement des structures Ville et Métropole, notre cadre de vie, les espaces verts, la Forêt d'Asie, les progressions du logement social. Nous avons franchi la barre des 20 % dans notre Ville de logements sociaux.

En un mot, notre Ville se transforme. Les politiques engagées se font bien sûr d'abord au bénéfice des Lyonnais, et pour ne pas que vous soyez en décalage complet, il faut regarder ce que les Lyonnais constatent tous les jours. Il n'y a pas à mourir que de dire que notre Ville s'est transformée au cours de ces dernières années. Je vais faire du Richard BRUMM. Vous voyez cette courbe, là ? Même le caviar ne vous suffirait pas, Madame BALAS. Je suis désolé. Vous êtes difficile à être satisfaite par un budget, pardon.

Je m'en tiens là. Je crois que notre Ville se développe et que nous sommes convaincus que ce développement n'a de sens – et je réponds aussi à une autre intervention – que s'il ne laisse pas les plus fragiles d'entre nous au bord du chemin. Nous voulons travailler à une ville dynamique, équilibrée et durable. Je tiens à rappeler une autre lecture, en dehors de celle des maires qui ont cosigné cet appel. J'aurais parfaitement pu le signer, ainsi que la Métropole. Ils ne nous l'ont pas demandé, mais nous aurions pu le signer. Un, il ne s'agit pas de dire que seuls l'État et les villes doivent agir, mais réunissons-nous pour essayer de trouver les pistes de solutions. Chacun, séparément, ne trouvera pas de solutions. Je tiens à vous rappeler que, le 20 novembre, nous avons organisé une réunion autour du Préfet sur notre demande (Ville et Métropole) avec les associations, pour réfléchir aux pistes de solutions. Une autre réunion est prévue dès début janvier. Nous travaillons. Nous pouvons lire de-ci de-là les commentaires, mais l'État a bien l'intention d'augmenter son effort en 2018. Aujourd'hui, 60 millions d'euros, dans notre département, sont dévolus à la prise en charge de l'asile et pour abriter et donner de l'habitat. Le plan Grand Froid va coûter 3 600 000 euros. Je ne dis pas que c'est suffisant, je dis qu'il ne se passe pas rien et que l'idée de pouvoir travailler les uns et les autres est un sujet important. Sur les inégalités, vous évoquiez les 56,6 % de masse salariale, par rapport au résultat qui est proposé, ce n'est pas plus que 56,6 %. Vous avez noté, dans le rapport que vient de nous présenter Richard BRUMM que nous avons pu augmenter pour ouvrir des écoles, réaliser le dédoublement des classes, ouvrir des bibliothèques, avec seulement cinq nouveaux emplois. C'est dire qu'il y a une vraie politique des ressources humaines. Sur les inégalités, dans ces formidables documents qui circulent en ce moment, c'est l'Europe qui est la moins inégale, et la France est un de ces pays. Le travail des collectivités et des villes ne représente pas une moindre part dans ce travail, je tiens à le signaler.

Pour conclure, un grand économiste qui m'est cher, François PERROUX, disait que le développement revient à nourrir, soigner, loger, éduquer et protéger les hommes. Je pense que c'est cela, l'honneur de notre Ville, et c'est ce que nous essayons de faire. C'est ce que je continuerai, dans la trace de mes prédécesseurs de faire.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer au vote du budget primitif 2018 par chapitre budgétaire et articles spécialisés.

Je mets aux voix le budget principal, réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, votent contre).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Il est donc adopté.

Je mets aux voix le budget annexe du Théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la

main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci. Il est adopté.

Je mets aux voix le budget annexe de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Il est adopté.

Je mets aux voix le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Il est adopté.

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de maintenir à un tiers la fraction de reversement pour l'année 2018 de la taxe sur les spectacles au CCAS, conformément à l'article 1566 du Code général des impôts. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

## 2017/3472 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit du vote des taux d'imposition directe locale pour 2018. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 3 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Je n'aurai pas 3 minutes. Il s'agit simplement d'une explication de vote, pour indiquer que, dans la continuité de notre vote les années précédentes, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame BALAS.

**Mme BALAS Laurence** : Il s'agit également simplement d'une explication de vote. Comme les années précédentes, nous votons contre cette délibération, nous sommes contre votre politique de hausse de taux.

**M. LE MAIRE** : Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

## 2017/3473 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit cette fois d'une attribution de subventions à divers organismes et l'approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 8 minutes, s'il vous plaît.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Là aussi, l'intervention sera certainement moins longue, étant donné qu'un certain nombre de points ont été évoqués.

Ceci dit, après un cadrage de politique nationale au moment du vote du budget primitif, cette délibération nous permet de resserrer la focale sur les priorités de notre politique municipale et le soutien à un certain nombre d'organismes, d'associations et de partenaires.

À l'inverse d'autres groupes politiques, nous avons choisi d'intervenir sur cette délibération de manière spécifique, et non pas à l'occasion du budget. Pourquoi ? Parce que cette délibération est trop, à notre goût, présentée comme un simple acte administratif, presque une formalité sans conséquences, et qui pourrait passer un peu inaperçue, noyée dans le débat sur le budget et l'ordre du jour de notre Conseil.

Pourtant, cette délibération est éminemment politique, puisqu'elle illustre nos priorités, et, surtout, elle montre là où tape en priorité le plan Marges de Manœuvre de notre Ville, c'est-à-dire le plan de restructuration budgétaire.

Elle est importante aussi, car elle concerne de nombreuses associations, déjà mises en difficulté par la Région, qui a réalisé des coupes sèches, mais également par l'État, qui a supprimé en grande partie et de manière brutale les contrats aidés.

En 2015, notre groupe avait déjà soulevé que 40 % des coupes prévues par le plan Marges de Manœuvre de notre Ville portaient sur des secteurs comme l'action sociale, l'éducation, la petite enfance, la culture pour tous, et que nous ne partagions pas ces choix-là.

Là encore, à la lecture du budget primitif 2018, nous observons une baisse prévue dans ces secteurs-là, de l'action sociale, de l'éducation, de la petite enfance, alors que d'autres sont en hausse ou restent stables. Nous pensons que ces secteurs devraient au contraire être prioritaires, et justifieraient une hausse du soutien de la municipalité, y compris, car ils sont au cœur de nos compétences communales.

Ainsi, et je reviens au tableau qui nous est présenté dans cette délibération, il est prévu une baisse des subventions aux Maisons de l'Enfance. Il signe également la suppression de certains services – cela a été évoqué précédemment –, comme Dépann'Familles, par exemple. Les secteurs de l'action sociale, de l'éducation, de la petite enfance affichent des baisses de budget.

Au sein de certains secteurs, des choix apparaissent, que nous ne partageons pas. Ainsi, dans le secteur sportif, nous notons bien une petite hausse pour le sport pour tous, et nous soulignons cet effort. Toutefois, nous ne cautionnons pas le financement par notre Ville des sociétés anonymes à objet sportif, c'est-à-dire des clubs qui ont des actions, et nous trouvons anormal de verser encore 220 000 euros à la société anonyme LOU Rugby – je ne parle pas de l'association, mais bien de la SASP. De même, il semblait que notre Ville s'était engagée à ne plus reconduire la subvention à l'Olympique Lyonnais dès lors que le club aurait enfin son grand stade. Or, nous continuons à donner, même si c'est à l'association de l'OL, dont nous avons toujours autant de difficultés à obtenir les bilans d'activité, de ce qu'elle réalise dans les quartiers. Nous

continuons à donner 224 200 euros à l'OL cette année 2018. 220 000 plus 224 000 euros, cela fait près de 450 000 euros de subventions qu'à notre sens, nous pourrions répartir différemment sur des secteurs qui, pour nous, sont réellement prioritaires.

Dans le secteur de la culture, la subvention à l'Opéra augmente cette année. Certes, cela est présenté comme un rattrapage de l'année précédente. Il n'empêche que, parallèlement, la subvention à Tout le monde dehors est réduite à peau de chagrin. Tout le monde dehors, c'est le festival gratuit de la Ville de Lyon, qui accueille 120 000 spectateurs chaque année, chaque été, dans les différents quartiers de notre ville, dans tous les arrondissements, et qui accueille en particulier des spectateurs qui n'ont pas les moyens de partir en vacances.

Par conséquent, cette délibération mérite une attention particulière et de ne pas être votée ainsi à la marge du budget.

Par ailleurs, nous avons un problème de forme avec cette délibération. Elle nous a été soumise pour avis en Conseil d'arrondissement avant d'être examinée en Commission. Il était donc compliqué pour les Conseils d'arrondissement d'émettre un avis (favorable, défavorable) sur une délibération qui était vue ensuite. Nous n'avions pas de réponse. Je pense que le circuit doit être revu, ou c'est véritablement considérer que les Conseils d'arrondissement ne servent à rien. En outre, en Conseil d'arrondissement, nous avions un tableau associé à cette délibération. Il était beaucoup plus complet. C'est dans ce tableau associé que nous observions la suppression de la subvention à Dépann'Familles, la baisse de subvention à Tout le monde dehors, la baisse de subvention aux centres sociaux. Si, Monsieur LEVY, c'est le tableau qui a été présenté en Conseil d'arrondissement. Le tableau nous montrait également une baisse des subventions aux Maisons de l'Enfance. Or, ce tableau n'apparaît plus dans la délibération. Nous avons donc un problème de coïncidence de forme entre ce qui nous est présenté en Conseil d'arrondissement et ce que nous avons à voter en Conseil municipal.

Nous considérons que nous n'avons pas les moyens d'émettre un avis éclairé, circonstancié. Nous avons même un doute sur la manière dont est présentée cette délibération. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci de cette intervention.

J'avoue que j'essayais de comprendre comment nous avons pu vous présenter en arrondissement avant que cela ne passe en Commission, mais je vous fais confiance. En tout cas, ce n'est pas l'objet du fonctionnement.

Au demeurant, je voudrais simplement répondre sur quelques points.

Je vais commencer, car vous êtes plusieurs à être intervenus sur le sujet, par Tout le monde dehors. Il s'agit effectivement d'un projet de la Ville majeur, que j'avais transformé en l'appelant les Fêtes de l'Été, et dont nous voulons faire évoluer le périmètre. L'idée n'est pas de supprimer l'esprit de Tout le monde dehors, mais peut-être de le gérer autrement et de le faire passer comme un certain nombre d'autres politiques dans le droit commun. Je viens de signer avec tous les acteurs de notre Ville la quatrième Charte de coopération culturelle. Nous avons là des outils pour réaliser, y compris pendant l'été, un certain nombre d'actions. Au demeurant, il reste du budget à Tout le monde dehors, donc ne dramatisons pas en regardant ligne par ligne.

L'Opéra est un autre sujet. L'Opéra n'a pas gagné un centime d'euros. Il s'agit simplement d'un basculement de ce nous faisons en RH que nous avons passé en fonctionnement. Il n'y a pas un gain d'un centime à l'Opéra. Je tiens à le souligner. Nous tenons ce budget égal pour la Ville, alors que d'autres ont diminué. Peu importe. En tout cas, il n'y a pas de mouvement sinon une écriture différente.

Le foot et le LOU, effectivement, si nous avons maintenu, ce n'est pas du tout dans l'esprit de ce qui pouvait se faire auparavant. Sur ces lignes budgétaires, Yann CUCHERAT pourrait l'expliquer s'il en était nécessaire, mais nous n'allons pas allonger les débats et je vous propose de vous rapprocher de Yann, c'est parce que des actions sont menées. Les gros porteurs sont aussi ceux qui peuvent mener des actions de « capillarisation », d'entraînement et de proximité avec un certain nombre d'équipes plus jeunes.

J'entends bien que ce n'était peut-être pas présenté comme vous le souhaiteriez. Pourquoi pas. Améliorons cela si c'est possible, mais je ne vois pas que nous tournions le dos fondamentalement, et je rejoins ce que j'ai dit précédemment, dans notre politique. Cette volonté n'existe pas.

Pour autant, là encore pour avoir essayé de gérer – je vais être très humble – le budget de la Culture au cours de ces neuf dernières années, nous voyons bien qu'il faut que les choses bougent. Vous le dites vous-mêmes. Énormément de compagnies et d'acteurs culturels sont subventionnés, même avant que j'arrive à ce poste. Ils perçoivent une subvention tous les ans. Ils n'augmentent ni ne décollent, en termes de représentation, de travail et de présence dans la Ville. Ils ne disparaissent pas non plus. C'est peut-être le pire. Quand vous parlez de saupoudrage, c'est bien ce que nous essayons de réaliser. Nous avons besoin de repenser plus fondamentalement nos politiques sociales, culturelles, en tout cas celles qui sont au plus près des citoyens, en essayant d'adapter des budgets peut-être en soutenant plus clairement un certain nombre de structures, en faisant que plusieurs structures se mettent ensemble pour mener des actions communes. La mutualisation, si chère à Denis BROLIQUIER, est aussi quelque part là. Par conséquent, ce n'est pas structure pour structure, c'est comment nous faisons évoluer tout cela. Je pense que nous pouvons, avec le même volume financier, certes peut-être diminué de-ci de-là, produire et donner des effets supérieurs. C'est à cela que je voudrais m'atteler dans le temps qui est devant moi, même s'il peut être compté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Europe écologie – Les Verts).

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire ne prend pas part au vote).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

## 2017/3476 – Rapport des mandataires de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) – Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Le rapport suivant concerne le rapport des mandataires de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame BAUME, pour 3 minutes.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe des écologistes souhaite mettre au débat ce jour la nouvelle activité de Lyon Parc Auto, à savoir l'optimisation des places de stationnement en parkings privés, via des applications numériques.

LPA, mais aussi d'autres acteurs économiques locaux souhaitent proposer cette offre commerciale aux automobilistes en recherche de parking. Cette mutation dans les usages des parkings privés, au sens large du terme, a d'ailleurs fait l'objet d'un point dans Les Échos en mai dernier, ainsi que Le Tour Lyon à la même période.

Compte tenu de la tension d'usage qui réside sur notre espace public, cette mutation pourrait être une opportunité de réaliser, sur les mètres carrés libérés, les vœux des forains, des parents, des touristes, des créateurs et commerçants. En effet, pour les écologistes, optimiser la gestion des parcs et places disponibles ne doit pas avoir pour corollaire l'augmentation par la facilitation du nombre de voitures qui entrent dans la ville.

Il conviendrait, au travers d'un observatoire, de suivre cette optimisation des places privées de stationnement, uniquement sur un aspect quantitatif et non du chiffre d'affaires généré, et, au fur et à mesure de l'augmentation de l'offre en sous-sol, d'équilibrer l'offre publique en surface.

Il est préférable d'ailleurs que ces opérateurs d'optimisation de stationnement, entre guillemets, soient parties prenantes du territoire, en tant qu'acteurs de l'économie sociale, comme LPA, qui, je vous le rappelle, est labellisé Lyon Ville équitable et durable.

Vous l'aurez compris, nous nous appuyons sur les objectifs globaux du plan de déplacements urbains et le consensus existant autour des enjeux de santé environnementale, tout autant que la mixité attendue dans la ville.

Peut-être que l'Observatoire régional des gaz à effet de serre pourrait être saisi de ces questions, qui, j'imagine, concernent d'autres villes également.

Comptant sur votre adhésion à ces propositions d'outils et de mutation de notre espace public, nous prenons acte du rapport annuel de LPA.

**M. LE MAIRE** : Merci. Peut-être Monsieur PELAEZ, Président Directeur de LPA, pourrait répondre.

**M. PELAEZ Louis** : Cela sera relativement rapide, car je suis globalement d'accord avec les propos d'Émeline BAUME. C'est bien pour cela que j'ai souhaité très fortement que LPA s'engage dans une gestion de l'offre privée du stationnement, mais tout cela en cohérence avec la politique publique et l'équilibre, notamment en termes de stationnement, entre les différents modes de mobilité qu'ont créés les collectivités, que ce soit la Ville de Lyon ou la Métropole. Effectivement, il existe des besoins aujourd'hui, qui ne sont pas assouvis, plusieurs milliers – nous ne le savons pas exactement – places de stationnement sont actuellement vacantes sur le territoire métropolitain. Une partie non négligeable se trouve dans le patrimoine des bailleurs sociaux. Par ailleurs, certains bureaux sont également disponibles à des moments où les demandes sont très fortes, notamment le soir, la nuit et parfois le week-end.

C'est pour cela que j'ai souhaité que LPA s'investisse dans la gestion de cette offre privée et construise une place de marché du stationnement métropolitain. Vous avez raison, je suis absolument convaincu que les collectivités n'ont aucun intérêt à laisser croître une offre concurrente sauvage à l'offre publique, qui, par conséquent, déstabilise l'équilibre construit tant bien que mal par les collectivités locales avec l'aide de LPA.

Ces différentes sociétés, qui, aujourd'hui, viennent sur le marché, sont caractéristiques du phénomène d'ubérisation. Nous savons comment cela fonctionne. Elles sont au départ une dizaine. Elles cassent les prix. Cela paraît tellement extraordinaire, notamment pour un certain nombre de bailleurs sociaux, qui peuvent se laisser tenter. Puis, le phénomène est toujours le même, là où elles étaient dix, il n'en reste plus que quatre, parce que ce n'est pas une activité rentable et que ce ne sont que les plus gros qui arrivent à l'emporter. Ensuite, il n'en reste plus que deux, et plus qu'une. À ce moment-là, comme à chaque fois, lorsqu'on a affaire qu'à un seul opérateur, c'est lui qui fixe les conditions, notamment les conditions financières.

Nous avons donc créé cette nouvelle activité, car nous avons la capacité de faire coïncider cette offre qui apparaît et l'offre disponible notamment dans le privé, mais tout cela au travers d'une politique tarifaire proposée par LPA, cohérente avec la tarification publique. Nous avons déjà signé avec un certain nombre de bailleurs sociaux. Nous discutons avec d'autres. Nous avons aujourd'hui de plus en plus de promoteurs, notamment en termes de bureaux, mais aussi des promoteurs qui construisent des logements, qui viennent nous voir en amont, pour que nous construisions ensemble et que nous réfléchissions ensemble à une politique de stationnement. Tout cela me paraît extrêmement intéressant et important pour continuer ce grand travail, déjà réalisé depuis très longtemps par LPA en collaboration avec les collectivités, pour faire en sorte que les voitures soient mieux en sous-sol que sur la voirie, notamment pour que les places soient plus nombreuses pour développer les autres modes de mobilité, notamment les modes doux et vertueux.

**M. LE MAIRE** : Merci pour ces éléments de réponse.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2017/3479 – Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Cette fois-ci, il s'agit du rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu pour l'exercice 2016.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame GRANJON, 2 minutes.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Lyon citoyenne et solidaire a choisi de s'abstenir sur les rapports 3479 et 3480. Il ne s'agit pas pour nous de mettre en question leur contenu, mais de réaffirmer nos interrogations sur deux projets emblématiques de votre gestion de la Ville de Lyon.

Le premier rapport porte sur le quartier de la Part-Dieu. Il s'agit d'un dossier pour lequel vous avez choisi de travailler sans les habitants, sans les collectifs citoyens, qui voulaient prendre leur place dans la réflexion sur l'avenir de leur quartier. Nous le déplorons et pensons qu'il s'agit là de la négation de la démocratie locale.

Le second rapport porte sur le quartier Confluence, un espace qui a été pensé exclusivement pour la consommation, en excluant pour une grande partie le vivre ensemble et la mixité sociale. Là aussi, nous déplorons une vision de la Ville qui soit coupée de ses habitants.

C'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons sur ces deux dossiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je ne vais pas vous répondre directement. Néanmoins, il y a un rapport pour lequel il n'y a pas eu de concertation, sic. Je dis « sic ». Et l'autre, parce que vous n'êtes pas d'accord sur ce qu'il s'y fait. C'est un peu complexe comme position, mais je la respecte comme telle.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2017/3497 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2018

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Pour une délibération que nous retrouvons chaque année à cette même séance de notre Conseil municipal, qui consiste à doter les services de la Ville des moyens humains qui leur sont nécessaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier de leurs activités.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci, une intervention du groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame GRANJON, pour 4 minutes.

**Mme GRANJON Isabelle** : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2017/3550 – Retransmission des Conseils municipaux – Convention passée avec TLM

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Mes chers collègues, la Commission a rendu un avis favorable sur cette délibération, qui concerne le



renouvellement de la convention avec TLM pour la retransmission des Conseils municipaux.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 3 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : L'intervention n'est pas retirée.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Simplement pour souligner, puisque vous souhaitez que nous vous indiquions quand les choses vont dans le bon sens, que, selon nous, cela va dans le bon sens, puisque la retransmission des Conseils municipaux sur TLM, de par la convention avec la Ville, est prévue dans la totalité des séances. Il s'agissait d'une demande relativement ancienne d'un certain nombre de groupes ici présents. C'est un point positif. Surtout, cela va permettre de ne pas prioriser les dossiers, entre ceux dont les débats mériteraient intérêt et ceux qui présenteraient moins d'intérêt. Ce classement était quelque peu injuste. C'est donc un point positif.

En revanche – forcément en revanche –, je l'ai signalé en Conférence des Présidents, mais je souhaitais l'indiquer à nouveau ici, nous avons des progrès à réaliser sur notre site Internet. Le site Internet de la Ville vient d'être refondé. Au-delà des soucis intervenus à l'occasion de la mise en place du nouveau site, de ce que nous avons pu en voir, ce n'est vraiment pas simple pour un habitant, pour un membre d'association, qui souhaite aller rechercher des débats que nous aurions pu avoir, d'y accéder facilement. Des progrès peuvent donc encore être réalisés en matière de transparence de nos débats.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Trois remarques rapides sur cette convention de retransmission de nos Conseils municipaux par TLM.

En premier lieu, comme vient de le faire Nathalie PERRIN-GILBERT, nous ne pouvons que nous réjouir que ceux-ci soient désormais retransmis dans leur intégralité. Le groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, dénonçait depuis plusieurs renouvellements de convention – en 2012 par la voix de Patrick HUGUET, en 2014 par la voix d'Emmanuel HAMELIN – le caractère très peu démocratique d'une retransmission tronquée. Vous nous avez entendus et ce point est désormais corrigé.

En second lieu, nous espérons que cela aura un impact positif sur la présence de nos collègues jusqu'à la fin des séances et contribuera ainsi à avoir un quorum de bout en bout, puisque, lors des deux derniers Conseils, les bancs de la majorité étaient plutôt clairsemés. Peut-être que Monsieur le Président de la Métropole pourrait s'inspirer de ce système, mais je crois qu'en introduction, Monsieur le Maire, vous avez rappelé à chacun qu'il convenait de siéger jusqu'au bout.

En troisième lieu, concernant la prestation de captation d'image, nous regrettons de ne pas pouvoir la comparer au coût qu'aurait représenté une installation fixe et pérenne dans cet hémicycle. C'est une question qui aurait pu être envisagée si, avant de nous présenter cette délibération, vous aviez, soit réuni l'ensemble des présidents de groupe pour évoquer ce sujet – comme je l'avais demandé en Conférence des Présidents, le 19 octobre –, soit trouvé le temps de me recevoir – comme je vous l'avais demandé par courrier du 7 novembre. Vous dénonciez, lors du dernier Conseil municipal, des comportements peu républicains à vos yeux. Vous conviendrez que je peux, sur ce point, vous retourner le compliment.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Un boomerang, mais cela fait déjà deux fois pour un, donc vous prenez de l'avance, cela me laisse un coup encore pour la prochaine fois. Je vous assure que nous avons regardé. Si nous ne vous avons pas consultés, cela ne nous empêche pas d'avoir regardé comment nous pourrions le faire via Internet. Je vous rappelle que TLM réalise aussi une extraction de 52 minutes. Ce travail nous emmenait dans un mode différent. TLM diffuse aussi sur le réseau des télé. C'est finalement ce qui nous a fait pencher pour cette solution. J'aurais pu organiser une réunion supplémentaire avec vous pour que nous soyons d'accord. Je l'organiserai la prochaine fois.

Je propose que nous mettions au vote ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

#### **2017/3474 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2017 pour le budget principal**

(Adopté)

---

#### **2017/3475 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement Pluriannuel 2015-2020**

(Adopté)

---

#### **2017/3477 - Rapport des mandataires de la Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon – Exercice 2016**

(Adopté)

---

#### **2017/3478 - Rapport des mandataires de la Société d'économie mixte Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) – Exercice 2016**

(Adopté)

---

#### **2017/3480 - Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2016**

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

(Adopté)

---

#### **2017/3490 - Admissions en non-valeur des créances minimales des exercices 2013 à 2015**

(Adopté)

---

#### **2017/3492 - Groupement de commandes d'intégration partielle entre les Villes de Villeurbanne, Lyon et Caluire-et-Cuire pour l'acquisition de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage nécessaires au fonctionnement des services municipaux – Avenant n° 1**

(Adopté)

---

**2017/3493 - Commande publique – Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux Ville de Lyon – Année 2018**

(Adopté)

---

**2017/3495 - Remise gracieuse de dette**

(Adopté)

---

**2017/3499 - Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Grand Casino de Lyon – Avenant n° 1**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit de 10 rapports qui n'ont effectivement fait l'objet d'aucune demande d'intervention et qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je mets aux voix ces 10 rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Pour le rapport n° 2017/3495 le groupe Lyon citoyenne et solidaire ne prend pas part au vote. M. CLAISSE, Mmes BESSON, MANOUKIAN, RABATEL et GAY ne prennent pas part au vote).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3481 - Convention avec les Hospices civils de Lyon (HCL) pour l'accueil d'internes en médecine du travail à la Ville de Lyon**

(Adopté)

---

**2017/3494 - Modification du tableau des effectifs**

(Adopté)

---

**2017/3498 - Recours à des vacances à la Direction sécurité et prévention – Experts de la commission des Balmes**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces trois rapports, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3482 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 15-33 rue Desaix à Lyon 3<sup>e</sup>**

(Adopté)

---

**2017/3485 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 168 934 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 11 route de Vienne à Lyon 7<sup>e</sup>**

(Adopté)

---

**2017/3486 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 038 896 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 27 logements (20 logements PLUS et 7 logements PLAI) situés 4-12 rue des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup>**

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Adopté)

---

**2017/3487 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 137 571,11 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 9 logements PLS situés 34 rue de la Claire à Lyon 9<sup>e</sup>**

(Adopté)

---

**2017/3488 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 535 000 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 107 rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,  
La Commission a rendu un avis favorable pour ces cinq rapports.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Pour le rapport n° 2017/3486 le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Pour le rapport n° 2017/3487 le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Pour le rapport n° 2017/3488 le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2017/3483 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 155 283 euros relatif à une opération de construction d'un EHPAD de 81 places, situé 66 cours Suchet à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ce beau projet sur le cours Suchet.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2017/3484- Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 350 626 euros relatif à une opération de construction d'une résidence étudiante de 10 logements situés 66 cours Suchet à Lyon 2<sup>e</sup>**

(Adopté)

**2017/3489 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 925 487,36 euros relatif à une opération de construction d'une résidence étudiante de 133 logements situés 1 place Abbé Larue à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pour ces deux rapports, je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2017/3491 - Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2020 – Opérations 60029052 « Plan équipement et d'évolution PEP 2015-2020 », 60029053 « Maintien en condition opérationnelle des équipements PEP 2015-2020 », lancement de la deuxième phase des opérations et affectation complémentaire des AP n° 2015-6 et n° 2015-7, programme 00008**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

**2017/3552 – Musée des Beaux-Arts, place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup> – Opération 01013119 – Aménagement de locaux (archives et bureaux) – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport, Monsieur le Maire, pour le lancement d'une opération d'amélioration des locaux à destination des agents et de la bibliothèque du Musée des Beaux-Arts pour un montant de 510 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 2 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Cette délibération, qui porte sur les locaux du Musée des Beaux-Arts est l'occasion d'aborder un autre local, qui donne sur la place des Terreaux, et qui est la Galerie des Terreaux, et ce, notamment à l'heure où les trois places de la Comédie, Pradel et Terreaux font l'objet d'une réfection. Je pense que c'est le moment, à l'heure où nous nous penchons sur l'aménagement ou le réaménagement de la place des Terreaux, où la fontaine a été rénovée, d'enfin résoudre cette question de la Galerie des Terreaux.

Aujourd'hui, la place des Terreaux a encore du mal à bien vivre, notamment parce qu'elle est coincée entre, d'une part, l'Hôtel de Ville, qui lui tourne le dos, puisque l'Hôtel de Ville s'ouvre sur la place de la Comédie, et cette Galerie des Terreaux qui est fermée.

Nous rappelons que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, en lien avec le CIL Presqu'île, en lien avec le Conseil de quartier, est prête à travailler avec vous sur ce projet, pourquoi pas un projet sur lequel nous étions d'ailleurs d'accord au moment de la campagne de 2014, un projet d'interprétation de la Ville. Nous serions favorables à cette avancée, et je crois que c'est le moment de s'y pencher vraiment, les travaux de la place des Terreaux s'y prêtant tout à fait.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Il n'existe pas tout à fait de rapport avec la délibération, mais j'avais reçu votre lettre, donc il y aura réponse,

promis.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3535 - Lyon 5<sup>e</sup> – Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de Immobilières Rhône-Alpes d'un tènement constitué des parcelles cadastrées AL 105,147 et 147, situées 4 à 10 montée du Gourguillon – EI 05158 – N° inventaire 05158T002-01**

(Adopté)

---

**2017/3536 - Lyon 3<sup>e</sup> – Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et Madame Michelle CASTALDI portant sur la prise en charge des frais de toutes natures afférents à l'expulsion des occupants sans droit ni titre du 278-280 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup> – EI 03402 – Numéros inventaire 03402A010-03402B001-03402B002-03402B003-063402B004-03402T001-01**

(Adopté)

---

**2017/3538 - Lyon 4<sup>e</sup> – Acquisition d'un lot de copropriété oublié à usage de grenier auprès de Madame Jeanine MOIRET, Madame Geneviève LAFAY, Monsieur Michel LAFAY et annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de l'immeuble sis 22 place Tabareau – EI 04 006**

(Adopté)

---

**2017/3539 - Lyon 8<sup>e</sup> – Convention autorisant l'implantation d'un rack à vélos au bénéfice de la Ville de Lyon consentie par GrandLyon Habitat sur la parcelle BD 13 située 13 avenue Viviani – EI 08034**

(Adopté)

---

**2017/3553 - Groupe scolaire Pasteur – Création d'un restaurant scolaire modulaire, 11 rue de Narvik à Lyon 8<sup>e</sup> – Opération 08008534 – Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme 00006**

(Adopté)

---

**2017/3556 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : association Polydom Soins – Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement – Magic Arribart Production – Fondation pour l'Université de Lyon – Association de Lutte contre le Sida – association Contact Rhône – Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement – Montant total des exonérations : 8 329,15 euros HT**

(Adopté)

---

**2017/3557 – REPORTÉ**

---

**2017/3559 - Lyon 8<sup>e</sup> – Cession par la Ville de Lyon au profit de la société Foch Investissements de 14 lots dépendant de l'immeuble en copropriété sis 131 à 141 rue Bataille – EI 08268 – N° inventaire 08268A001**

(Adopté)

---

**2017/3560 - Lyon 5<sup>e</sup> – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, relative à la mise à disposition de locaux usage exclusif de bureaux dans l'objectif de remplir son objet social, situés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages de l'ensemble immobilier dénommé Gymnase Thézillat, sis 5 montée Saint Barthélémy – EI 05 086**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : En l'absence de Madame GAY, je vous signale que ces huit dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3537 - Institut Lumière – Consolidation des façades – 25 rue du Premier Film à Lyon 8<sup>e</sup> – Opération n° 08062517 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005**

(Adopté)



---

**2017/3540 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178 rue Garibaldi à Lyon 3<sup>e</sup> au profit de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME) – El n° 03195**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ces deux dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3541 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des huit Maisons de l'Enfance de Lyon**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ce dossier, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Parfait.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3542 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit de l'association L'Espace Vêtements du Cœur – El n° 09037**

(Adopté)

---

**2017/3543 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit de l'association Bricolage d'Or – El n° 09059**

(Adopté)

---

**2017/3544 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 79 rue Étienne Richerand à Lyon 3<sup>e</sup>, au profit du Comité de coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert – El n° 03199**

(Adopté)

---

**2017/3545 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon, au profit de 14 associations gestionnaires des 16 Centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon (rectificatif)**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ces rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3546 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 10 bis-12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon – Ensemble Immobilier n° 09327**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3547 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local communal, situé 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9<sup>e</sup>, au profit de l'association Ciné Duchère – El n° 09274**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE**: Merci.

---

**2017/3548 - Jardins partagés – Renouvellement de sept conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec les associations Pentès Vertes (jardin Ornano) à Lyon 1<sup>er</sup>, MJC Confluence Presqu'île (jardin Gilibert) à Lyon 2<sup>e</sup>, La Légumerie (la Réserve) à Lyon 7<sup>e</sup>, Graines de Lait à Lyon 7<sup>e</sup>, Le jardin collectif du Pré Sensé à Lyon 8<sup>e</sup>, MJC Laënnec Mermoz (verger collectif) à Lyon 8<sup>e</sup>, Centre social de la Sauvegarde (jardins de la Sauvegarde et jardin du Château) à Lyon 9<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature des conventions**

(Adopté)

---

**2017/3549 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Jardin des Émeraudes pour la gestion du jardin partagé situé à l'angle de la rue des Émeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6<sup>e</sup>, sur un terrain métropolitain – Approbation et autorisation de signature de la convention**

(Adopté)

---

**2017/3551 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Brin d'Guill pour la gestion des jardins partagés situés rue Montesquieu et rue Cluzan à Lyon 7<sup>e</sup>, sur des terrains municipaux – Approbation et autorisation de signature de la convention**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ces trois dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ces trois dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE**: Merci.

---

**2017/3554 - Auditorium Maurice Ravel – Opération 03048640 – Subvention pour l'aménagement des espaces d'accueil au public, des espaces de travail et travaux de sécurité – Lancement de l'opération, révision et affectation de l'autorisation de programme 2016-1, programme 20005**

(Adopté)

---

**2017/3555 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL les Trois Huit pour l'EI 08 029 sis 101 boulevard des États-Unis à Lyon 8<sup>e</sup> pour l'année 2018**

(Adopté)

---

**2017/3558 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St'Art Up, pour les locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9<sup>e</sup> – EI 09 038**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour ces trois dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ces trois dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE**: Merci.

---

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

**2017/3501 – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonds documentaire et d'animation entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)**

(Adopté)

---

**2017/3503 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros auprès de la SACEM, dans le cadre du projet d'accueil en résidence de Guillaume Connesson pour l'année 2017 – Approbation d'une convention**

(Adopté)

---

**2017/3504 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Auditorium Orchestre national de Lyon et la société Philharmonique pour l'organisation de conférences**

(Adopté)

---

**2017/3506 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre passée entre la Ville de Lyon / Service Archéologique et l'INRAP, relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques**

(Adopté)

---

**2017/3507 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la DRAC pour les expositions et activités 2018 des musées**

(Adopté)

---

**2017/3508 - Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des films de l'Institut nationale de l'audiovisuel (INA) pour la scénographie de l'exposition « Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville », Musées Gadagne**

(Adopté)

---

**2017/3509 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et Bouygues Immobilier dans le cadre de l'exposition « Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville », du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018**

(Adopté)

---

**2017/3510 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL assisté de KÉOLIS, dans le cadre de l'exposition « Lyon sur le divan, métamorphoses d'une ville », du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018**

(Adopté)

---

**2017/3511 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de l'automobile de course Rolland Pilain entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Centre Pompidou, à l'occasion de l'exposition consacrée à l'Union des Artistes Modernes, du 30 mai au 27 août 2018**

(Adopté)

---

**2017/3512 - Approbation d'une convention de prêt, à titre gratuit, de la voiture Wimille entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et la société Comexposium, à l'occasion du salon Rétromobile du 7 au 11 février 2018**

(Adopté)

---

**2017/3513 - Approbation de conventions de partenariat pour le versement de subventions de fonctionnement entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre nationale de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône, la commune de Givors et la commune de Bron, pour un montant total de 50 000 euros, dans le cadre du projet DEMOS, pour les années 2017 à 2020**

(Adopté)

---

**2017/3514 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur de la charte graphique de l'exposition « Les jours sans » au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation**

(Adopté)

---

**2017/3515 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés Le Figaro, Télérama et Arte, dans le cadre de l'exposition « Los Modernos, Dialogues France-Mexique », du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018**

(Adopté)

---

**2017/3516 - Autorisation de percevoir une subvention de 10 500 euros de la part de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes-Auvergne) pour l'acquisition d'un incunable de Guillaume LE ROY**

(Adopté)

---

**2017/3517 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et SYTRAL assisté de KÉOLIS Lyon, dans le cadre de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins**

(Adopté)

---

**2017/3518 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de cartes d'abonnement de la Ville de Lyon et du Musée Gallo-Romain de Fourvière**

(Adopté)

---

**2017/3521 - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent**

(Adopté)

---

**2017/3522 - Approbation de conventions de transaction au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique**

(Adopté)

---

**2017/3523 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10 rue Neyret à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de l'Opéra national de Lyon – EI 01009**

(Adopté)

---

**2017/3524 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Radio France / France Culture dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon**

(Adopté)

---

**2017/3525 - Nouvelle dénomination du Musée Gallo-Romain de Fourvière**

(Adopté)

---

**2017/3526 - Approbation des tarifs publics de vente de la Lyon City Card de l'Office du Tourisme applicables aux six musées municipaux de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces 22 dossiers. Je passe directement tous ceux des pages 8 et 9, avec simplement, si vous me le permettez, un petit zoom sur les très belles expositions actuellement dans nos équipements. Je pense au rapport 3508, « Lyon sur le divan », au Musée d'Histoire de Lyon à Gadagne, à l'exposition « Los Modernos », dans notre Musée des Beaux-Arts, et le projet Démos, abordé dans la délibération 3513 dont les instruments de musique ont été symboliquement remis aux enfants la semaine dernière.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3502 - Études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État – Lancement d'une deuxième phase de l'opération n° 60047528 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20005**

(Adopté)

---

**2017/3505 - Lancement de l'opération n° 01017518 « Église Saint-Bruno – Restauration de la façade principale, des couvertures et des façades, et assainissement du bâtiment » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 et approbation d'une convention de partenariat et de financement – Offre de concours entre la Fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon pour la poursuite de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de deux rapports. Je dirai un mot très rapide.

Ces deux délibérations concernent l'entretien et la restauration du patrimoine historique de notre Ville, dont la Fête des Lumières a souligné, s'il en était besoin, l'importance.

La délibération 3502 porte sur les études préalables nécessaires pour la préparation d'une nouvelle convention Ville-État, qui sera la quatrième depuis 1998. Elle devrait être signée dans le courant de l'année 2018.

Mais je voudrais souligner surtout l'importance de la délibération 3505 concernant l'église Saint-Bruno Les Chartreux. D'importants travaux ont déjà été réalisés depuis 2003 sur cet édifice majeur du baroque lyonnais. Il s'agit maintenant d'achever cette restauration d'un grand intérêt sur les plans historique, patrimonial et touristique. Grâce à l'association Église Saint-Bruno Splendeur du baroque, nous pouvons bénéficier de l'apport financier très important de mécènes, à travers la fondation Saint-Irénée. Avec le soutien de l'État, à travers la DRAC, la Ville pourra, en tant que maître d'ouvrage poursuivre la restauration de Saint-Bruno entre 2018 et 2021.

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)



**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3519 - Fête des Lumières 2017 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

---

**2017/3520 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint-Gervais Mont-Blanc, pour le projet « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc », du 28 décembre 2017 au 3 janvier 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la Commission, mais je souhaiterais faire un rapide retour sur l'édition qui vient de s'achever et qui était pour moi la première en tant qu'élu en charge des grands événements.

Travailler à l'élaboration des festivités est une aventure de longue haleine, impressionnante, incroyable à vivre, tant l'enjeu pour notre belle ville est primordial, qu'il s'agisse de son rayonnement, de son attractivité ou de l'enjeu pour certains de nos commerces.

Parmi près de 2 millions de visiteurs, j'ai pu apprécier les œuvres disséminées çà et là, sans jamais me lasser et redécouvrir ma ville et la flamme qui fait battre son pouls si fort chaque année.

Pour connaître les tenants et les aboutissants qui découlent d'une telle mise en place, je pense que si les réjouissances ont eu cet effet sur moi, malgré l'œil critique et aiguisé que j'ai tenu à conserver, c'est qu'il en fut de même pour la plupart de toutes celles et ceux qui ont contribué à l'ambiance de liesse et d'allégresse qui s'est propagée dans nos rues durant ces quatre jours.

Les gens vivent et ils souhaitent le faire en se déplaçant en famille, parfois de très loin, pour se rassembler sous un même paravent d'émotion. C'est finalement cette unité que la Fête des Lumières puise au plus profond de ses racines et qu'il nous faut préserver.

Durant quatre jours, Lyon a donc tenu son pari, rempli son contrat et émerveillé ses invités. Je souhaitais en remercier chaleureusement les principaux acteurs et, en premier lieu, la Direction des événements et de l'animation, mais aussi la Direction de l'éclairage public, la Direction logistique, garage et festivités, avec toutes les forces de police conjuguées (Police municipale, Police nationale, les services de la Préfecture et de l'État). J'en profite pour saluer mon collègue Jean-Yves SÉCHÉRESSE, car le dispositif était exceptionnel de professionnalisme et d'efficacité. Merci également à Karine DOGNIN-SAUZE, qui a accueilli à vos côtés, à nos côtés, toutes les délégations étrangères qui souhaitaient s'approcher au plus près du cœur de la Fête, et à Loïc GRABER, avec qui nous avons collaboré sur les projets émergents. Merci à la Direction de la communication, au service presse, et, évidemment au club des partenaires, sans qui rien ne serait possible. Merci enfin aux artistes, sans lesquels aucune étincelle ne serait partie pour attiser le feu de ces réjouissances, qui se devront d'être plus vives encore l'an prochain, car Lyon est mue par un objectif de réinvention permanente, de renaissance par l'éclat, via la créativité qui doit nous guider, tous autant que nous sommes, édition par édition.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Je ne peux que m'associer à tous les remerciements que vous avez exprimés. C'est le retour de la population, d'une grande sérénité. Les poussettes étaient là avec les enfants dès le premier soir. Je crois que cela témoigne des racines profondes de notre Fête. La partie solidarité avec le soutien de l'association Laurette Fugain a été aussi un magnifique moment. Nous sommes revenus à quatre jours. Nous avons vu avec les opérateurs de tourisme que le fait d'annoncer probablement dès maintenant que la Fête, l'année prochaine, sera à quatre jours, en fixant les dates, sera aussi un élément. Cela a certainement joué dans les derniers mois, parce que les tours-opérateurs n'étaient pas certains que nous soyons à quatre jours. Bref, tous ces aspects ne doivent pas gommer la qualité des œuvres qui ont été présentées. Comme je l'ai déjà dit à Yann, si la Fête est réussie, c'est grâce au Maire, si elle est ratée, c'est à cause de l'Adjoint. En l'occurrence, comme j'étais encore adjoint quand nous l'avons préparée, nous sommes dans la même barque, mon cher Yann. Bravo. Je suis ravi que tu reprennes le flambeau.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – SANTÉ – DROITS DES CITOYENS

---

**2017/3500 – Attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 euros à la SAHLMAS en vue de la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud opération 030442002 et vote de l'AP 2017-1, programme 0001 – Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, sur cette délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention de 500 000 euros pour la reconstruction du CHRS Riboud, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Je voulais en profiter, Monsieur le Maire, pour remercier l'ensemble des services de la Ville de Lyon, qui ont permis que ce projet naisse, et remercier ma collègue, Française RIVOIRE, Présidente de la SAHLMAS, d'avoir porté ce très beau projet enthousiasmant.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie encore de tout ce travail.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES – ÉCONOMIE – COMMERCE ET ARTISANAT – TOURISME

---

**2017/3563 – Meublés de tourisme – Instauration du principe d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L. 324-1-1 du Code du tourisme (Rectificatif)**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**M. LE MAIRE** : Madame Fouziya BOUZERDA est au fond de son lit avec une grosse fièvre. C'est donc Michel LE FAOU qui portera cette délibération.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, je voulais dire un mot. Nous sommes au croisement de plusieurs problématiques. D'un côté, le développement d'entreprises, lié à cette nouvelle économie, qui change un peu les règles et les modes de fonctionnement. Nous voyons bien à quoi je

fais allusion, qui vont des taxis aux vélos en libre-service. Le cas des meublés touristiques en était un. Ce sont aussi, parallèlement, les enjeux liés au développement touristique des grandes villes. Le travail que nous avons réalisé avec la Métropole en ce sens a permis incontestablement – la Fête des Lumières serait là pour en témoigner – de faire progresser le tourisme à Lyon. Le prix européen du tourisme de week-end en est l'une des preuves flagrantes. Nous tenons bien entendu beaucoup à soutenir cet effort. L'accueil est un de ces points.

Pour autant, nous voulons rester vigilants, vigilants au développement trop rapide des meublés touristiques, et vigilants sur la transformation de certains quartiers, où les logements de petite superficie, notamment le logement étudiant, a tendance à diminuer au profit d'autres types d'offres. Nous ne voulons pas que cette volonté de soutenir le tourisme et donc l'accueil des touristes se fasse au détriment des habitants de notre ville, en supprimant une offre de logements dans le centre-ville, puisque c'est là que se concentrent les problèmes. Nous tenons à un développement encadré et équilibré, pour que chacun puisse trouver une place. C'est ce que nous avons essayé de faire avec la Métropole.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, au cours de ces dernières années, il est apparu sur le territoire de notre ville, et plus particulièrement sur la Presqu'île et sur les arrondissements centraux, un développement de cette offre en meublés touristiques, qui correspond évidemment à une demande de la part de la clientèle qui nous rend visite, cette clientèle touristique qui est aussi importante pour l'activité sur notre Ville de Lyon.

En revanche, comme l'a souligné Monsieur le Maire, nous constatons une mutation assez importante d'un certain nombre de logements, qui étaient auparavant destinés à une offre locative ou à une offre d'hébergement classique sur notre ville, et qui, progressivement, se transforment en meublés touristiques.

L'objectif de cette délibération est évidemment de protéger l'habitat, notamment sur la Presqu'île, et, quelque part, d'en revenir à l'esprit de l'économie collaborative.

Dans cette délibération, nous proposons un certain nombre d'évolutions, d'une part, pour les personnes physiques, la capacité, lorsque vous êtes propriétaire de votre résidence principale, de louer une pièce de votre résidence principale, et ceci dans l'esprit de l'économie collaborative, mais en s'enregistrant préalablement sur une plateforme numérique, que nous allons créer. Elle délivrera un numéro d'enregistrement, qui devra ensuite figurer sur les offres qui apparaîtront sur différents supports. Parallèlement, les personnes propriétaires d'un logement au titre d'une résidence secondaire et en qualité de personnes physiques qui souhaitent transformer ce logement en meublé touristique auront toujours la capacité à le faire, avec deux principes :

- Un principe suivant la superficie de ce logement. Si ce logement est d'une superficie supérieure à 60 mètres carrés, il y aura obligation de compenser. J'expliquerai quel est le mécanisme de la compensation ultérieurement. L'obligation de déclarer, donc de s'enregistrer sur cette plateforme numérique, de procéder à une déclaration pour changement d'usage, et, en même temps, cette autorisation ne sera accordée que pour une durée de neuf ans.

- Pour les biens inférieurs à 60 mètres carrés, le même principe est adopté, mais sans obligation de compensation.

Pour les personnes morales ou pour toutes les SCI, c'est un principe à la fois de déclaration, d'enregistrement et de compensation, qui sera obligation, et ce, dès le premier mètre carré, et ceci dans le même arrondissement et dans le périmètre proposé dans le cadre de cette délibération.

Pour contrôler tout ceci, nous proposons de créer un dispositif au niveau de la Direction de l'Aménagement urbain, avec deux agents qui seront affectés à cette tâche de contrôle, qui seront assermentés par le Procureur de la République, qui auront capacité à visiter les logements. Les personnes qui contreviendraient à ces règlements pourraient faire l'objet d'une amende, pouvant se monter jusqu'à 50 000 euros suivant les dispositions prévues en la matière par la loi ALUR.

Pour bien expliquer le mécanisme de la compensation, je pense que c'est important, car j'ai noté dans certains supports de presse une petite confusion sur ce dispositif. La compensation n'est pas le fait que, lorsque vous disposez d'un logement, vous en rajoutez un autre sur le marché de l'activité locative classique. Le principe de la compensation, c'est le fait que, lorsque vous transformez un logement existant en meublé touristique, vous devez faire la preuve que vous remettez un bien sur le marché du logement qui n'était pas un logement auparavant. Cela peut être, par exemple, la transformation de bureaux en logement. Cette compensation doit être réalisée de manière concomitante au dépôt de la déclaration auprès des services de l'urbanisme, être située dans le même arrondissement concerné par l'objet de la déclaration et de la transformation d'un logement en meublé touristique, et au sein du périmètre de l'hypercentre. Ils doivent être de surface équivalente à plus ou moins 5 mètres carrés près, doivent respecter les règles en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, et ne pas être situés en rez-de-chaussée. Pour toute personne qui voudrait par exemple transformer un garage demain en logement pour faire en sorte qu'il participe à ce mécanisme de compensation, ceci ne serait pas autorisé. Le principe de compensation que nous mettons en œuvre est donc relativement strict.

Par ailleurs, pour toute déclaration faisant l'objet d'un changement d'usage, elles seront adressées au syndic de copropriété. Nous plafonnons également le principe de changement d'usage à hauteur de 50 % de la surface habitable d'un bien, c'est-à-dire que, dans un immeuble qui comprend 300 mètres carrés de surface habitable, seuls 50 % de cette surface pourraient être affectés demain à un usage en meublé touristique, et ceci pour contrecarrer un certain nombre de dispositifs qui existent déjà, notamment en Presqu'île, où un certain nombre d'immeubles ont été entièrement transformés en meublés touristiques, avec derrière tout cela la volonté de protéger l'habitat et de maîtriser ces transformations sur le territoire de notre ville.

Enfin, y compris pour les petits malins qui souhaiteraient éventuellement transformer un grand logement par exemple de 100 mètres carrés pour échapper au mécanisme de la compensation, ceci ne sera pas possible non plus, car nous tiendrons compte de la superficie initiale du bien qui serait éventuellement amené à être transformé. Cela nous permet de réguler très fortement l'ensemble de ces dispositions qui seront prévues en la matière.

Cela permettra de conserver cet esprit d'économie collaborative et de faire en sorte que cette activité soit demain très régulée en la matière.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je laisse quelques secondes à Richard BRUMM le pilotage.

**M. BRUMM Richard**, Adjoint : Monsieur REMY, vous aviez demandé 4 minutes pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Premier Adjoint, Chers collègues, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme,

Nous avons à l'ordre du jour de notre Conseil un certain nombre de délibérations ayant pour trait la question de l'habitat à Lyon. Du plan local d'urbanisme et de l'habitat, en passant par l'engagement triennal de notre Ville à la production de logement social, nous allons aujourd'hui aborder les défis auxquels doit faire face notre Ville, et, plus largement, notre Métropole dans ce domaine.

Premier défi donc : celui du développement des meublés de tourisme, au détriment du logement locatif privé et de l'accession à la propriété.

Élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, cela faisait depuis le début du mandat que nous vous alertions sur le sujet. Nous vous alertions, car nous avions repéré ce mouvement de fond, celui des changements d'usage pour lesquels une mairie d'arrondissement émet un avis. C'est ainsi qu'entre 2013 et 2016, les surfaces des meublés touristiques ont été multipliées par huit. Nous vous alertions donc sur la nécessaire action de la collectivité pour qu'un juste équilibre soit trouvé entre le développement du tourisme d'une part et la préservation de l'habitabilité de notre centre-ville d'autre part. Nous sommes donc rassurés qu'enfin un dispositif de régulation soit mis en œuvre par notre Ville et notre Métropole !

Car le sujet de fond qui est derrière le développement d'Airbnb est complexe et ambivalent. Il y a d'un côté l'Airbnb de l'économie collaborative, cette économie de la mutualisation des moyens qui permet, de manière intelligente, de se constituer un petit bas de laine. Mais il y a de l'autre côté l'Airbnb de l'économie libérale sans régulation, une économie où certains deviennent des loueurs professionnels sans normes, sans règles, où tout est permis. Il y avait donc besoin de réguler.

Et la régulation du développement des meublés de tourisme est un défi de taille. Tout est dit dans la délibération. Et je ne saurais moi-même faire une argumentation plus détaillée, alors je vais me permettre de la citer : « Le marché immobilier du secteur hypercentre subit une pression importante, que ce soit sur le segment locatif ou de l'accession à la propriété. Les autorisations de changement d'usage vers des meublés de tourisme, essentiellement concentrées dans l'hypercentre de Lyon, conduisent à soustraire de nombreux logements au marché de l'habitat, contribuant ainsi à accentuer la tension du marché. » Et, un peu plus loin : « Il existe un risque de spéculation potentiel sur les logements, dans la mesure où les taux de rentabilité pour ce type d'hébergement touristique sont supérieurs au rendement qu'offre un investissement locatif plus classique. »

Nous nous associons à ces constats et à ces risques : pression du développement des meublés touristiques sur les logements dits classiques, pression qui aggrave la tension d'un marché lyonnais particulièrement tendu, pression qui entraîne une spéculation immobilière. Parce que cette délibération se donne enfin les moyens d'agir, nous la voterons donc favorablement.

Mais nous restons toutefois préoccupés. Nous restons préoccupés parce que nous nous attaquons ici à la partie émergente de l'iceberg, la partie qui se voit et qui se suit, parce qu'il y a une demande de changement d'usage. Malgré tout, beaucoup d'utilisateurs de la plateforme Airbnb ne font pas de déclaration de changement d'usage. Les deux agents assermentés seront-ils suffisants pour exercer une pression importante de contrôle ? Nous restons préoccupés parce que ce mouvement est très profond, le dispositif proposé ne permet pas la rétroactivité, et les obligations de compensation ne concernent que les appartements de plus de 60 mètres carrés. Ces dispositions seront-elles suffisantes pour enrayer ce mouvement ?

Pour ces deux raisons, nous vous proposons une évaluation du dispositif à l'issue de sa première année. Nous pourrions ainsi mesurer si ces mesures sont efficaces. Si ce n'était pas le cas, nous pourrions alors nous tourner vers d'autres mesures plus coercitives, à l'image de ce que fait la Ville de Paris.

Enfin, nous ne saurions oublier qu'Airbnb pose également d'autres questions, à l'échelle nationale et européenne, celle notamment de l'impôt sur les sociétés. Si les réponses apportées à notre échelle semblent convenir aujourd'hui, le débat n'est sûrement pas clos, puisqu'à chaque règle imposée, Airbnb trouve une brèche pour la détourner. Restons donc vigilants.

Je vous remercie.

**M. BRUMM Richard** : Merci, Monsieur REMY. Monsieur ROYER a demandé cinq minutes pour le groupe UDI et apparentés.

**M. ROYER François** : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint,

Je rejoins tout à fait les propos de mon collègue REMY. Je vais quand même faire mon intervention.

L'ubérisation de l'économie peut devenir un état de fait. Certes, les individus changent leur manière de consommer. Ils veulent dépenser moins, une rapidité dans l'accessibilité au produit et privilégient non plus la propriété d'un bien, mais son usage. Aujourd'hui, la question est de savoir comment accompagner le développement de cette nouvelle économie, tout en permettant aux entreprises traditionnelles de s'adapter. Les collectivités doivent s'emparer de ce sujet et accompagner cette évolution avec cohérence.

Le secteur du logement est particulièrement impacté par ce phénomène. En effet, les meublés de tourisme, bien plus rentables pour certains propriétaires en termes de bénéfices (entre deux et quatre fois plus élevés qu'une location classique), se sont multipliés, particulièrement dans notre hypercentre à Lyon. Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, nous recevons actuellement à la Mairie deux demandes de changements de destination d'appartement en meublé de courte durée, et ceci par semaine. En seulement trois ans, la surface officiellement recensée est passée de 1 000 mètres carrés en 2013 à 8 000 mètres carrés en 2016. Nous sommes en droit de nous inquiéter pour l'avenir.

En effet, l'écosystème de notre centre-ville est fragile. Bien que les meublés de tourisme permettent peut-être une démocratisation et un développement du tourisme, ce sont autant de logements qui disparaissent du secteur de la location traditionnelle et de l'accession à la propriété au détriment des Lyonnais. De nombreuses villes sont en train de subir de plein fouet, partout dans le monde, ce phénomène. L'exemple de Barcelone, en ce sens, est frappant. Le quartier du Gòtico a, durant les dernières années, perdu 40 % de sa population résidentielle. Le commerce de proximité a été, par la même occasion, partiellement décimé. Ce n'est pas ce que nous voulons pour Lyon. Tout l'enjeu est d'essayer un équilibre entre l'accueil des touristes et surtout la préservation de notre tissu social en centre-ville.

Depuis le 28 avril dernier, le décret d'application de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 permet aux communes de plus de 200 000 habitants de rendre obligatoire, par une délibération, un enregistrement pour « toute location d'un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. » C'est dans ce cadre que vous nous demandez aujourd'hui, Monsieur le Maire, d'approuver l'instauration sur le territoire de notre Ville de cette déclaration préalable.

Les élus UDI et apparentés soutiennent ce dispositif, indispensable afin de protéger l'habitat résidentiel en hypercentre, d'empêcher une envolée artificielle des prix des loyers, de préserver nos commerces de proximité et de mettre fin à une concurrence déloyale vis-à-vis de l'hôtellerie.

Cet outil permettra à terme à notre collectivité de connaître de manière plus précise le parc d'hébergement touristique et de vérifier a posteriori le respect de la réglementation applicable, afin d'assurer l'équilibre entre la location de courte et de longue durée.

La règle est posée. Maintenant, il faut s'atteler aux modalités pratiques d'un contrôle efficace pour ceux qui ne respectent pas cette réglementation. Amendes dissuasives à hauteur de 50 000 euros, fermeture de logements non autorisés, système de blocage automatique sur les sites spécialisés des logements ayant dépassé la durée maximale légale de location, les solutions ne manquent pas.

Cette délibération n'en dit cependant pas un mot. Monsieur le Maire, quels sont les moyens et les effectifs que vous allez mettre en place durant l'année 2018 pour effectuer ces contrôles ? Michel LE FAOU indiquait, la semaine dernière et aujourd'hui, que deux postes d'agents seraient chargés de cette mission, dès la mise en application de la nouvelle réglementation. Est-ce réaliste ? C'est pour 6 500 offres de type Airbnb sur Lyon, sans compter le contrôle de tous ceux qui feront le choix de rester dans l'illégalité. Prenons un exemple très concret, la ville de Chicago. Malgré l'instauration d'une déclaration préalable et d'une amende dissuasive, seuls 2 000 appartements étaient enregistrés sur les 8 000 disponibles sur les sites de location. Le renforcement des effectifs et des moyens de contrôle semble inévitable. Au-delà de l'enjeu urbanistique et social, rappelons que l'enjeu financier est important, notamment pour la Métropole de Lyon. La non-perception des taxes de séjour est autant de recettes en moins pour nos finances publiques. D'ailleurs, à ce sujet, Airbnb prélève la taxe de séjour sur Lyon depuis l'année dernière. Pourquoi ses concurrents, Homeway et Aritel, ne la prélèvent-elles pas ? Avez-vous entrepris une démarche auprès de ces sociétés afin qu'elles puissent à terme s'aligner sur la pratique d'Airbnb ?

Monsieur le Maire, les élus UDI et apparentés voteront pour ce dossier, tout en s'interrogeant sur la mise en application de cette nouvelle règle. Les moyens actuels ne sont pas à la hauteur des enjeux, semble-t-il. Mieux nous régulerons l'activité des locations, mieux elles trouveront leur juste place dans le secteur de l'hébergement touristique.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur ROYER. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur BLACHE, 4 minutes.

**M. BLACHE Pascal**, Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je vais être un peu plus court, tout a été dit et très bien décrit par Michel LE FAOU. Je suis content que vous soyez revenu, car je vais délivrer un satisfecit, et un peu de « câlinothérapie », cela ne fait pas de mal, de temps en temps.

Les pratiques de Airbnb ont été remises en cause au début par l'État et la Ville de Paris, face à une dérive inquiétante de ce modèle. Cela a démarré au mois de juin. En France, la plateforme compte environ 300 000 logements et Paris est même le leader sur le podium européen, avec plus de 65 000 logements, devant Londres, Rome et Barcelone.

Le point d'orgue étant que Airbnb invitait certains propriétaires – je crois que c'était un peu le bouquet final – de logements à être rémunérés par le biais d'une carte de crédit rechargeable, émise depuis Gibraltar pour échapper au fisc.

Franchement, je crois qu'il était utile à ce stade de réagir rapidement et fermement. L'Assemblée nationale a autorisé le 8 décembre les communes à alourdir la taxe de séjour sur les hébergements non classés, du type Airbnb, et nous devons réagir au niveau de la Ville et de la Métropole. Nous avons bien réagi, rapidement et efficacement. Les élus métropolitains et lyonnais ont décidé de voter de nouvelles dispositions en matière d'encadrement, de location de meublés de tourisme. Je pense que c'était extrêmement utile. Je reviendrai sur une question concernant les arrondissements pour conclure, mais nous l'avons un peu évoquée.

Je ne reviendrai pas sur les nouvelles règles en détail – cela a été fait –, mais, même si l'idée n'est pas de mettre un frein à l'économie collaborative, l'enjeu de cette fin d'année est bien l'encadrement de ce modèle économique, qui dérivait dangereusement. Pour être un peu plus précis par rapport à Lyon et à nos arrondissements, nous avons la concurrence déloyale faite aux hôtels, qui, eux, investissent et ont les charges complètes et les exploitations complètes à assurer. Il y avait l'augmentation artificielle des loyers dans certaines zones, eu égard aux rentabilités de ces logements (plus de 2 000 euros par mois pour certains). Il y avait un vrai problème – vous l'avez indiqué précédemment – pour le logement étudiant en cœur de ville, qui devenait un peu complexe. Il y avait également – je ne sais pas si vous l'avez ressenti dans vos arrondissements – des problèmes de cohabitation dans certaines copropriétés, par non-maîtrise de ces logements, qui créaient des perturbations importantes. Je sais que j'ai reçu un certain nombre de courriers à ce sujet.

Dans l'accompagnement des mesures prises par la Ville de Lyon et notamment pour vérifier les déclarations des loueurs de meublés de tourisme, la mesure qui a été prise de contrôler au niveau de l'urbanisme, ce que décrit Michel LE FAOU est à mon avis une bonne mesure. Elle permet d'avoir un filtre direct à l'entrée, en obligeant une déclaration, ce qui était le problème, puisque nous ne savions pas qui louait quoi. Nous avons également un petit problème à gérer. Je vous propose de modifier ou d'organiser différemment les demandes faites aux maires

d'arrondissement devant donner préalablement un avis favorable ou défavorable pour chaque demande. C'est un problème, car nous n'avons pas d'éléments et nous donnons un avis en ne sachant pas quelle est la réalité de cette demande, s'agissant de location meublée, notamment pour les rez-de-chaussée, qui sont une catastrophe pour nos villes. Lorsqu'on met des logements en rez-de-chaussée, c'est un problème, puisqu'on perd les commerces, on perd la vie. Je donnais un avis favorable au début systématiquement, car je ne voyais pas comment justifier un avis défavorable. Je pense que nous devons revoir la procédure, ou alors la procédure n'est pas utile et repasse par les fourches caudines de la Ville, nous continuons ainsi et je vous ferai un petit autographe systématiquement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BLACHE. Je passe la parole au groupe Centre démocrate, Monsieur DURAND, pour 4 minutes.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

La Ville de Lyon attire de plus en plus de visiteurs. Cela est lié à son dynamisme économique, scientifique, mais aussi sportif, avec la tenue de nombreux congrès ou de rencontres internationales (pensons à l'Euro 2016 de football). Les touristes sont attirés également par ses équipements culturels et son patrimoine prestigieux, reconnu par l'UNESCO. La Fête des Lumières qui vient de s'achever a vu affluer des foules nombreuses. La rançon de tels succès, qui ne peuvent que nous réjouir, c'est l'augmentation des logements loués pour de courtes durées, le temps d'assister à un événement ou de visiter la ville. N'oublions pas que Lyon a été élue meilleure destination week-end en Europe en 2016.

Mais aujourd'hui, nous sommes confrontés à une explosion du nombre de ce type de logements, de plus concentrés dans un périmètre restreint, notamment le périmètre du secteur inscrit au Patrimoine mondial, et entre les mains de professionnels qui créent une activité de location de meublés en concurrence avec les hôtels. Nous nous éloignons donc du modèle du particulier qui loue une chambre chez lui quelques jours par an.

Il y a là un vrai danger d'introduire un déséquilibre profond pour les habitants des quartiers concernés, mais aussi en fait de l'ensemble des arrondissements lyonnais, et, au-delà, de la Métropole : concentration de logements de meublés, spéculation immobilière, tension sur le marché du logement, avec, à un terme qui peut se révéler très rapide, exclusion d'une partie de la population de certains quartiers. Ce phénomène est déjà bien connu dans d'autres villes européennes, dont le centre touristique s'est littéralement muséifié, c'est-à-dire vidé de ses populations diverses et donc de son sens. Toute notre politique tend au contraire à maintenir ces quartiers vivants, à faire en sorte que l'on y habite, que l'on y travaille, que des écoles y accueillent des enfants. Nous savons combien l'équilibre entre l'accueil nécessaire des touristes et la vie quotidienne des habitants est délicat.

Notre groupe se réjouit donc de cette délibération, partagée avec la Métropole, une délibération qui tend à encadrer une pratique en plein développement, et à en contrôler les effets. Nous la voterons bien évidemment.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame GAY, pour 4 minutes.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Madame GAY a dû s'absenter. Nous n'allons pas nous répéter. L'intervention est donc retirée. Nous sommes 100 % d'accord avec cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Michel, une ou deux réponses ?

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Quelques éléments de réponses, deux éléments, d'abord sur le contrôle et le profil des personnes que nous allons recruter pour effectuer ces contrôles. Elles auront bien évidemment un profil numérique très marqué, c'est-à-dire une capacité à croiser des fichiers, à surfer sur les annonces, et à contrôler et vérifier l'adéquation entre ce qui peut être proposé et ce que nous avons déclaré au niveau des services de la Ville de Lyon. Ils seront dotés notamment d'un logiciel qui permet de réaliser ces comparatifs, qui existe aujourd'hui, et qui vise à traquer les fraudeurs.

Ensuite, en ce qui concerne les procédures à travers lesquelles nous sollicitons l'avis des Mairies d'arrondissement dans le cadre du changement d'usage pour la transformation de logements en meublés touristiques, bien évidemment le formulaire en question sera enrichi. Il prendra en compte un certain nombre d'éléments, tels que la localisation du bien et sa position dans l'immeuble, car cela nous est utile, y compris pour vérifier, par exemple, le fait que l'on ne modifie pas des biens localisés sur des linéaires commerciaux, en pied d'immeuble. Nous pourrions ainsi protéger le commerce, là où c'est nécessaire et là où, aujourd'hui, le plan local de l'urbanisme l'oblige.

Je pense donc qu'en la matière, nous avons produit un règlement équilibré, qui permet à la fois le maintien de l'esprit de l'économie collaborative pour les personnes physiques qui disposent d'un bien et qui souhaitent le louer de façon très temporaire, et qui nous permet également d'avoir une offre complémentaire d'hébergement sur le territoire de la Ville et pour répondre notamment aux besoins en cas de grands événements, comme la Fête des Lumières ou des manifestations sportives importantes. En même temps, nous souhaitons protéger l'habitat, protéger les logements, sur notamment l'hypercentre de notre Ville, sur la Presqu'île, où nous avons pu constater, à certains endroits une mutation importante ces dernières années. J'avais quelques chiffres en nombre de logements qui ont quitté le dispositif du logement classique, notamment pour les logements supérieurs à 60 mètres carrés. Ce sont quasiment plus de 160 logements qui ont quitté le dispositif ces dernières années, donc qui ont été transformés de logements classiques en meublés touristiques, et des logements qui ne sont donc plus proposés aujourd'hui à nos concitoyens pour se loger sur l'hypercentre. Comme le rappelait François ROYER, c'est un ensemble d'actions. Il faut à la fois être en capacité de loger nos concitoyens, d'accueillir un certain nombre de nos visiteurs, et d'être en capacité de faire vivre les services et les commerces situés sur la Presqu'île. Nous ne souhaitons pas muséifier cette Presqu'île. Nous souhaitons une Presqu'île vivante. C'est également ce qu'attendent, je pense, nos concitoyens en la matière. Le règlement proposé est très équilibré et les moyens de contrôle afférents seront au rendez-vous.

**M. LE MAIRE** : Merci. Tout a été dit, jusqu'à nouvel ordre, en tout cas. Nous resterons attentifs à l'évaluation. Ce sont également de nouveaux métiers dans le contrôle. Monsieur ROYER, sans vous taquiner, il vient d'être dit qu'il fallait diminuer le nombre d'agents dans la Ville. Nous avons essayé de calculer au plus juste pour le meilleur rendement. C'est exactement ce que vous nous demandez, un bon plan pour une efficacité garantie. En tout état de cause, ce sont de nouveaux métiers.

Je pense qu'il convient également de rappeler, pour citer la plateforme la plus importante qu'est Airbnb, qu'elle est en train d'être chassée de San Francisco où elle est née. À New York, la chasse est également ouverte. Nous sommes confrontés à des émergences de propositions collaboratives nouvelles, qui correspondent aux évolutions de notre société. Nous devons être à la fois fermes et attentifs à ce qui se passe.

Comme je l'ai évoqué précédemment, nous sommes confrontés à l'arrivée de ces nouveaux vélos en free floating. Nous fixons actuellement les rendez-vous pour définir des règles de comportement. Bref, nous devons désormais être sans arrêt en gardiens à la fois du développement de cette nouvelle forme de société, qui vise quand même à améliorer d'abord un certain nombre de choses, mais sans pour autant faire perdre les intérêts de la Ville.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3561 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 542 euros au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup>, pour sa nouvelle antenne de services de proximité de La Duchère, située 10 bis-12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante – Programme Pilotage, opération 60034525**

(Adopté)

---

**2017/3562 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie



**M. CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION ÉDUCATION – PETITE ENFANCE – UNIVERSITÉ – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

---

**2017/3527 – Approbation d'une convention pour l'hébergement et la mise à disposition du service de restauration scolaire pour des enfants de l'école Les Petits Canuts au sein de l'école primaire privée Saint-Denis à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire, la Commission a rendu un avis favorable sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : J'ai un temps de parole du groupe Socialiste, radical et apparentés, Madame PALOMINO.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous ne pouvons que nous réjouir de la présentation de cette convention. Elle fait suite à une réflexion collective, relayée en Conseils d'école, dans la recherche d'une réponse de proximité.

En effet, l'école maternelle Les Petits Canuts, située sur le 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, se trouve confrontée depuis deux ans à une augmentation de son effectif au restaurant scolaire, qui a saturé sa capacité d'accueil. C'est actuellement une vingtaine d'enfants de maternelle qui sont concernés par une délocalisation en transport scolaire sur l'école des Entrepôts.

Aussi, pour le bien-être des enfants, vous est-il proposé de valider cette solution de proximité, les deux écoles étant attenantes. Ces enfants de maternelle pourront sans contraintes de transports prendre un repas au restaurant de l'école Saint-Denis, confectionné par le même fournisseur que la Ville de Lyon et encadrés par du personnel Ville de Lyon. Nous sommes à coûts constants, avec comme bénéfice de meilleures conditions de restauration pour les enfants et une pause méridienne plus sereine.

Nous expérimentons ici une collaboration, en toute intelligence, entre une école publique et une école privée sous contrat. Avec David KIMEL-FELD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, nous remercions l'école Saint-Denis d'avoir accepté cet hébergement et évidemment les services de la Ville, qui ont avancé de manière concrète et efficace sur ce sujet, et bien sûr Guy CORAZZOL, qui a permis cet aboutissement.

Cette première convention est proposée jusqu'à la fin de l'année scolaire et sera, si elle donne satisfaction, renouvelée.

Pour votre information, ce rapport a été adopté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3531 – Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur cette programmation des classes transplantées.

**M. LE MAIRE** : J'ai 3 minutes de temps de parole pour Monsieur GUILLAND, du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Cette délibération est l'occasion pour nous de parler de la consultation sur la réforme des rythmes scolaires qui s'achève aujourd'hui, et particulièrement en prévention de la convocation des Conseils d'école en janvier, pour examiner votre ou vos propositions de modification ou de statu quo.

Lors de la réunion publique de mercredi dernier, l'Adjoint à l'éducation du 9<sup>e</sup> arrondissement a dit envisager une réunion de l'ensemble des Conseils d'école, regroupés en trois quartiers (Vaise, La Duchère, Saint-Rambert). Monsieur CORAZZOL, présent à ses côtés, ne l'a pas contredit sur ce point. Un tel regroupement ne nous semble ni opportun ni admissible.

Pour rappel, le Conseil d'école, tel que défini par l'article D. 411-1 du Code de l'éducation, est propre à chaque école.

D'autre part, il pourrait amener des résultats contestables. Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler ici, qu'en 2014, les résultats des votes de Conseils d'école n'avaient pas été d'une totale transparence et qu'un certain nombre de manipulations – j'oserai le mot – avaient permis à votre prédécesseur d'arriver à ses fins.

Si vous confirmez envisager de tels regroupements, dans le 9<sup>e</sup> comme éventuellement dans d'autres arrondissements, vous jetez sur l'ensemble de la consultation une suspicion que nous ne manquerons pas de dénoncer.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CORAZZOL, je ne vois que vous pour lever cette ambiguïté.

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur GUILLAND, je note l'alerte que vous me transmettez. En tout état de cause, la proposition de l'Adjoint du 9<sup>e</sup> arrondissement n'a pas pour objectif de rendre suspicieux le vote qui aura lieu au mois de janvier concernant les Conseils d'école, mais simplement de regrouper l'ensemble de la communauté éducative de chacun des Conseils d'école, pour pouvoir débattre, et ensuite, de procéder au vote. Simplement, chaque école aura bien sa liste d'émargement et son urne. Il n'existe donc pas de problématique pour voter, mais plus de facilités pour permettre un débat avec l'ensemble de la communauté éducative par quartier. Les textes le permettent. À partir du moment où nous assurons la transparence et l'organisation du vote correctement, je ne vois pas de problème pour organiser ce scrutin et ce débat dans ces conditions.

Vous avez raison sur un point. Il convient toujours d'être vigilant en matière de vote. Nous avons échangé longuement avec l'Inspecteur académique pour s'assurer de l'ensemble des règles à mettre en place, et nous appliquerons l'ensemble des règles pour que ce vote puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour l'ensemble des votants, c'est-à-dire les parents, les enseignants, les élus et un certain nombre d'autres personnels qui interviennent dans le cadre du vote, et que l'ensemble des résultats puisse vous être donné, à toute la communauté éducative et à l'ensemble du Conseil municipal, en toute transparence.

Je rappelle que la responsabilité du recollage de l'ensemble des votes se trouve auprès de l'Inspecteur d'Académie, car c'est lui qui recueille l'ensemble des votes des Conseils d'école. Transparence, meilleure organisation pour les débats, je crois que tout se passera bien. Nous verrons les résultats à l'issue des votes.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CORAZZOL, pouvez-vous nous redonner l'agenda à partir de maintenant, que nous nous le remettions bien en mémoire ?

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire, nous allons arbitrer le ou les scénarios concernant l'organisation des temps de l'enfant fin décembre-début janvier. Ensuite, vous convoquerez l'ensemble des Conseils d'école de la Ville de Lyon pour leur proposer au vote ce ou ces scénarios. Ils auront entre 15 jours et trois semaines. Nous n'avons pas totalement arrêté avec l'Inspecteur d'Académie l'ensemble du calendrier. À l'issue de ce vote, vous pourrez saisir l'Inspecteur d'Académie pour lui proposer une organisation avec un vote majoritaire des Conseils d'école.

Cette organisation sera applicable ensuite en septembre 2018.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je reviens au rapport. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

## 2017/3532 – Modification des tranches du quotient familial municipal

(Adopté)

---

## 2017/3533 – Tarification de la restauration scolaire

Rapporteur : M. CORAZZOL GUY

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame NACHURY, 3 minutes sur le dossier 3532.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité distinguer les deux interventions puisque le vote ne sera pas identique.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Les six tranches du quotient familial municipal ont été fixées en septembre 2011, je crois, et elles sont utilisées depuis janvier 2012, pour calculer les tarifs applicables aux services facultatifs de restauration scolaire, des Mercredis de Lyon (MELY) et des vendredis après-midi (VAM).

Il est ici proposé de border l'ancienne tranche supérieure à 2 100 euros et de créer une nouvelle tranche au-dessus de 2 100 euros. Pour que ce soit un peu plus concret, d'après les chiffres fournis avec le compte rendu de la Commission, ce quotient de 2 100 euros est atteint par un couple avec un enfant et un revenu fiscal mensuel de l'ordre de 4 300 euros, et pour un parent isolé de 5 380 euros.

Créer une nouvelle tranche portant à sept leur nombre ne pose pas problème en soi. Certaines communes n'en ont pas, comme Marseille et Nice, d'autres en ont beaucoup plus, comme Toulouse, Bordeaux et Lille. En revanche, alors qu'il y avait une seule référence pour les services facultatifs dans le « domaine scolaire », il y aura, à compter de janvier 2018, sept tranches pour la restauration scolaire, mais six pour le périscolaire. C'est ce qui a été affirmé lors de la Commission Éducation. Il n'y aura donc pas de nouveau calcul pour les quotients familiaux pour les MELY et les VAM, du moins jusqu'à la rentrée scolaire 2018-2019. Qu'en sera-t-il après ? J'espère que nous résisterons à la tentation sans cesse renouvelée d'augmenter les recettes.

Cette délibération, Monsieur le Maire, est l'occasion d'attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les parents séparés avec garde alternée pour les facturations. C'est un sujet sur lequel j'avais déjà été amenée à solliciter la Ville de Lyon. Serait-il possible d'examiner cette question ? Il y a, je crois, un conseiller aux droits. Peut-être faudrait-il étudier les difficultés d'un certain nombre de parents, avec une proposition de solution.

Je vous remercie. Nous voterons pour cette délibération sur le nombre de quotients familiaux.

**M. LE MAIRE** : Merci. La parole est au groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 5 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Par la première délibération, en effet, il nous est demandé de modifier et de compléter les tranches du quotient familial municipal, que nous avons adoptées en 2011, et par la deuxième délibération, il nous est proposé de voter la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concernant la première délibération, nous adhérons au principe d'une septième tranche de quotient familial, à l'objectif présenté dans la délibération d'une juste contribution des ménages, d'une volonté politique, d'un égal accès de tous les habitants de Lyon aux services communaux, sans distinction d'origine sociale. Nous voterons donc cette première délibération.

Concernant la deuxième délibération, la nouvelle grille tarifaire des restaurants scolaires prévoit donc la mise en application de cette septième tranche, avec un repas facturé à 7,30 euros, et également une augmentation de 1,5 % du tarif des repas.

Le problème pour nous est que cette augmentation de 1,5 % s'applique de manière identique sur l'ensemble des tranches, c'est-à-dire que la création d'une septième tranche va apporter des recettes nouvelles à notre Ville, mais cela ne va pas se concrétiser pour les familles dont le quotient familial est faible par une non-augmentation, par exemple du tarif de la cantine. Par conséquent, l'aspect redistributif de cette création d'une septième tranche nous paraît quelque peu non appliqué.

Nous connaissons les règles de la comptabilité publique, qui font que les recettes viennent alimenter le budget principal. En l'occurrence, nous aimerions que des assurances soient données soit sur la qualité des repas, soit sur l'introduction de plus de bio, soit sur une acceptation de tarifs inférieurs pour les familles véritablement en difficulté, sinon nous ne comprenons pas vraiment le sens de cette septième tranche.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur GEURJON, 6 minutes.

**M. GEURJON Christophe** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Ce sera beaucoup plus bref.

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter la création d'une septième tranche du quotient familial municipal, ainsi que sa déclinaison pratique concernant la tarification de la restauration scolaire.

Le quotient familial municipal permet, comme cela est rappelé dans la délibération, à travers un tarif adapté aux capacités contributives des foyers, l'accès de toutes les familles aux activités de service public, comme la cantine scolaire et les activités périscolaires de l'école élémentaire. Cela permet à des enfants d'accéder à une alimentation équilibrée, au moins une fois par jour, et à leurs familles d'accéder à un service public à un prix abordable. C'est une indispensable politique de justice sociale. Les élus UDI et apparentés partagent ce principe.

Par ailleurs, en Commission, il a été évoqué qu'une des motivations de cette septième tranche tarifaire au niveau de la restauration scolaire était de dissuader l'inscription dans les écoles lyonnaises d'enfants dont les parents résident dans une autre commune. Dans certains cas, cette inscription hors de sa commune de résidence est justifiée. En effet, il est normal qu'un enfant dont les parents travaillent dans des entreprises internationales, ou un enfant de famille binationale ou de retour d'expatriation soit inscrit à la Cité scolaire internationale. Il est aussi normal qu'un enfant en situation de handicap soit inscrit dans l'école où il sera le mieux pris en charge, celle proposant une classe ULIS par exemple, même si ce n'est pas l'école de sa commune de résidence. De même, il est normal qu'un enfant pratiquant une activité sportive ou culturelle à un haut niveau soit inscrit dans une école proposant des horaires aménagés. Enfin, il peut en être de même, pour des raisons pratiques, dans le cas de familles éclatées ou recomposées.

Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon, les élus UDI refusent la construction de murs autour des frontières administratives de chaque commune. À l'ère de la Métropole, des passerelles doivent être construites et des dispositifs de compensation financière entre communes doivent être trouvés. Les élus UDI vous redemandent de mettre en œuvre un travail en commun associant l'ensemble des communes de la Métropole, la Ville de Lyon, la Métropole, afin d'aboutir rapidement à une politique intercommunale et/ou métropolitaine sur ce sujet, qui impacte concrètement l'avenir des petits Métropolitains.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur GEURJON. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame NACHURY, sur le

dossier 3533.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération n'est pas que la conséquence de la modification de la sixième tranche du quotient familial municipal et la création d'une septième tranche. Elle modifie à la hausse les tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tout d'abord, nous nous étonnons que ces délibérations n'aient pas été soumises à l'avis des Conseils d'arrondissement. À l'ordre du jour du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement figurait le projet de prolongation de la DSP Casino, avec d'ailleurs un drôle d'argument : le changement d'équipe municipale. Certes, le Pharaon n'est situé que sur le 6<sup>e</sup> arrondissement, mais la décision proposée n'affecte guère la vie de ses habitants. Il n'en est pas de même pour ces délibérations restauration scolaire, qui, l'une et l'autre, impacteront la situation des familles dont les enfants fréquentent la cantine. En Commission Éducation, il nous a été répondu qu'il s'agissait d'une mesure de portée générale. Cela n'empêche pas que cela puisse passer dans les Conseils d'arrondissement.

Il serait donc utile que soient précisées voire revisitées les règles de passage pour avis en Conseils d'arrondissement, car, autant je ne suis pas certaine que nous ayons beaucoup de sollicitations en Mairie d'arrondissement sur la prolongation de la délégation de service public, autant je pense que nous le serons beaucoup plus sur le sujet de la restauration scolaire.

Ensuite, nous revenons sur la question posée en Commission, puis par courrier sur le prix de revient de la pause méridienne et sa composition (repas et son encadrement, périscolaire), ainsi que sur les recettes qui correspondent à la participation des parents à celle de la Caisse d'Allocations Familiales. Il a été précisé par courrier du 15 décembre de Monsieur l'Adjoint que le coût de la pause méridienne est de 12,81 euros, dont environ 3 euros pour l'assiette. Mais la ventilation des autres frais nous reste inconnue : part des charges générales, part des activités.

De même nous reste inconnue la ventilation des recettes de la restauration scolaire chiffrées à 14 millions d'euros. Au budget primitif, la restauration scolaire apparaît pour 16,7 millions d'euros en dépenses et 13,4 millions d'euros en recettes. Y a-t-il une analyse du prix de revient de la pause méridienne ? Analyser permettrait d'expliquer le prix, de mesurer les efforts de chacun, et de choisir les orientations dans une perspective coût/satisfaction et intérêt de l'enfant.

Enfin, sur la hausse tarifaire annoncée par cette délibération. En 2012, le tarif du repas s'échelonnait de 0,75 à 6,50 euros, en 2015, de 0,77 à 6,63 euros, et, en 2016, de 0,79 à 6,76 euros. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le tarif ira de 0,80 à 7,30 euros, avec donc pour la tranche la plus élevée une augmentation de 8 %.

« Champion de France, la Ville de Lyon » a pu s'exclamer lors la Commission, Jean-Michel DUVERNOIS, adjoint du 6<sup>e</sup> arrondissement en charge de l'éducation. Le plein tarif est de 3,52 euros à Marseille, de 4,41 euros à Bordeaux, de 4,64 euros à Lille et de 7 euros à Paris.

Vous allez nous dire que cela n'a rien à voir. Premièrement, pas tout à fait, puisque, pour des villes comme Marseille, Lille ou Paris, cela inclut aussi les activités. Deuxièmement, cela renforce la nécessaire analyse évoquée précédemment.

Votre courrier du 15 décembre, Monsieur l'Adjoint, précise la répartition des enfants – et non des familles – entre les six tranches actuelles. J'ai calculé qu'environ 5 000 enfants seraient concernés par la nouvelle tranche, puisque certains ne faisaient pas calculer aujourd'hui leur quotient familial municipal.

Toutes ces familles vont subir une hausse qui ne peut être qualifiée de négligeable, notamment en présence de plusieurs enfants pour une même famille.

La justice sociale a été convoquée. Mais il faudrait tenir compte de bien d'autres paramètres, notamment de la politique familiale nationale et de la politique fiscale, de moins en moins favorable à ces familles.

J'avais prévu un mot sur l'école privée, mais nous sommes en période de Noël, la paix de Noël impose la paix scolaire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur LÉVY, pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Facturer le service de la restauration scolaire par le biais du quotient familial est un acte de justice sociale, qui permet de facturer un tarif en fonction des ressources des familles.

La Ville de Lyon, qui est soucieuse d'ouvrir les cantines à tous les enfants, module ainsi les tarifs, en fonction des revenus du foyer.

Face à l'évolution du nombre d'enfants inscrits à la cantine, et nous l'avons vu à l'instant avec une fiscalité stable, il semble plus équitable de faire porter l'effort, qui, au bout du compte, ne représentera que quelques centimes, pour une grande partie des coefficients familiaux les plus élevés.

Aucune des familles ne paie le coût réel de la prestation de cantine. La Ville de Lyon continuant, par exemple, de prendre à sa charge au moins 50 % du coût moyen d'un repas scolaire évalué à plus de 12 euros. La Ville de Lyon prenant par ailleurs en charge 70 % des activités périscolaires pour les familles les plus aisées et près de 95 % pour les familles les moins aisées.

Je vous rappelle que, dans les écoles publiques, et c'est tout à fait normal et nécessaire, outre le repas, il faut assurer l'accessibilité aux enfants handicapés et leur accompagnement, la prise en compte des problèmes d'allergies ou d'intolérance alimentaires, et toute l'information des parents.

Le temps de midi, appelé interclasse, est un moment important dans la journée de l'enfant, car il représente le quart de sa présence à l'école.

Ce moment est déterminant pour une bonne récupération avant la reprise de la classe. C'est un temps d'éducation, accompagné par des professionnels, que cela soit les personnels de la Ville ou les animateurs associatifs présents également sur ce temps.

La restauration scolaire répond donc à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'école est un lieu privilégié d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur l'Adjoint, quelques éléments de réponse.

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Sur l'intervention de Madame NACHURY, sur le retour sur la consultation, il y a un élément quasiment unanime, il s'agit de l'amélioration de la pause méridienne. L'amélioration de la pause méridienne, au-delà du repas en tant que tel, est unanimement reconnue comme une véritable amélioration depuis quatre ans. Pour améliorer cette pause méridienne, nous avons dû effectivement faire appel à des activités, à des animateurs. Ces animateurs se paient. À un moment donné, l'ensemble du coût de la pause méridienne est impacté par ces ressources humaines. Quand vous dites qu'à Marseille, avec 3,52 euros, on peut à la fois payer un repas et des activités, je veux bien voir le détail de Marseille. Franchement, je pense que c'est impossible. Même s'ils ont mieux négocié que nous notre prix de repas inférieur à 3 euros, je ne vois pas comment ils peuvent faire des activités pour 1 euro. Je suis désolé. Je trouve que c'est un peu compliqué.

Ensuite, vous souhaitez que nous puissions analyser le triptyque coût-satisfaction-intérêt de l'enfant. Sur le repas, je n'ai aucun doute, nous avons travaillé depuis de nombreuses années sur la qualité des repas avec notre prestataire. Nous allons continuer avec le futur prestataire à travailler sur la qualité des repas. Nous allons continuer à travailler avec l'Institut Bocusse pour améliorer également la présentation des repas, l'éducation au goût. Franck LÉVY, précédemment, en a très bien parlé. Je crois que cela va dans l'intérêt de l'enfant. C'est un moment éducatif, que nous avons porté depuis de très nombreuses années et que nous continuerons à porter.

Sur la satisfaction, quasiment chaque jour, les personnels de service remplissent des retours d'évaluation, ainsi que les enfants, concernant la qualité des repas. Des processus d'évaluation se réalisent. Il est important de les faire remonter. Même si tous les repas n'emportent pas la satisfaction de tous, en tout cas, de manière très majoritaire, cela se passe plutôt bien. Je crois que le prix du repas à 3,04 euros est plutôt raisonnable, pour le repas que nous pouvons fournir à nos enfants avec la qualité que nous fournissons.

Je rebondis aussi sur le fait que, sur le prochain marché, par exemple, nous allons pouvoir monter jusqu'à 60 % de bio dans les quatre prochaines années. Je réponds en même temps à Madame PERRIN-GILBERT sur cet élément.

Effectivement, il existe une assurance de qualité sur nos repas, à la fois sur la présentation, sur l'équilibre des repas donnés à nos enfants, et sur le bio, puisque nous allons évoluer de manière très importante d'ici les quatre prochaines années.

Sur l'intervention de Monsieur GEOURJON, les tarifs des repas pour les extérieurs ne s'appliquent pas aux enfants qui sont dans un ULIS,

donc en situation de handicap, ou dans les classes UPAA pour les élèves allophones. Pour cette partie, ils ne sont donc pas concernés par cette tarification.

Sur le point concernant les parents séparés et la garde alternée, je l'étudierai attentivement et je vous en ferai un retour très rapidement. C'est effectivement un élément à regarder de près. Je vous remercie de m'avoir posé la question et j'examinerai cela très rapidement pour vous donner une réponse.

Un dernier point, pour des enfants qui n'ont pas du tout de moyens pour déjeuner, nous avons une aide à l'intégration scolaire, qui concerne plus de 650 enfants à la Ville de Lyon. Elle est fournie par le CCAS. Elle représente 270 000 euros. Elle permet à des enfants sans ressources de bénéficier à la fois de la pause méridienne, mais également des activités périscolaires le vendredi après-midi. C'est aussi une mesure de justice sociale pour ces enfants qui n'ont pas la possibilité financière de déjeuner ou de participer aux activités. Nous leur offrons cette possibilité.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur CORAZZOL. Je n'ajouterais rien.

Je mets aux voix la délibération 3532, modification des tranches du quotient familial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci. La 3533, tarification de la restauration scolaire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2017/3530 – Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le rapport présenté ici est relatif à la modification d'un tarif d'entrée dans les piscines municipales. Le tribunal administratif a en effet considéré que l'application d'un tarif réduit pour les agents de la Ville de Lyon relevait de la rupture d'égalité entre usagers du service public. En conséquence, la délibération du 26 mai 2014 est annulée partiellement, et nous délibérons de nouveau ce jour pour nous mettre en conformité avec ce jugement. Cela n'entraîne aucun changement pour l'ensemble des autres tarifs adoptés initialement, et notamment ceux concernant le CNTB, qui demeure un franc succès pour la Ville de Lyon. J'ai plaisir à le rappeler.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame GRANJON, 3 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Merci. Groupe UDI et apparentés, Monsieur GEOURJON, 5 minutes.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Suite à une décision du tribunal administratif, vous nous demandez donc d'approuver aujourd'hui la mise en conformité des tarifs publics des piscines par la suppression d'un tarif réduit pour les agents Ville de Lyon.

À l'occasion de ce dossier, j'aimerais aborder plus généralement les équipements nautiques à Lyon. Le constat, nous le connaissons. Lyon compte une piscine pour 60 000 habitants, alors que la moyenne nationale est d'une piscine pour 30 000 habitants. Les choix de votre prédécesseur n'ont pas permis de combler ce déficit structurel : l'abandon de la piscine de Confluence, la fermeture de la piscine de Monplaisir, et, si nous ne nous étions pas mobilisés et battus, la fermeture annoncée de la piscine de Gerland.

À ce sujet, Monsieur le Maire, où en sommes-nous du projet de construction du nouvel équipement nautique à Gerland ? Pour mémoire, en juin 2016, Gérard COLLOMB avait décidé, sans concertation, de la fermeture de la piscine municipale de Gerland. Suite à la mobilisation des élus d'opposition de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que des habitants, il avait finalement annoncé, en septembre 2016, qu'une nouvelle piscine serait ouverte dans le quartier durant le mandat. Puis, sous la pression de son opposition, il avait annoncé que la piscine actuelle resterait ouverte jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement nautique, toujours dans le mandat.

Aujourd'hui, neuf mois plus tard, ce projet patauge. Actuellement, il n'y aurait pas une, mais trois pistes qui seraient travaillées. Nous avons très peu d'informations sur deux d'entre elles. Quant à la dernière hypothèse, elle est classée top secret, puisqu'à chaque fois, on nous indique qu'il existe une troisième piste, mais qu'on ne peut pas nous en dire davantage. Ces hésitations et ces difficultés à boucler le projet démontrent, s'il en était besoin, qu'en juin 2016 la volonté de Gérard COLLOMB était bien de supprimer et de fermer la piscine de Gerland et non pas d'ouvrir un nouvel équipement nautique sur ce quartier.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes sur ce dossier ? Quelles sont les trois solutions en discussion ?

Par ailleurs, Loïc GRABER avait indiqué en 2016 que 10 millions d'euros initialement prévus à la PPI pour rénover la piscine de Gerland pourraient être mobilisables pour contribuer au financement du nouveau complexe nautique, dans un tour de table privé-public, par exemple. Ce budget d'investissement est-il toujours mobilisable ou a-t-il été engagé sur un autre projet ? Et si oui, sur quel projet ?

Au-delà de la seule piscine de Gerland, les élus UDI et apparentés souhaitent réaffirmer aujourd'hui que les piscines sont évidemment des équipements sportifs, mais ce sont également des équipements sociaux et des vecteurs d'attractivité de notre Ville. La qualité des équipements publics, leur nombre, leurs créneaux d'ouverture, leur diversité seront, demain, des critères essentiels pour le développement des villes du futur. Monsieur le Maire, il y a urgence à investir dans ce type d'équipement afin que Lyon rattrape son retard.

Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Président de la Métropole, il convient de réfléchir ensemble aux équipements (sportifs, culturels, espaces verts) qui ont une vocation métropolitaine et ceux qui relèvent de la proximité. Pour les élus UDI, ce n'est pas de la sémantique. C'est un choix politique, c'est un enjeu pour notre qualité de vie. Cette clarification permettrait à la Ville de Lyon de se concentrer sur le développement des équipements de proximité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GEOURJON, merci beaucoup. Nous allons vous répondre. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur DAVID.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Maire,

Sur la délibération elle-même, vous le savez, nous sommes opposés à la politique tarifaire que vous menez sur les piscines. Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire ici même.

Notre revendication principale est la mise en place d'un tarif spécifique pour les Lyonnais, comme cela se fait sur d'autres communes de l'agglomération, et même au Centre nautique intercommunal de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux, dont nous faisons partie et où les tarifs d'accès pour les non-résidents sont de 22 à 36 % plus chers que pour les résidents.

En Commission, il a été mis en avant la jurisprudence européenne pour justifier ce refus. À lire la réponse ministérielle, apportée le 25 novembre 2014 à Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, alors députée de Moselle, cette argumentation ne tient pas. Le ministre de l'Intérieur de l'époque répondait : « Ainsi, en ce qui concerne les services publics locaux facultatifs, les discriminations tarifaires sont possibles en fonction du lieu de résidence. Du fait de leur qualité de contribuable local, les résidents peuvent en effet bénéficier d'un tarif réduit dans la mesure où celui-ci constitue la contrepartie de la prise en charge du service par le budget de la collectivité. » Peut-être devriez-vous interroger l'actuel ministre de l'Intérieur pour savoir ce qu'il en pense ?

Plus globalement, sur les piscines, comme notre collègue GEOURJON, nous nous interrogeons sur la solution envisagée pour la piscine de Gerland. Le 1<sup>er</sup> décembre, dans les colonnes du Progrès, vous parliez, Monsieur l'Adjoint, de deux lieux possibles : le parc relais que le SYTRAL



vient de vendre à la Métropole pour plusieurs millions d'euros ou la petite prairie du parc de Gerland. On entend aussi certains suggérer l'implantation de terrains de beach-volley au parc de Gerland. Cela risque de faire beaucoup sur le même site !

Il serait intéressant que vous puissiez informer le Conseil municipal de l'avancement de ce dossier. Le temps passant très vite, nous ne voudrions pas, au lendemain de la saison estivale 2019, nous retrouver sans solution pour l'avenir.

Merci de votre réponse.

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Monsieur CUCHERAT, car, même moi, je ne suis pas très au courant.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre succinctement à ces différentes questions.

Tout d'abord, je ne vais pas revenir sur les choix politiques qui ont commandé notre politique tarifaire dans les différentes piscines, notamment celle du CNTB, puisque j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une piscine traditionnelle, mais d'un centre nautique qui offrait de nombreux services aquatiques différenciés. Aujourd'hui, plus personne ne remet en question cette tarification. Certaines communes voisines, qui ne font pas partie de notre majorité, me questionnent même et me demandent des conseils pour augmenter leurs tarifs.

Concernant la tarification différenciée, au-delà du tribunal administratif qui pourrait retoquer une tarification différenciée, et l'objet même de cette délibération nous montre à quel point le tribunal administratif est surveillant par rapport à ces considérations, un autre objet a commandé notre choix, notamment sur le plan technique. Ce sont 500 000 entrées payantes à Lyon durant une saison entière. Il faut savoir que, pour vérifier l'identité et le lieu de résidence de chaque personne qui se rend dans les équipements, ce serait assez colossal. Nous avons estimé que nous n'avions pas besoin de rajouter des sources de tension ou de conflit à l'intérieur de nos piscines, d'autant plus que l'oscillation des prix entre tarif résidentiel et non résidentiel est de 1 euro à 1,50 euro.

Concernant l'équipement nautique qui doit sortir de terre, vous l'avez dit, Monsieur GEOURJON, nous nous sommes engagés à le sortir de terre d'ici la fin du mandat et il nous reste donc encore quelques années. Je vous assure qu'avec les équipes et le Maire de Lyon, nous travaillons avec rigueur et assiduité sur le sujet. Plusieurs options sont possibles, mais nous avons à cœur de les garder pour l'instant confidentielles, car, à chaque fois que nous évoquons une piste, vous avez tendance à nous taper dessus ou à trouver des contre-indications, qui, finalement, freinent les projets. Nous avons une obligation de résultat. C'est cette obligation que nous allons essayer de tenir.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Mon cher Adjoint exagère, bien sûr. Heureusement que je suis là pour pondérer.

Je reviens sur la question que nous avons bien examinée, pour les personnes qui ne sont pas de Lyon, car tout le monde ne peut « y en être » de Lyon non plus. Franchement, le rapport des retombées économiques versus la galère que cela signifie nous a amenés dans tous les cas à renoncer aujourd'hui.

Ensuite, un projet de piscine ne se réalise pas à livre ouvert, Monsieur GEOURJON. Vous savez que c'est une vraie poupée russe. Chaque fois que vous enlevez un élément, un autre élément apparaît. Je vous assure que nous sommes aussi préoccupés que vous pouvez l'être, et Madame la Maire du 7<sup>e</sup> ne l'est pas moins, de trouver une solution.

Petit point, Yann, ou je me trompe, Gérard COLLOMB a promis qu'un projet sortirait de terre avant la fin du mandat, si nous voulons être fidèles à ses propos – il ne s'agit pas d'enterrer le sujet. Nous cherchons à créer un véritable équipement nautique, qui pourrait répondre à ce que chacun de nous attend. Il est urgent que vous arriviez au pouvoir, mes chers amis, pour que vous puissiez sortir les projets en un an voire 18 mois.

Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

#### **2017/3528 – Attribution d'une subvention d'investissement de 15 000 euros à l'association MJC Saint-Rambert, pour des travaux de rénovation intérieurs du local chaufferie situé 7 rue Albert Falsan à Lyon 9<sup>e</sup>, propriété de GrandLyon Habitat et mis à disposition à la MJC par la Ville de Lyon, locataire – Programme pilotage, opération 60034525**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

#### **2017/3529 – Lions du Sport 2017 – Financement et partenariat privé – Modèles de conventions de mécénat**

(Adopté)

---

#### **2017/3534 – Stade Edgar Quinet 49 rue Vauban à Lyon 6<sup>e</sup> – Rénovation du terrain de football en gazon synthétique – Opération n° 06099002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION URBANISME – LOGEMENT – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – POLITIQUE DE LA VILLE – DÉPLACEMENTS – SÉCURITÉ – VOIRIE

---

#### **2017/3564 – Logement social – Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social**

(Adopté)

**2017/3565 – Approbation de la convention d’opération du Programme d’Intérêt Général (PIG) «Habitat indigne et dégradé» 2018-2022 entre l’État, l’ANAH, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et des conventions types d’attribution de subvention – Lancement de l’opération 60059010 «PIG Habitat indigne et dégradé 2018-2022» et affectation d’une partie de l’autorisation de programme 2015-3, programme 00016**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Deux délibérations, mais surtout une première délibération qui concerne l’engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019. Cette présente délibération concerne l’application de l’article 55 de la loi SRU. En effet, nous arrivons à la fin de la deuxième période triennale 2014-2016, qui doit nous permettre de nous mettre en conformité avec les obligations de la loi.

Vous le rappeliez précédemment dans vos propos, la Ville de Lyon a dépassé les 20 % de logements locatifs conventionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec un taux de 20,18 %. Ce taux a été atteint sur Lyon pour la période 2014-2016, avec la répartition suivante – et elle est importante – :

- 39 % des logements ont été produits en opération d’acquisition-amélioration ;
- 24 % en VEFA.

En effet, depuis 2004, nous pouvons mener et mesurer cette mixité de production en opérations neuves avec la promotion immobilière privée.

La production de logements conventionnés se répartit ainsi :

- 40 % de logements PLUS ;
- 28 % de logements PLAI ;
- 32 % de logements PLS.

Il est à noter que, dans la production de logements PLS, nous avons non seulement des logements familiaux, mais aussi une grande partie des logements conventionnés étudiants et des logements pour les personnes âgées en EHPAD. Cette production entre logements familiaux et logements spécifiques se répartit à 71 % de logements familiaux et 29 % de logements spécifiques.

Je souhaite ici souligner et remercier tous les élus et services, tous les partenaires qui nous accompagnent dans cet effort. Depuis 2001, la Ville de Lyon a gagné 12 174 logements conventionnés. Entre 2014 et 2016, nous avons recueilli les fruits de nos efforts des années précédentes et nous avons augmenté le nombre de logements conventionnés de près de 4 %.

Je veux également souligner qu’un travail très fin d’équilibre entre les territoires de la Ville a permis de rééquilibrer la part des logements conventionnés sur la Ville de Lyon, mais certains émettent toujours des critiques. Soit nous n’en produisons pas assez, soit nous en produisons trop, soit ce n’est pas au bon endroit. Certes, il est ici question de chiffres, car il s’agit du bilan de l’application d’une loi, mais il s’agit aussi pour la Ville de Lyon d’une action de transformation profonde et d’une politique qui ne peut pas se résumer à quelques taux. Il faut sortir de cette logique comptable et montrer aussi que nous sommes dans une politique de production de logements pour l’amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, avec des logements de qualité, adaptés à leurs besoins.

Je souhaite aujourd’hui que nous nous félicitions de nos excellents résultats, que nous nous mobilisions pour poursuivre cet effort, plutôt que de faire des additions sur un coin de table.

Pour en revenir à la prochaine période triennale, l’État nous demande donc de délibérer avant la fin de cette année. Je vous rappelle à cette occasion que nous nous trouvons dans le strict cadre du respect de la loi du 18 janvier 2013, qui fixe l’obligation des communes soumises à l’article 55 de la loi SRU à un taux de 25 % de logements conventionnés, et avec une convention nous obligeant à rattraper 33 % du retard constaté.

La contribution des arrondissements à l’atteinte de cet objectif triennal sera donc fondée, comme cela a été le cas par le passé, sur un projet ambitieux auquel nous ne voulons pas renoncer pour la Ville de Lyon, un projet dédié à la couture urbaine de nos quartiers dans un esprit de cohésion sociale et territoriale. C’est ce travail fin qui permet de bâtir une politique de cohésion et de faire en sorte que la solidarité territoriale ne soit pas un vain mot.

Je veux souligner par ailleurs ce que j’ai évoqué plus haut, en vous parlant de la loi. Plus nous retardons la production, plus elle entraînera des dépenses accrues pour la Ville et la Métropole. Nous devons donc nous appuyer sur le dynamisme de notre Ville pour éviter d’avoir à assumer des dépenses plus importantes au fur et à mesure que les obligations seront plus fortes, sachant que la sanctuarisation de la loi SRU a été rappelée dernièrement par le Président de la République. C’est cela aussi une vraie politique de cohésion territoriale responsable. N’oublions pas que 25 000 de nos concitoyens n’en peuvent plus d’attendre un logement conventionné.

La Commission a rendu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Un temps de parole pour le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Monsieur REMY, 6 minutes, sur les deux dossiers.

**M. REMY Arthur** : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Comme je vous l’avais indiqué dans le préambule de mon intervention sur les meublés de tourisme, la question de l’habitat à Lyon est aujourd’hui au centre de nos débats. C’est un véritable défi, un défi immense et complexe, pour notre Ville et notre Métropole. Pourquoi ?

Parce que la spécificité du marché immobilier lyonnais est d’être tendu : l’offre n’est pas suffisante par rapport à la demande, entraînant ainsi une spéculation immobilière, c’est-à-dire un renchérissement des loyers et des prix de vente. Autrement dit, le marché immobilier lyonnais est exclu. Il exclut les personnes, les ménages qui n’ont pas les moyens pour payer.

Le véritable défi de notre Ville et de notre Métropole est donc de répondre aux besoins de tous ses habitants. Et, pour faire face à ce défi, il y a deux hypothèses de travail.

La première hypothèse, c’est la construction de politiques de compensation, c’est-à-dire compléter l’offre du marché, produire les segments manquants. La seconde, c’est d’influencer sur les prix des logements, de faire en sorte qu’ils diminuent.

C’est donc dans la première voie, la voie de la compensation, que s’est engagé le PLU-H. La tension sur le marché immobilier lyonnais est au cœur du volet habitat du plan et nous partageons le constat sur les causes et les effets de l’inflation immobilière. Comme le disait André GACHET dans son intervention à la Métropole au sujet du PLU-H, je le cite : « Le programme d’orientations et d’actions pour l’habitat mérite notre attention, parce qu’il répond au défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée, pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants. »

Pour répondre aux besoins de logements de toutes et tous, nous avons donc besoin de guider et de réguler la production de logements. C’est donc ce que propose le PLU-H.

Les deux délibérations sur lesquelles j’interviens (l’engagement triennal de production de logements sociaux et la lutte contre l’habitat indigne et dégradé) et la délibération, un peu plus loin dans notre ordre du jour, à savoir l’aide au conventionnement locatif privé, sont des traductions directes et concrètes de cet objectif de production de logements répondant aux besoins de toutes et tous.

Mobiliser la vacance et résorber l’habitat indigne et dégradé, conforter la production de logement social pour répondre aux besoins des ménages défavorisés, faire émerger un parc social dans le parc privé, ce sont des réponses de compensation du PLU-H face à la tension sur le marché immobilier lyonnais. Nous voterons donc favorablement ces trois délibérations, en regrettant une certaine timidité de ces mesures.

Sur la vacance d’abord, nous vous proposons des mesures plus offensives, en faisant un état des lieux précis par un repérage sur le terrain et une analyse nominative. Finalement, ces mesures ne sont pas si abusives que les dispositions prises sur les meublés de tourisme. Nous pourrions aussi imaginer un dispositif incitatif, comme la Ville de Strasbourg, qui propose une prime de sortie de la vacance.

Sur la production de logement social, nous l’avons déjà dit, nous le redisons aujourd’hui : Lyon et la Métropole ont toujours été deux collectivités motrices dans la production de logement social. D’ailleurs, le bilan présenté nous indique que l’engagement triennal précédent est largement dépassé. Nous restons toutefois dubitatifs quant à l’adéquation entre l’offre et la demande, en matière de typologie de logements sociaux. Notamment, à plusieurs reprises, nous avons pu exprimer notre distance vis-à-vis de la production en PLS, qui ne peut constituer un parc de

logement réellement social. Notre expérience sur le 1<sup>er</sup> arrondissement montre que ceux-ci trouvent preneurs. Le PLS ne peut, à lui seul, pas garantir l'objectif de répondre aux besoins de logement de toutes et tous.

Sur la production d'un parc social privatif, le PLU-H émet l'objectif d'un développement de l'offre de logements à prix abordables. Nous sommes en plein dans la politique de compensation, à savoir combler les trous de la production immobilière, favoriser une production là où le marché ne va pas tout seul. C'est sûrement une réponse pragmatique, mais qui reste une réponse coûteuse pour la collectivité, puisqu'elle devra conventionner dans une logique de partenariat avec le secteur privé. Une attention devra aussi être portée aux sorties de conventionnement.

De manière plus générale, l'ensemble de ces mesures ne peuvent être pérennes dans le temps, sans une réelle connaissance du marché immobilier lyonnais. L'actualisation de l'Observatoire des loyers est aujourd'hui plus que nécessaire pour mieux comprendre les besoins de toutes et tous, et ainsi mieux articuler la production avec les réalités de la demande. Il s'agit en somme d'être pragmatique.

Nous le voyons bien, le défi de l'habitat à Lyon est immense et complexe. Ce défi a pour corollaire l'inflation immobilière que notre Ville et notre Métropole subissent, inflation liée à l'attractivité du territoire. La seconde voie pour répondre à ce défi est donc d'influencer sur les prix des logements, de faire en sorte qu'ils soient moins chers.

Nous l'avons souvent entendu ici, et c'est repris par le gouvernement, votre réponse, c'est le choc d'offre. Plusieurs experts contestent cette méthode, notamment Jean-Claude DRIANT, enseignant-chercheur à l'École d'urbanisme de Paris, qui nous dit, je cite : « Le concept de choc d'offre n'a pas de sens, les choses seront en réalité beaucoup plus lentes. » Nous partageons ce constat. La production de la Ville n'est pas assez rapide pour produire les mêmes effets dans une métropole que sur un marché foncier.

La réponse que, finalement, nous défendons, c'est l'application de la loi ALUR. La mesure d'encadrement des loyers est la plus à même de casser la logique spéculative.

Immense et complexe donc, le défi de l'habitat à Lyon. Immense et complexe parce qu'il doit répondre aux besoins de logements pour tous dans un contexte d'inflation immobilière. Immense et complexe, car c'est un sujet transversal. Immense et complexe d'autant plus si l'État, demain, se désengage du financement des bailleurs sociaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur REMY, pour tous ces commentaires. Le temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, 4 minutes sur la 3564.

**M. BROLIQUIER Denis**, Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter le nouvel engagement triennal de la Ville de Lyon, pour la période 2017-2019, de production de logements sociaux.

Si la Ville est légalement contrainte à un objectif à minima de 4 268 logements sur l'ensemble de la Ville, vous avez fait le choix de fixer, comme la dernière fois, un objectif de 4 800 logements sur trois ans. Un chiffre qui intègre les nouvelles dispositions inscrites dans la loi de finances 2018, qui va fragiliser de manière forte les finances des bailleurs. À Lyon, rappelons que les trois principaux bailleurs vont perdre 40 millions d'euros de capacité d'autofinancement.

Produire du logement social sous différentes formes, en locatif ou en accession à la propriété, est nécessaire. Le logement social a un rôle de solidarité pour les plus modestes. Il a vocation à accueillir les classes moyennes, lorsque les prix du marché sont élevés et qu'il est difficile, comme à Lyon, de se loger à un prix raisonnable. Nous approuvons entièrement ces deux objectifs. Rappelons que 70 % des Français sont éligibles aux logements sociaux, ce qui est à notre avis ridicule, mais c'est ainsi.

Cependant, cette politique n'est pas qu'une question de chiffres et d'objectifs quantitatifs. C'est aussi une question d'équilibres : équilibre entre les communes, équilibre entre les quartiers et équilibre entre les différentes catégories d'aide au logement. Le bilan pour les arrondissements sur la période 2014-2016 est, en ce sens, symptomatique d'un déséquilibre structurel à Lyon. Aujourd'hui, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> comblent le déficit d'autres arrondissements. Il est évidemment plus facile de construire des logements où le foncier est disponible, comme à Gerland, par rapport à la Croix-Rousse ou à la Presqu'île.

Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, en quelques années, nous sommes passés de 9 à 13 % de logements sociaux. Nous avons volontiers accompagné ce mouvement, mais uniquement, car nous avons du foncier libre à la Confluence. Il faut faire évoluer nos quartiers au fil des opportunités. C'est sur ce point que j'aimerais insister. Cela prend du temps. Vous faites le choix de privilégier la politique du chiffre. Certes, il faut avancer dans le sens indiqué par la loi, mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas à celui d'une hyperconcentration des logements sociaux sur quelques quartiers de la ville. Sinon, dans quelques années, nous nous en mordrons les doigts. Nous sommes bien conscients des contraintes de la loi SRU, mais nous vous demandons de ne pas privilégier la quantité au détriment de l'équilibre social. J'ai apprécié en ce sens la remarque de Michel LE FAOU : ne faisons pas de calcul sur un coin de table. Je suis entièrement d'accord avec lui, pourtant, quelque part, c'est ce que vous nous proposez avec ce rapport.

Aujourd'hui, après un débat démocratique comme souvent dans notre groupe, plusieurs élus UDI s'abstiendront sur ce dossier. Ce n'est pas une abstention contre le logement social, bien au contraire. Ils refusent tout simplement qu'il y ait des disparités aussi importantes entre les quartiers de la Ville, car cela a pour conséquence d'empêcher sur le fond la mixité sociale. D'autres voteront pour, afin de ne pas freiner votre enthousiasme à produire du logement social, en le répartissant au mieux, comme vous en avez pris l'engagement oral précédemment. Ces chiffres ne nous engagent de toute façon en rien, question d'interprétation et de sémantique. Si le sujet est important, cette délibération l'est moins. Chacun fera bien ce qu'il voudra.

**M. LE MAIRE** : Vous savez que l'espérance crée la volonté, Monsieur BROLIQUIER. Je passe la parole à Monsieur GUILLAND, pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Tout vient à point à qui sait attendre, dit l'adage. Depuis plusieurs années, je dénonce, tant sur ces bancs qu'à la Métropole, le fait que votre politique en matière de logement social fasse la part belle à l'objectif comptable au détriment d'une juste répartition. Depuis longtemps, je dis et je répète que les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, bien que déjà fortement pourvus, prennent bien plus que leur part.

À chaque fois – il l'a encore dit tout à l'heure –, Monsieur LE FAOU me répond que je me trompe, tout en se gardant bien de nous fournir des chiffres précis permettant d'étayer ses propos.

Lors de l'examen de ce rapport en Commission, nous avons enfin pu obtenir des chiffres précis de la production de logement social par arrondissement. Et que disent ces chiffres ? Ils disent tout simplement que, quand la Ville de Lyon atteint une production de logement social correspondant à 120 % de son objectif triennal, les 20 % supplémentaires sont réalisés en intégralité dans le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup>.

Avec respectivement 160 % de l'objectif pour le 7<sup>e</sup> et 216 % de l'objectif pour le 8<sup>e</sup>, ce sont donc les arrondissements déjà pourvus qui permettent de réaliser les objectifs comptables d'une politique.

Alors je sais, Monsieur LE FAOU va me répondre – il l'a déjà fait en Commission et en Conseil d'arrondissement – que je suis contre le logement social, que je suis contre la réalisation de résidences sociales à destination des étudiants ou des personnes âgées, que je suis contre la production de logements, que je suis contre l'économie du bâtiment, que je n'ai pas conscience de l'impact de cette production sur le bâtiment et sur l'emploi. J'en passe et des meilleures. Je les connais depuis longtemps. Il me connaît d'ailleurs depuis suffisamment de temps pour savoir que ce n'est absolument pas le cas.

Pour autant, il sait aussi que je dénoncerai toujours le déséquilibre que vous êtes en train de créer dans notre Ville, non pas en respectant l'objectif triennal que notre assemblée avait adopté en 2014 pour la période 2014-2016, ou celui que vous nous soumettez aujourd'hui pour la période 2017-2019, mais en vous jetant dans une course en avant consistant à produire toujours plus.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, si vous preniez l'engagement de respecter les objectifs que vous nous soumettez aujourd'hui, le groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, aurait pu voter cette délibération, car, vous le savez, le logement social n'est ni de droite ni de gauche, il est au service des Lyonnais les plus fragiles. Michel LE FAOU vient de préciser que les objectifs présentés n'étaient que le fruit de l'application de la loi. Soit, mais nous savons que vous irez au-delà et que, demain, vous afficherez – grâce au 7<sup>e</sup> et au 8<sup>e</sup> – des résultats bien supérieurs, accentuant toujours et encore le déséquilibre entre les différents quartiers de notre Ville. Nous ne pouvons le cautionner et nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Je conclurai, Monsieur le Maire, par une interrogation. Nous avons, dans notre assemblée, quatre parlementaires En Marche et un ministre, qui, d'un côté, en votant ici cet engagement triennal aujourd'hui expriment à Lyon leur attachement au logement social et qui, en soutenant la

politique mise en place par le gouvernement et notamment l'article 52 du projet de loi de finances, le rendent difficilement tenable. Je regrette à ce titre de ne pas les avoir entendus sur le sujet.

Je vous remercie.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous avons la chance de vivre dans une ville et une agglomération où, du côté du logement social, les choses se passent bien et s'améliorent :

- Comme l'a indiqué Michel LE FAOU, un taux de logement social qui dépasse les 20 % à Lyon et une répartition de la construction qui limite de notre point de vue le clivage social entre catégories. L'objectif de 1 600 logements sociaux nouveaux par an pour le nouvel engagement triennal avec un quart en PLAI est du même niveau que l'engagement précédent, et au-delà des objectifs réglementaires fixés par l'État.

- Deuxième aspect qui compte pour nous, une relative qualité de vie dans les quartiers dits populaires, avec, entre autres, une approche urbaine orientée sur les usages de plus en plus et non uniquement sur la simple gestion des lieux et habitants.

C'est le résultat d'une politique de longue haleine, que vous avez décidée et réalisée, que nous avons soutenue et à laquelle nous avons aussi contribué via Gilles BUNA dans les précédents mandats.

Vous nous présentez ce jour un rapport qui s'inscrit dans cette veine, sauf que les orientations et les actuelles décisions financières du gouvernement vont peut-être saper les conditions qui font que tout se passe bien.

Dans la production de logement social, 18 % proviennent des fonds propres des bailleurs et 66 % de leurs remboursements d'emprunt à la Caisse des Dépôts. Dans ce contexte, imposer de diminuer les loyers de 50 à 60 euros par logement par mois (pour compenser la baisse des APL) est un manque à gagner important, qui va fragiliser de fait les bailleurs sociaux, et qui risque fort d'hypothéquer leur capacité d'investissement.

Dans notre agglomération, et cela a été dit vendredi en assemblée, ce sont 50 millions d'euros en moins chaque année qui ne rentrent pas dans le système financier du logement social. L'État verse une douzaine de millions d'aides à la pierre et la Métropole une vingtaine, soit au total 30 à 40 millions d'euros selon les années.

La Métropole, qui subit déjà 1 milliard d'aides de l'État en moins pour le plan de mandat, n'a pas envisagé de passer son aide de 20 à 70 millions d'euros chaque année. Et les effets de la vente du patrimoine de logements sociaux ou du regroupement d'organismes ne généreront pas 50 millions d'euros chaque année, ni même la concentration des aides à la pierre dans les zones tendues.

Vous l'aurez compris, il n'y a aucune difficulté, nous soutenons bien entendu ces objectifs quantitatifs de production de logements sociaux, et nous tenons à faire part ici, dans cette assemblée, des inquiétudes que nous avons par rapport à cette capacité de mise en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention. Nous votons ces objectifs.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame BAUME. Le groupe Lyon gauche solidaires, Madame GAY, 4 minutes.

**Mme GAY Nicole** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Depuis 2001, l'engagement en faveur du logement social est un des marqueurs de notre action municipale. Un engagement sans cesse réaffirmé, et ces nouveaux objectifs triennaux de production de logements sociaux en sont une nouvelle fois l'illustration.

Il faut bien mesurer l'effort historique que nous menons depuis des années pour augmenter le nombre de logements sociaux dans notre Ville. Comme il est écrit dans la délibération, entre 2001 et 2016, le parc de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lyon a augmenté de 12 174 logements sociaux. Le taux SRU est passé de 17,72 % en 2001 à 20,18 % en 2016, soit 53 583 logements. Cet effort se répartit entre les PLS à 28 % (plus, nous a signalé Michel LE FAOU, sur la dernière période, car beaucoup de logements étudiants ont été produits), les PLUS à 45 % (mais un peu moins sur cette dernière période) et les PLAI à 24 % (mais 28 % sur la dernière période triennale).

Par cet engagement, nous nous conformons certes à une obligation légale, celle de la loi SRU, mais toutes les communes ne le font pas. Et, pour nous, il s'agit avant tout d'une obligation morale, en faveur de la justice sociale, de la solidarité et de l'élévation républicaine.

Cette délibération est un engagement pour la mixité sociale et humaine. Le logement social a toujours joué un rôle de cohésion sociale et d'égalité. Un engagement pour une ville de la diversité, accessible à toutes les catégories de population.

Mais l'agglomération lyonnaise est un des rares territoires en France, dont les prix de l'immobilier n'ont pas baissé ces dernières années, et le taux d'effort logement de parties croissantes de la population ne cesse d'augmenter.

Malgré tous les efforts faits pour accroître l'offre, nous avons sur notre ville 22 500 demandeurs en 2016. Et l'offre publique ou privée de logements peine à satisfaire correctement les besoins de plusieurs catégories, comme les jeunes, les personnes âgées, et, de façon générale, toutes les personnes à faibles ressources.

C'est pourquoi il ne faut pas diminuer le parc social à faible loyer et améliorer sa répartition.

C'est pourquoi les objectifs que nous votons aujourd'hui pour le respect de la loi SRU, sanctuarisée par Emmanuel MACRON, dans son discours à Tourcoing, devront être poursuivis sur le prochain mandat pour atteindre 25 % de logements sociaux en 2025.

C'est pourquoi nous apportons tout notre soutien à Michel LE FAOU dans cette tâche difficile et essentielle, avec cette attention particulière concernant les performances environnementales et énergétiques, tâche rendue encore plus difficile par le contexte d'incertitude qui entoure le logement social. Au-delà de la baisse des APL, à compenser par les bailleurs sociaux, et des divisions à l'œuvre entre les ESH et les OPH, qui risquent de fragiliser ces derniers, les intentions du gouvernement d'une réforme en profondeur du secteur du logement social suscitent interrogations et inquiétudes, que nous partageons.

En effet, réaliser notre objectif de production de logements sociaux ne sera possible dans la durée qu'à condition d'avoir une politique du logement qui ne vide pas les capacités de développement des bailleurs sociaux.

Et s'il veut réformer en profondeur le logement et aider tous les Français à se loger, le gouvernement pourrait mettre en place des actions de maîtrise des prix de l'immobilier et du foncier. Nous savons cette orientation difficile à mettre en œuvre, vu la susceptibilité du secteur à toute action de contrôle public sur les prix, comme l'a montré le mauvais sort fait à l'encadrement des loyers.

Il ne faut donc pas circonscrire la fonction du logement social uniquement à ceux qui ne peuvent se loger sur le marché privé. Le logement social perdrait son statut d'intégration et de mixité sociale en étant réduit à une activité d'exception aux marges de la société marchande. Il ne serait plus qu'un amortisseur social, l'équivalent pour le logement du RSA. Ce serait une rupture avec notre histoire. Imagine-t-on des quartiers entiers où ne logeraient que de très pauvres, alors que, dans notre Ville et sur la Métropole, nous travaillons depuis des années à casser les ghettos ?

Notre engagement pour le logement social reste donc fondamental et nous votons avec conviction cet objectif triennal de production de logements sociaux.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame GAY. Je passe la parole à Michel LE FAOU pour quelques éléments de réponse.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Quelques éléments de réponse suite aux différentes interventions prononcées dans cette assemblée.

Tout d'abord, je rappelle qu'au titre des futurs objectifs du PLU-H, nous nous engageons à faire en sorte que 45 % de la production de logements dans les années à venir soient dédiés à de la production abordable, bien évidemment la production de logements conventionnés, mais aussi un certain nombre de produits qui viendront en complément et sur lesquels nous souhaitons porter une action toute particulière. Je pense notamment à l'accès sociale à la propriété, le logement abordable au travail d'un certain nombre d'opérations qui sont négociées avec la promotion immobilière privée, où nous demandons une réfaction du prix de l'ordre de 20 %, et, en accompagnement le plan AAA mis en œuvre par la Métropole, qui permet, pour les primo-accédants à la propriété de bénéficier d'une aide.

Concernant la vacance, nous mettons en œuvre une mesure en lien avec les services de l'État. Ce sont les services de l'État qui disposent des fichiers constitutifs de la vacance, au travers des déclarations fiscales réalisées par les personnes physiques. Via ce travail d'identification, nous allons mettre en œuvre des dispositifs qui existent : le dispositif Louez malin dans le cadre du dispositif COS, qui permettra de conventionner un certain nombre de logements du parc privé sur des durées qui sont de l'ordre de neuf ans. Je pense que, notamment sur l'hypercentre, cela permettra de produire du logement accessible pour nos concitoyens.

Sur les interventions concernant la question de la répartition sur notre territoire, comme je l'ai expliqué précédemment, au titre de la production, nous avons réalisé, sur la précédente convention triennale, 39 % de cette production au travers de dispositifs en acquisition-amélioration.



Cela signifie que nous avons préempté des biens sur des secteurs – je pense notamment à l’hypercentre, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> – qui nous ont permis de transformer des logements existants qui étaient dans le marché privé et de les confier à des bailleurs qui les gèrent ensuite. Ceci permet donc de produire une offre en logements conventionnés sur les arrondissements centraux. Les chiffres le prouvent, puisque, depuis quelques années, le taux de logements conventionnés sur ces arrondissements a remonté.

Pour ce qui concerne les arrondissements où il existe une dynamique de production, je pense aux 7<sup>e</sup> et 8 arrondissements, qui sont des arrondissements sur lesquels existe du foncier disponible, mutable, lié, par exemple, à des mutations d’anciennes emprises industrielles, qui sont transformées pour réaliser du logement. Sur ces emprises, nous appliquons aujourd’hui les règles en vigueur au niveau du PLU, à savoir l’application des secteurs mixité sociale, avec un taux de logements conventionnés de 25 %, et viennent en complément des dispositifs permettant notamment de produire du logement abordable dans le cadre du plan AAA, ou une offre en accession sociale à la propriété, ou encore de produire du logement conventionné, notamment pour les publics étudiants ou les personnes âgées, lorsque nous construisons des EHPAD ou lorsque nous réhabilitons ou étendons des EHPAD. Nous profitons de ces conventions triennales pour conventionner un certain nombre de logements.

Certes, par moments, il faut avoir une approche comptable. Au bout d’une période, nous devons évidemment effectuer un décompte de ce que nous avons réalisé. C’est aussi un moyen de marquer, quelque part, la réussite ou non d’une politique.

Je voudrais simplement rappeler un élément à Monsieur GUILLAND. Monsieur GUILLAND nous rappelait que le logement conventionné n’est ni de droite ni de gauche. Je ne souhaite pas en faire une guerre de religion. Je n’ai absolument pas cité dans mon propos l’expression « logement social », j’ai uniquement cité l’expression « logement conventionné », car les logements conventionnés sont des logements comme les autres, leur seule différence est qu’ils bénéficient d’une convention avec l’État qui stipule leur mode de fonctionnement et de financement. S’il n’y a pas de marqueur sur ces questions, je rappellerai un seul élément. En 2001, lorsque la présente majorité municipale est arrivée aux manettes, nous produisions 500 logements conventionnés par an sur ce territoire. Aujourd’hui, ce sont 2 000. Les chiffres parlent d’eux-mêmes.

Au regard des différentes interrogations formulées et inquiétudes sur le modèle de financement du logement social dans les années à venir, je pense qu’il ne faut pas être inquiet. Le modèle a besoin de se réformer. Nous nous trouvons dans la situation qui est un peu celle d’un cycliste qui cherche à faire du sur-place. Lorsqu’on fait du sur-place, au bout d’un moment, on tombe. Il faut donc avancer, avancer sur ces sujets-là.

Au regard des propositions formulées par le gouvernement, sachez que la Fédération des entreprises sociales de l’habitat a conclu un accord avec le gouvernement, qui permet de prendre en compte un certain nombre de dispositions. Elles viseront d’une part à faire en sorte que la rentrée dans le dispositif de réduction des APL soit progressive sur trois ans. Elles seront accompagnées par un certain nombre de mesures compensatoires, notamment au travers de l’augmentation de la TVA sur la production des logements conventionnés, en passant de 5,5 à 10 % – ce qui était demandé par l’ensemble des fédérations du mouvement HLM. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations va accompagner ce mouvement et ce dispositif en libérant 6 milliards de prêts conventionnés et de prêts de haut de bilan, qui viendront alimenter la production, notamment en territoire tendu.

Nous avons donc encore de belles perspectives devant nous pour faire en sorte d’accompagner nos politiques publiques en la matière sur notre territoire. Nous le verrons ensuite au travers de la présentation de l’avis sur le PLU-H. Nos objectifs en la matière sont ambitieux. Si nous prenons un peu d’avance en ce moment, c’est aussi pour faire en sorte que la pente soit moins raide dans les années à venir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur LE FAOU. Je ne vais pas rallonger les débats. Beaucoup de choses ont été dites et, j’espère, entendues.

Je mets donc aux voix le 3564 dans un premier temps.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de MM. BROLIQUIER, LAFOND et Mme BAUGUIL).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le 3565.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2017/3568 – Avis du Conseil municipal sur le projet arrêté de révision du Plan local d’urbanisme tenant lieu de Programme local de l’habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous avions prévu de passer un PowerPoint. Malheureusement, la technique nous a rattrapés et le vidéoprojecteur est a priori en phase d’arrêt. Ne vous inquiétez pas, j’ai tous les éléments à votre disposition.

Quelques éléments d’information sur ce présent avis, sur lequel nous devons nous prononcer.

Comme vous le savez tous, la Communauté urbaine est devenue Métropole, donc avait mis en révision générale le PLU actuel, afin de le transformer en PLU-H. Le Conseil de la Métropole s’est donc prononcé favorablement sur ce projet d’arrêt de PLU-H au mois de septembre dernier. Dans ce cadre, nous avons, dans une période de trois mois, à nous prononcer pour avis sur ce projet d’arrêt de PLU-H, au titre de notre qualité de personne publique associée.

La révision du PLU-H avait un certain nombre d’objectifs :

- intégrer le nouveau cadre législatif de la planification urbaine, en permettant notamment la prise en compte des objectifs de développement durable. C’est la « grenellisation » de notre document ;

- mettre en comptabilité le PLU-H avec le SCOT ;

- traduire les orientations portées par les documents-cadres et les politiques publiques thématiques, notamment dans le domaine du logement.

Sur ce projet d’avis, nous sommes dans la phase de consultation des personnes publiques associées, comme le sont un certain nombre d’organismes. Je pense évidemment aux services de l’État, les Chambres consulaires, le SYTRAL, la Région, le Sepal. Nous avons donc trois mois pour nous prononcer.

Un bref rappel du calendrier de la révision. Cette révision avait donc été lancée en 2012, avec un processus de concertation relativement long, quatre ans et quatre mois, dont une pause au moment de l’intermède municipal de 2014, afin de permettre aux nouveaux exécutifs municipaux de prendre en compte les grandes orientations de ce futur PLU-H.

Au titre de cet avis prononcé par le Conseil municipal de la Ville de Lyon, nous allons devoir nous exprimer sur ce projet d’arrêt, sachant que la finalité du PLU-H nous permet notamment de conforter le développement de projets structurants majeurs à l’échelle de la Ville de Lyon. Il permet de répondre, en matière d’habitat, aux besoins issus de la croissance démographique. Nous le rappelions précédemment sur la production des logements conventionnés, mais cela nous permet également, par exemple, de prendre en compte l’expression de nos besoins pour la production d’un certain nombre d’équipements publics. Je pense évidemment aux écoles. Dans ce cadre, nous avons par exemple 12 emplacements réservés supplémentaires inscrits au PLU-H, qui nous permettront demain de répondre aux objectifs de croissance démographique, et ce en sus de ceux qui existaient déjà dans le document en vigueur, et en ne tenant pas compte des terrains dont nous sommes propriétaires et qui nous permettent d’ores et déjà d’intervenir. La finalité de ce PLU-H est également de prendre en compte et de préserver la qualité du bâti, de valoriser la trame urbaine, notamment la trame verte et bleue, et de préserver le développement des activités économiques en milieu urbain.

Sur la préservation des questions liées au patrimoine, je sais que cela fait partie des préoccupations majeures de nos concitoyens, nous avons, au titre de ce nouveau document, mis en œuvre des périmètres d’intérêts patrimoniaux – ils sont deux fois plus nombreux qu’auparavant – et des éléments bâtis à préserver (EBP) – trois fois plus nombreux qu’auparavant. Je pense notamment au 3<sup>e</sup> arrondissement sur le secteur de Montchat, où je sais qu’il existe une grande sensibilité des habitants sur ce sujet, notamment sur la qualité du bâti environnant. Nous avons donc mené une étude demeure par demeure, afin de faire en sorte de disposer d’un travail de relevé et de prendre en compte la qualité de chacune

d'elles, afin de sélectionner ces éléments bâtis à préserver, que nous allons mentionner dans ce document d'urbanisme.

Je voudrais souligner ici le travail très fin de qualité réalisé sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, travail mené Jean TRUC, Adjoint à l'urbanisme du 4<sup>e</sup> arrondissement, qui a permis une très forte concertation sur ces sujets et un travail très fin d'identification, qui a servi de base ensuite au travail de l'Agence de l'urbanisme en la matière.

Dans cet avis, nous avons un certain nombre de propositions d'évolutions, à la fois sur l'écriture réglementaire, et des évolutions en matière graphique, qui permettent :

- d'identifier et d'anticiper les projets d'équipements scolaires;
- d'anticiper la création de grands équipements d'agglomération (notamment équipements d'enseignement d'intérêt métropolitain ou collèges pour la Métropole);
- de prendre en compte les besoins de réalisation d'opérations d'intérêt collectif (notamment projets d'EHPAD);
- de faire en sorte de faciliter l'émergence de certaines opérations dans le cadre du projet Part-Dieu;
- de permettre l'évolution urbaine de certains secteurs à enjeu fort (notamment sur le 7<sup>e</sup> arrondissement et le 8<sup>e</sup> arrondissement);

L'ensemble de ces enjeux et de ces évolutions sont pris en compte dans notre proposition d'avis. Cette proposition a fait l'objet d'un débat en Commission d'urbanisme et a recueilli l'avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci de ces explications, de cette présentation. Je donne la parole à Monsieur REMY.

**M. REMY Arthur** : Merci.

Chers collègues,

Voici donc un vote qui doit entériner plus de cinq années de travail, et je voudrais, à l'occasion de ce vote, avant d'attaquer le fond de la délibération, saluer l'opiniâtreté des chargés d'étude de notre Agence d'urbanisme, qui, pendant cinq ans, ont donc animé le dispositif de révision générale.

Ce vote doit également entériner la constitution de la Ville pour les 10 années à venir. C'est donc un vote important. Quatre points ont retenu notre attention, et puisqu'il s'agit de l'avis du Conseil municipal, je souhaiterais limiter mon intervention aux objectifs de développement urbain et de l'habitat rendus possibles par le PLU-H à Lyon.

Tout d'abord, le PLU-H sur le territoire lyonnais ne fait pas table rase du passé. Il prend réellement en compte le patrimoine urbain, paysager et historique de notre Ville, qui constitue un socle de réflexion pour le plan. Il tient compte du déjà là et reconnaît le périmètre UNESCO au travers d'un outil qui lui est dédié. Cette orientation d'aménagement et de programmation doit permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de mieux comprendre les objectifs du respect du patrimoine. La pédagogie est nécessaire et je le mesure au quotidien dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, quand il s'agit de ravalements de façades ou encore de devantures commerciales.

Ensuite, le plan local d'urbanisme et de l'habitat sur le territoire lyonnais permet la réalisation d'un certain nombre de grands projets, comme ceux de la Confluence ou de la Part-Dieu, ou encore de Gerland. Si, pour certains d'entre eux, nous avons déjà pu exprimer nos craintes, nous notons toutefois une forme de flexibilité que permet le PLU-H, opération par opération.

Cette flexibilité offre la possibilité d'organiser les choses dans le temps, en fonction des opportunités. Cette attitude n'obère pas d'évolutions possibles. Nous souhaitons toutefois rappeler que ces opérations génèrent une forme de déséquilibre territorial entre la Ville de Lyon et sa périphérie. La concentration des fonctions métropolitaines dans ces grands projets lyonnais ne contribue pas réellement à l'objectif de l'organisation multipolaire promue dans le Schéma de cohérence territoriale.

Le plan local d'urbanisme et de l'habitat sur le territoire lyonnais garantit aussi un équilibre des fonctions urbaines. Les notions de proximité, de cœur de quartier, de mixité fonctionnelle, qui nous sont chères, sont ici reprises. En effet, nous pensons que la vie d'une ville ne se résume pas à celle de s'y loger. La ville de demain pourra agréger d'autres fonctions.

Notre interrogation porte toutefois sur l'adéquation entre le rythme de croissance démographique que permet le PLU-H d'une part et la construction des équipements d'autre part. Alors que les dotations aux collectivités territoriales ont été en baisse, nous nous inquiétons de la capacité de notre Ville à répondre aux besoins de proximité des Lyonnaises et des Lyonnais : construction de crèches, d'écoles, de gymnases, etc.

Pour cela, et même si j'ai bien conscience que le terme technique est barbare, nous vous conseillons l'instauration dans le règlement du PLU-H des CINASPIC, à savoir les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Ceux-ci permettent de localiser des programmes d'équipements, d'en identifier leur volume dans un programme urbain et de distinguer son mode de financement.

Enfin, le plan local d'urbanisme et de l'habitat sur le territoire lyonnais répond au défi de l'habitat, défi que j'ai largement pu développer au cours de ce Conseil municipal. Je ne reviendrai donc pas dessus.

Seulement indiquer, en guise de synthèse, que nous partageons donc les constats du PLU-H en matière de tension du marché immobilier, mais celui-ci offre une batterie d'outils, un cadre ambitieux et tout à fait intéressant pour répondre à l'accès au logement pour tous. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

Des marges de progrès existent donc. Nous espérons que les modifications annoncées et à venir permettront d'y répondre. Nous voulons rester confiants dans les discussions à venir en votant favorablement cette délibération, et en espérant l'effectivité des mesures annoncées dans le cadre du volet habitat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur REMY. La parole est au groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, pour 6 minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire,

Aujourd'hui, nous devons donc donner un avis sur la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H), comme l'ensemble des 59 communes de la Métropole de Lyon.

Ce PLU-H est un document métropolitain, permettant la mise en œuvre d'une politique urbaine cohérente sur l'ensemble du territoire, tout en respectant les spécificités de chaque commune. Il a fallu quatre à cinq ans de travail pour le mettre au point, et pour les services de la Métropole, qui ont concerté, synthétisé et rédigé un document qui est effectivement très important. Monsieur REMY disait 10 ans. J'avais compris que c'était pour 15 années qu'il orientait la politique urbanistique de notre territoire.

Les élus UDI et apparentés tiennent à souligner que ce PLU-H s'inscrit dans une forme de continuité, avec les documents d'urbanisme qui ont été dessinés depuis maintenant 40 ans par les municipalités successives, de Jacques MOULINIER, dont c'était hier la date d'anniversaire du décès, à Michel LE FAOU, en passant par Henri CHABERT. Et c'est une bonne nouvelle, car une ville se construit sur plusieurs mandats. Cette continuité nous est enviée, vous le savez bien, par de nombreuses agglomérations en France. C'est un atout pour notre territoire, que de conserver une cohérence sur les lignes fortes de l'urbanisme et de respect de l'environnement.

Quelques remarques cependant sur le fond.

D'abord, la prise en compte de la loi Grenelle II et de la loi ALUR dans ce nouveau PLU-H renforce les objectifs de développement durable dans notre Ville. En ce sens, l'augmentation de l'exigence du coefficient de pleine terre (CPT) dans les projets de construction est une excellente chose. La faune et la flore sont importantes pour l'amélioration de notre qualité de vie. Il aurait été pertinent de mettre même en place un programme plus ambitieux et plus innovant, incluant de véritables trames végétales et une perspective écologique à long terme. Nous regrettons, par exemple, que le PLU-H ne donne aucun objectif et aucune recommandation sur la végétalisation des façades et des toitures des constructions. Une première expérimentation aurait pu voir le jour sur les bâtiments municipaux. C'est une occasion manquée à notre avis. Dommage.

Deuxièmement, le chauffage urbain fait partie de ce manque de valorisation. Le PLU-H aurait pu contribuer à faire du chauffage urbain un outil important d'une vraie politique en faveur des énergies renouvelables. Pour rappel, les réseaux de chaleur doivent contribuer à fournir plus du quart de l'énergie d'origine renouvelable de la France d'ici 2020, donc à court terme. C'est une alternative crédible aux convecteurs électriques, aux inserts au bois, aux chaudières au colza, au fioul ou au gaz individuel ou collectif, mais également un moyen de lutte contre la précarité énergétique, qui touche de nombreux foyers lyonnais. Là aussi, nous y voyons une occasion manquée.

Troisièmement, le renforcement du nombre de périmètres d'intérêts patrimoniaux, passant de 36 à 345, et du nombre d'éléments bâtis identifiés, passant de 455 à 1 700, montre toute la richesse de notre patrimoine architectural. Cependant, en voulant sanctuariser cet héritage

patrimonial, attention à ne pas brider les réhabilitations d'immeubles ou les constructions à venir. Une ville en bonne santé est une ville qui peut évoluer sereinement. Elle doit pouvoir se reconstruire sur elle-même. C'est un dispositif qui, à notre sens, nécessite d'être placé sous surveillance.

Pour terminer, le règlement du PLU prévoit la création de rez-de-chaussée mixtes pour certains linéaires, notamment commerciaux et artisans, pour une profondeur minimale de 7 mètres à compter de la façade de la construction. Un commerce sur rue, par exemple, pourra désormais, en arrière-cour, partager son espace avec un logement sur une cour intérieure. Si la mutation des usages est une bonne nouvelle, il ne faudrait surtout pas qu'à terme, les fonds de cour commerciaux deviennent le nouvel eldorado des locations précaires, notamment à destination des étudiants. Un dispositif, qui, là aussi, est à surveiller de très près.

Le chemin est donc encore long avant que ce document ne devienne opposable, puisqu'il sera voté définitivement par la Métropole de Lyon en 2019. Si certaines pistes auraient mérité d'être approfondies, les élus du groupe UDI voteront ce PLU-H. La parole est désormais donnée aux habitants, qui, dès le mois d'avril prochain, lors de l'enquête publique, pourront donner leur avis sur ce document structurant, encore une fois, pour notre territoire.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BROLIQUIER. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur GUILLAND, 8 minutes.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Je vous rassure, je ne ferai pas les 8 minutes. J'ai reçu des consignes me demandant de faire plus court !

Notre Conseil municipal doit aujourd'hui émettre un avis sur le projet de PLU-H établi par les services de la Métropole et prochainement soumis à enquête publique.

Ce document très technique sera la base du développement urbain de l'agglomération dans son entier, de notre Ville en particulier. Si chaque arrondissement a été associé, et c'est heureux, à la procédure d'élaboration de ce PLU-H, il est dommage que l'ensemble des élus – et je pense particulièrement aux élus d'arrondissement – n'aient pas été associés plus en amont.

Il est dommage que de nombreux élus aient été obligés de faire eux-mêmes la démarche d'obtenir une copie du document pour pouvoir l'analyser. Pour émettre un avis, il n'est manifestement pas utile de savoir de quoi il est question. Chacun appréciera.

Car, vous en conviendrez, mes chers collègues, la présentation que vient de nous livrer Michel LE FAOU reste très générale, malgré l'absence de visuel. Il nous dit en substance que les grands objectifs du futur PLU, arrêtés en 2015, ont été retranscrits dans le détail, îlot par îlot, rue par rue, quartier par quartier. Nous lui en donnons acte. Pour autant, et dans le temps qui nous était imparti, la comparaison entre l'ancien PLU et le projet qui nous est soumis relève du jeu des 7 erreurs, pas si simple.

À l'issue des réunions de présentation faites dans l'ensemble de la Métropole, vous dites avoir identifié cinq préoccupations des habitants face à ce nouveau PLU-H : la densité, le logement, les déplacements, la nature et le patrimoine.

Il est dommage aujourd'hui que, dans la présentation du document ou dans les synthèses annexées, nos concitoyens ne trouvent pas de réponses directes à ces préoccupations. Sans rentrer trop dans le détail, vous me permettez de vous livrer quelques remarques illustrant la distance qu'il peut y avoir entre le document et les attentes de nos concitoyens.

Sur la densité, par exemple, favoriser une Métropole attractive est un objectif partagé par tous. Accueillir de nouveaux habitants, on parle de 150 000 nouveaux habitants au niveau de la Métropole à l'horizon 2030, en est la conséquence logique. Nous aurions à ce titre aimé qu'une carte détaillée présentant les zones dans lesquelles les droits à construire seront demain supérieurs à ceux existants aujourd'hui nous soit présentée. La densification peut, à juste titre, faire peur. Ne pas être transparent sur ce point laisse penser que vous ne souhaitez pas aujourd'hui que les Lyonnais entrent trop dans le détail.

Sur le logement, si le coût du logement, que ce soit à l'achat ou à la location, est mécaniquement lié à l'offre et donc aux possibilités de constructions offertes par le PLU-H, d'autres critères entrent en ligne de compte. Un exemple parmi d'autres, et mon collègue BROLIQUIER en parlait, le coefficient de pleine terre. Vous annoncez que, dorénavant, les espaces verts à préserver lors de la construction de nouveaux immeubles devront être des espaces verts de pleine terre. Si cette mesure a peu d'impact en périphérie, elle va mécaniquement renchérir les coûts de construction en hypercentre, obligeant les promoteurs à créer des niveaux de sous-sol supplémentaires pour pouvoir répondre aux obligations de parking, même si celles-ci diminuent.

Sur les déplacements, mais cela a déjà été dit, nous aurions gagné en cohérence si le plan de déplacement urbain avait été intégré au PLU-H. Vous n'avez pas fait ce choix. C'est dommage.

Sur les espaces verts, nous notons la volonté de la Métropole de préserver en ville des espaces de fraîcheur. Il est dommage qu'en parallèle, des choix architecturaux aboutissent parfois à l'effet inverse. Je pense notamment à l'aménagement du parvis des 24 colonnes, dont le choix de l'acier Corten comme matériau nous oblige en été à l'arroser pour le rafraîchir, et ce alors même que nous vous avions maintes fois alertés en amont sur l'îlot de chaleur que vous étiez en train de créer.

Enfin, sur le patrimoine, il faut saluer – une fois n'est pas coutume – le travail qui a été effectué et le nombre des éléments bâtis à préserver nouveaux introduits dans ce PLU-H. Reconstruire la ville sur la ville ne doit pas se faire au détriment de son passé et nous ne pouvons que nous féliciter du travail.

Parallèlement aux grands principes, il y a aussi les déclinaisons territoriales de votre projet de PLU-H qui posent problème. Cela a donné lieu à des débats en Conseils d'arrondissement – quand cela a été possible – où les conseillers de notre groupe ont demandé que des dispositions soient revues. Parmi ces problèmes :

- Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, les objectifs affichés vont trop loin en matière de petits appartements. Ajoutés au déficit d'équipements, cela va rendre l'arrondissement moins attractif pour les familles.

- Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, le projet de PLU-H comporte des objectifs excessifs en matière de densification à Confluence. C'est d'autant plus gênant que la desserte en transports en commun est notoirement insuffisante. Nous voyons là le manque de cohérence dont j'ai parlé précédemment avec le PDU. Dans le 2<sup>e</sup> également, le manque de prospective en matière d'équipement transparaît également sur ce projet de PLU-H.

- Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, l'évolution du PLU rend encore probable une densification non maîtrisée du quartier de Montchat, portant atteinte à l'identité pourtant si précieuse de ce quartier. La mutation du terrain de la Clinique Trarieux, les hauteurs de construction sur le cours du Docteur Long ou la rue Ferdinand Buisson en sont des exemples concrets.

- À la Part-Dieu, là encore, le PLU-H ne traduit pas la nécessaire vision des équipements éducatifs, culturels et sociaux nécessaires aux besoins d'une population en croissance.

Je n'allongerai pas la liste de ces spécificités locales. J'ai, il y a quelques instants, dénoncé vos orientations en termes de logement social. C'est un point que j'ai spécifiquement évoqué lors des débats en Conseil du 8<sup>e</sup>.

Enfin, s'il est un fil rouge commun à l'ensemble des arrondissements, nous l'avons vu, c'est le manque cruel d'équipements pour accompagner la croissance de la population. À ce titre, et même si des emplacements réservés pour des écoles, des crèches, des équipements sportifs, des stades, apparaissent au PLU, nous sommes en droit de nous interroger sur les moyens que la Ville pourra consacrer à leur aménagement, aujourd'hui, mais peut-être encore plus demain. L'autonomie et les perspectives financières de notre Ville ont été abordées lors du débat budgétaire et je n'y reviendrai pas.

Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, ne saurait vous suivre sur votre proposition d'avis et souhaite que les prochains mois soient mis à profit pour corriger les manques et erreurs de ce projet de PLU-H. Sur ce projet pris d'une manière globale, nous nous abstenons. Certains de mes collègues exprimeront pour autant un vote négatif, considérant les problèmes spécifiques à leurs arrondissements particulièrement préoccupants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur GUILLAND. Je vois que vous avez fait un effort. Il vous restait 1 minute 40. Nous avons senti que vous aviez coupé. Le groupe Europe Écologie Les Verts, 5 minutes, Madame CHEVALLIER, et 1 minute, Monsieur TÊTE, pour une explication de vote, m'a-t-on dit.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Aujourd'hui, avec l'avis que nous allons donner pour le PLU-H, nous prenons des engagements importants pour l'avenir. Ce PLU-H de la Métropole lyonnaise est plus ambitieux que le précédent en ce qui concerne la transition écologique. Mais il faudra

bien sûr qu'il soit accompagné d'actes et d'investissements pour que ces engagements deviennent effectifs.

Pour nous, ce PLU-H répond à trois enjeux majeurs :

- atténuer la crise écologique ;
- préparer les bouleversements dus au réchauffement climatique ;
- réduire les inégalités au sein de notre territoire.

Si l'objectif de réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 est en passe d'être tenu, d'après les résultats des plans climat de notre Ville et de la Métropole, nous avons aussi l'objectif de diviser par quatre ces émissions d'ici 2050. Les années qui viennent seront décisives, ce PLU-H sera donc déterminant.

Nous soutenons les objectifs suivants de ce PLU-H :

- un objectif de densification autour des axes forts de transports en commun, pour répondre à la demande de logement et en particulier de logement social ;
- un objectif de réduction de la surface urbanisable. Plus de 700 hectares seront rendus à la nature sur la Métropole avec une limitation de l'urbanisation à 50 % du territoire de la Métropole. L'Autorité environnementale dans son avis sur le PLU-H, qui vient d'être publié, va plus loin, en indiquant qu'il faudrait revoir encore à la baisse la capacité d'urbanisation des zones en extension. Nous partageons cette observation ;
- l'objectif de réduction du stationnement pour les voitures sur les secteurs proches des stations de transports en commun et l'objectif de doubler les surfaces pour le stationnement des vélos. Ces mesures vont permettre de limiter là encore les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'objectif d'augmenter le coefficient de pleine terre jusqu'à 50 %. Cela va permettre un renforcement de la nature en ville, une meilleure préservation de la biodiversité et du cycle de l'eau ;
- l'objectif pour la trame verte et bleue d'une augmentation de 220 hectares de zones de paysages, de parcs urbains ou de loisirs sur la Métropole. Sa visibilité sur les cartes mériterait d'être améliorée.

Quelques propositions pour aller encore plus loin :

- réglementer pour les toitures plates la végétalisation ou la production photovoltaïque ;
- introduire un coefficient de biodiversité en complément du coefficient pleine terre ;
- avoir des dispositifs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants. C'est aussi ce que propose l'Autorité environnementale.

Nous voulons aussi dire que l'objectif de bouclage du périphérique est en contradiction avec les objectifs de notre PLU-H de transition écologique et énergétique, mais aussi de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

Ce PLU-H comporte aussi un enjeu majeur de réduction des inégalités et de solidarité.

Nous approuvons – nous l'avons indiqué – les objectifs de construction de 4 000 logements sociaux par an, afin d'atteindre le taux de 25 % de logement social.

Nous approuvons le développement des secteurs de mixité sociale, qui produit une grande part des nouveaux logements sociaux, et le fait que les seuils de déclenchement se soient abaissés. Cela renforce aussi la mixité.

Le défi de la solidarité est aussi de mieux accueillir et gérer, avec les services de l'État bien sûr, les populations qui arrivent sur notre territoire. Nous ne pouvons pas accepter les expulsions de squats ou de terrains sans solutions respectueuses de la dignité des personnes.

Enfin, sur l'habitat, nous pensons que le PLU-H pourrait être plus volontariste sur des formes d'habitat innovantes, notamment l'habitat coopératif. Nous ne sommes pas certains que le PLU-H garantisse un accueil suffisant aux gens du voyage.

Enfin, pour terminer, quelques réflexions propres à Lyon.

Nous ne sommes pas sûrs que le PLU-H, et ce, malgré notre engagement communal de production de logements sociaux, arrive à lutter efficacement contre une certaine gentrification. Il faudrait, sur certains quartiers, renforcer encore les acquisitions ou conventionnements en vue de créer plus de logement social.

Concernant le projet Part-Dieu, pas de grande hauteur nouvelle affichée dans ce nouveau PLU-H. Nous pouvons donc espérer – en tout cas, nous l'espérons – qu'il n'y aura pas de nouveau projet de grande tour. L'Autorité environnementale note d'ailleurs que le parti urbain de grande hauteur dans le secteur de la Part-Dieu n'est pas expliqué, alors qu'il a des conséquences importantes sur le paysage urbain. La tour Incity l'illustre bien.

Concernant Gerland, nous nous questionnons sur le fait de ne pas voir d'emplacement réservé pour la nouvelle piscine annoncée.

Enfin, concernant les besoins en équipements nouveaux (écoles, crèches, équipements socio-éducatifs et sportifs), nous nous demandons si tous les besoins ont bien été anticipés et les réservations d'emplacements faites dans ce nouveau PLU-H.

Notre groupe votera ce PLU-H, car il représente un saut qualitatif important pour aller vers une transition écologique et solidaire, mais cela devra se traduire par des projets et réalisations concrètes, pour bien avancer dans ce sens et tenir nos objectifs. Un PLU-H permet, mais ne garantit pas de faire.

L'explication de vote qui suit est une position individuelle.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur TÊTE.

**M. TÊTE Étienne** : L'enfer est pavé de bonnes intentions. Nous avons eu beaucoup d'éloges sur les bonnes intentions, moi, je vais vous parler de la réalité, c'est-à-dire de l'enfer.

Le principe d'un plan local d'urbanisme, c'est que c'est le seul acte réglementaire qui détermine le droit à construire de chacun, avec les hauteurs, les emprises au sol, les prospects, avec deux conséquences évidentes :

- La valorisation des terrains et des propriétés, notamment dans les droits de succession. Quel est le sens d'une valeur s'il disparaît le lendemain ?
- Le droit de rester dans un environnement sain en fonction des immeubles de grande hauteur qui peuvent être construits à côté d'une implantation.

Ces objectifs d'égalité du citoyen devant la loi et ces objectifs d'intelligibilité du texte sont-ils respectés ? Je dis simplement que le gouvernement, le 5 mai 2017, a même fait un prix pour les PLU ou PLU-H les plus intelligibles. C'est donc bien une volonté politique. Or, malheureusement, si nous regardons, l'ancien règlement, c'était 460 pages environ, aujourd'hui, c'est plus de 700 pages. Le nombre de classements différents des terrains, c'est plus de 30 %. Avant, il y avait un seul plan, aujourd'hui, on superpose des plans pour avoir la lecture.

Il existe un adage : Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément. Cela aurait dû être mis en pratique. J'allais faire une comparaison. Le code général des impôts, tout le monde oublie que c'est une fois et demi le code du travail. Tout le monde explique que le code du travail, c'est une horreur de longueur. Or, le code général des impôts vous explique en une fois et demi de plus que l'égalité devant l'impôt ne s'applique pas. Globalement, c'est un peu ce qui se passe avec le PLU-H que vous proposez aujourd'hui.

Je vais vous donner brièvement trois exemples.

(Huées.)

Ce qu'il y a de bien, Monsieur l'Adjoint, c'est que, plus on dérange, plus on vous coupe la parole. Ce n'est pas une minute. Le règlement intérieur...

**M. LE MAIRE** : Vous avez la parole, Monsieur TÊTE, avancez, merci.

**M. TÊTE Étienne** : Merci. Trois brefs exemples.

Le premier exemple, les espaces végétalisés à valoriser. La phrase clé – ensuite, c'est de la logorrhée – : « Tout projet réalisé sur un terrain concerné par l'inscription d'un espace végétalisé à valoriser est conçu tant dans son organisation, sa qualité architecturale, que dans l'aménagement des espaces, en se fondant sur les caractéristiques paysagères ou la sensibilité écologique du lieu. Il ne s'agit pas uniquement de



préserver ses caractéristiques, mais également de mettre en valeur dans le cadre d'un projet visant à donner une nouvelle vocation du site. » Bilan de l'opération : on ne sait pas ce qu'on a le droit de faire. Évidemment, la collectivité publique s'exonère dans un dernier paragraphe que, pour ses projets, ce texte ne s'applique pas.

Deuxième exemple, la situation des gens du voyage. La règle a été rappelée dans une circulaire du 5 juillet 2001. Il est interdit d'interdire sur le territoire le droit de chaque citoyen, des gens du voyage, d'acheter des terrains et d'installer leurs caravanes ou résidences mobiles. Or, il n'y a aucun terrain, comme le précédent, où on peut effectivement implanter des résidences mobiles, librement. À ne pas confondre avec les zones réservées de droit public.

Troisième et dernier exemple, on nous dit, à juste titre, qu'il faut densifier le centre-ville pour éviter la périurbanisation, et nous partageons cette idée. Or, quand nous regardons au cas par cas ce qui se passe quartier par quartier, un certain nombre de quartiers sont en « dédensification » par rapport à d'autres, ce qui est totalement incohérent avec les objectifs affichés.

Voilà simplement trois exemples. Évidemment, sur 760 pages, je pourrais vous faire trois heures de débat, ce qui évidemment n'intéresse pas votre Adjoint. Ce qui vous gêne, c'est que la réalité est plus proche de l'enfer que les bonnes intentions politiques.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur TÊTE. Merci infiniment. Vous voudrez bien me transmettre votre texte. Je vais le travailler. Il y a tellement longtemps que vous n'avez pas participé à nos débats, que je n'aimerais pas perdre le sel.

Le groupe Lyon écologie et citoyens, Monsieur GIORDANO.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Pour compléter la liste des élus urbanistes à la tête de notre Ville qu'a déclinée Denis BROLIQUIER, je voudrais tout d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, Gilles BUNA, qui avait eu la clairvoyance dans les documents d'urbanisme précédents d'opérer un petit changement de paradigme.

Grâce à lui, dans le PLU, les blancs ne sont plus des espaces de nature en attente d'urbanisation, mais des pleins à protéger. Les raisons de ce changement sont aujourd'hui évidentes :

- des raisons de santé (l'étude d'impact en santé sur le parc Zénith l'a prouvé) ;
- des raisons d'ilots de chaleur ;
- des raisons de protection de la biodiversité, saluées par Françoise CHEVALLIER tout à l'heure ;
- des raisons de pollution ;
- des raisons de filtration des eaux de pluie.

Nous avons assisté à une métamorphose de la Ville, grâce à la création de grands parcs (Blandan, 17 hectares, Vallon, 11 hectares, parc de Saône, 11 hectares, Clos Layat, 3 hectares), à la végétalisation des berges du Rhône, au développement des liaisons vertes, etc.

Aujourd'hui, je voudrais saluer le travail de Michel LE FAOU, qui est allé plus loin encore et fait véritablement de la nature l'un des piliers majeurs de la construction de ce nouveau PLU-H, un des piliers de la ville de demain, avec :

- une augmentation, et c'est important, de 762 hectares des espaces boisés classés ;
- une augmentation de 1 452 hectares d'espaces végétalisés à valoriser ;
- une augmentation de 252 hectares de protection de plantation sur le domaine public ;
- et une nouvelle protection de 18 hectares pour les continuités écologiques.

Avec ce nouveau PLU-H, l'équilibre entre minéral et végétal sera respecté et la ceinture verte de Lyon pérennisée.

Cette ville, permettez-moi de dire, d'équilibre sera également possible dans Lyon, puisque la protection des espaces végétalisés augmentera de 80 hectares, pour dépasser les 600 hectares. Ainsi, un tiers de la trame verte et bleue de la Ville bénéficiera d'une protection réglementaire.

Autres signes de cette volonté en faveur de la nature à Lyon :

- 50 % des emplacements réservés sur Lyon le seront pour des espaces verts dans ce nouveau PLU-H, ce qui est une première, notamment avec 47 hectares d'espaces verts à valoriser supplémentaires, soit 29 % de plus.

- Sans oublier, et là, je ne suis pas d'accord avec Stéphane GUILLAND, le développement des surfaces en pleine terre – chacun son avis, je le respecte – dans les nouvelles constructions, qui pourront atteindre jusqu'à 50 % en zone URM2.

Pourquoi suis-je favorable à ces surfaces en pleine terre ? La pleine terre représente un élément essentiel de la ville durable. C'est la pleine terre qui permet de planter des arbres. Je dis « essentiel », car la canopée d'un arbre pour la filtration des polluants est équivalente à celle d'une pelouse d'un hectare, soit deux terrains de foot. Il est important de planter des arbres. Lorsqu'on axe simplement sur la pelouse, au-dessus de parkings, par exemple, 1 hectare est nécessaire là où un arbre serait aussi efficace.

La nature représente donc un élément constitutif du nouveau PLU-H, de l'identité de notre Ville pour les 10 prochaines années.

Notre avis est très favorable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Groupe Lyon gauche solidaires, Madame RABATEL, pour 4 minutes.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires souhaite souligner d'emblée le travail titanesque réalisé pour l'élaboration de ce PLU-H. Nous pouvons féliciter tous les acteurs qui, depuis 2012, ont accompagné les différentes étapes de cette révision générale du PLU, devenu PLU-H, la fusion des deux étant une excellente chose, tant les questions d'habitat et d'urbanisme sont liées.

Notre groupe partage les grands enjeux du PLU-H : attractivité de notre territoire à maintenir, dynamique économique à conforter, solidarité à renforcer et développement durable à tous les étages, pour paraphraser Jean VILAR, Monsieur le Maire.

Le groupe Lyon gauche solidaires formule quelques remarques et propositions :

- Tout d'abord, la concertation sur l'élaboration du PLU-H a fait l'objet de gros efforts de la part de la Métropole, en interaction avec les 59 communes et les arrondissements de Lyon, avec une mention spéciale pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, où il y a eu beaucoup de concertation avec les habitants. Ce travail n'est pas fini, puisque va venir la phase de l'enquête publique. Cela nécessitera encore un effort particulier d'information et de pédagogie. Comme le suggère le Conseil de développement de la Métropole de Lyon, des ateliers populaires d'urbanisme pourraient être créés.

- Deuxième idée, les ambitions du PLU-H devront être mises en œuvre concrètement, c'est-à-dire avec les moyens humains et financiers nécessaires. À ce stade, nous nous interrogeons comme d'autres quant aux moyens dont notre Métropole et notre Ville vont disposer pour réaliser totalement les enjeux et défis du PLU-H. L'avenir le dira.

- Troisièmement, comme le suggère également le Conseil de développement, nous proposons que la coordination nécessaire entre développement urbain, déplacements, acteurs nombreux et compétences diverses puisse relever du Pacte de Cohérence Métropolitain, avec des méthodes de prévision des besoins en équipements et de prise de décision pour les réaliser.

- Quatrièmement, l'urbanisme négocié à travers la procédure du PUP (projet urbain partenarial) se développe rapidement. Adaptée à des opérations de petite taille, cette procédure recèle quelques aspects négatifs qui ne permettent pas qu'elle devienne l'outil privilégié d'intervention de la Ville, par exemple, des négociations parfois difficiles sur les équipements qui doivent être financés par l'opération, ou la place des espaces verts, et, surtout l'absence de concertation avec les populations concernées par des projets urbains. Le PUP ne peut donc pas remplacer la ZAC.

- Cinquièmement, en ce qui concerne l'habitat, nous nous félicitons de voir confirmés nos objectifs de construction (passant à 8 000-8 500 par an sur la Métropole jusqu'à 2030), traduisant une prise en compte de l'accélération des besoins. Nous renouvelons notre demande de rechercher constamment les moyens de maîtriser le foncier, par exemple avec une forme nouvelle d'établissement public foncier. Nous souhaitons la réserve de foncier pour quatre types de constructions, qui manquent de plus en plus : les écoles, les collèges, les crèches et les EHPAD pour les personnes âgées dépendantes. Par ailleurs, les SMS (secteurs de mixité sociale) doivent être développés, en particulier dans toutes les communes ne disposant pas de 20 à 25 % de logements sociaux.

- Sixièmement enfin, l'élément qui manque encore – cela a été souligné – pour avoir un document cadre embrassant toutes les réalités de

notre territoire est l'intégration du PDU dans le PLU-H. Une fusion permettrait d'aller plus loin dans la prise en compte de toutes les dimensions de notre territoire et de la vie de ses habitants.

Le groupe Lyon gauche solidaires donne un avis favorable à ce PLU-H de grand intérêt.

**M. LE MAIRE** : Le groupe Socialiste radical et apparentés, Madame BRUGNERA, 4 minutes.

**Mme BRUGNERA Anne** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Tout d'abord, merci à Michel LE FAOU pour sa présentation des enjeux essentiels que soulève ce document toujours fondateur pour un territoire qu'est le PLU-H. Je veux saluer également pour le travail effectué l'ensemble des services de la Ville de Lyon, qui ont œuvré main dans la main avec ceux de la Métropole sur ce projet, et ce, depuis 2012.

Ce PLU-H nous engage devant nos concitoyens. Nous leur proposons aujourd'hui une traduction de notre vision de la ville de demain.

La Ville de Lyon continue à se transformer. Ce document réglementaire, travaillé en concertation avec la population, vient apporter les outils nécessaires à la réalisation des différents projets et du développement, essentiels pour la ville centre, cœur d'une Métropole dynamique.

Au nom de mon groupe, je souhaite revenir sur plusieurs points, qui, à notre sens, guident le développement d'une ville toujours plus attractive, que ce soit pour étudier, vivre, travailler. Je souhaite revenir sur ce que contient ce PLU-H de notre projet : l'enjeu métropolitain, l'enjeu économique, celui du logement, et aussi les enjeux auxquels il nous faut veiller plus attentivement, celui des équipements publics et celui des espaces verts.

Tout d'abord l'enjeu métropolitain, qui se traduit en tant que tel dans ce document.

Oui, des projets d'envergure vont continuer à se développer à Lyon, à l'image de la rénovation de la Part-Dieu, de la construction de la Confluence ou encore de la transformation de Gerland. Ces projets sont moteurs pour notre agglomération. Ils associent architecture, logements, développement économique et espaces publics de qualité, construits ainsi une ville du XXI<sup>e</sup> siècle, respectueuse de ses habitants comme de son patrimoine.

Deuxièmement, ce socle de développement urbain se couple à une vision économique.

Oui, le développement économique, action concrète pour une lutte efficace contre le chômage, doit transcender l'ensemble de notre action. Le PLU-H n'en est pas exempt. En matière économique, il préserve tout en développant. Je pense par exemple aux espaces économiques et artisanaux que nous sauvegardons en cœur de ville ou encore au maintien des linéaires commerciaux dans l'ensemble de nos arrondissements, pour favoriser les socles actifs dévolus à l'activité économique. À travers tous ces cas concrets, le PLU-H garantit l'emploi de demain pour les Lyonnais.

Cet enjeu économique s'accompagne bien sûr d'une production de logements cohérente. C'est tout le sens de l'intégration voulue par la Métropole de Lyon du plan local de l'habitat dans notre document de référence en matière d'urbanisme. Dans une ville caractérisée par une tension forte entre offre et demande, il est important de relever notre objectif, de continuer à produire pour que chacun se loge dans de bonnes conditions. Notre Ville attire, il faut pouvoir proposer des logements pour tous. Pour tous, cela veut bien dire dans toutes les gammes de prix. La ville mixte où chacun trouve sa place dans l'ensemble de nos quartiers passe par un accompagnement de l'ensemble des productions possibles, du logement libre bien sûr, mais aussi des produits de type intermédiaire, de l'aide à l'acquisition et du logement social. Et, permettez-moi de répondre, Monsieur le Maire, à Monsieur GUILLAND. Monsieur GUILLAND, si vous voulez m'entendre, il suffit de me le demander.

En ce qui concerne le logement social, vous le savez, malgré un budget de l'État en hausse, les ménages les plus modestes aujourd'hui ont une difficulté croissante d'accès aux logements du parc social. Aussi, ce que nous souhaitons, avec le gouvernement, c'est une réforme du logement social. Elle est en cours de discussion entre acteurs du logement et le gouvernement, avec le travail également des parlementaires. Nous voulons plus de logement social, mais mieux de logement social, un logement social plus efficient. C'est ce que nous faisons. Nous ne faisons pas qu'en parler, nous y travaillons.

Quatrième point, après la production de logements nécessaire, il faut tenir compte des besoins inhérents, car pas de qualité de vie sans équipements publics. Nous avons conscience que chaque logement créé induit une capacité scolaire augmentée, des équipements sportifs nécessaires, des équipements de petite enfance, de culture, ou encore une desserte en transports publics supplémentaire. Nos programmes d'équipements publics doivent donc entrer en synergie avec le PLU-H, au-delà, nous semble-t-il, du seul sujet des emplacements réservés.

Notre groupe souhaite aussi insister sur les espaces verts. Répondre au défi climatique, au besoin de nature en ville exprimé par nos concitoyens est essentiel. En cœur de ville, par ce PLU-H, la logique d'équilibre entre espaces verts et espaces urbanisés est maintenue, dans le respect également de l'identité de chaque quartier, où le végétal gagne de la place. C'est ce qui fait aussi la singularité du modèle urbain lyonnais.

Ce travail de longue haleine du PLU-H, qui a été conduit avec l'ensemble des arrondissements et l'ensemble des habitants, a été conduit de manière remarquable. Il nous fournit un travail de dentelle, à l'échelle de nos rues, de nos îlots, de nos quartiers, pour nous offrir une projection de ce que sera Lyon dans 30 ans : une ville dynamique, moderne, respectueuse de son environnement et de son patrimoine, embellie, rénovée, avec une qualité de vie exemplaire. Nous nous donnons tous les moyens nécessaires. Nous agissons ensemble pour faire de cette ville un réel modèle européen de la ville où il fait bon vivre.

Notre groupe votera ce projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon pour la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Les prises de parole sont terminées.

Monsieur LE FAOU, j'attends de vous que vous répondiez point par point à chacune des interventions et de manière exhaustive, s'il vous plaît.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Vous me donnez un crédit de deux heures, Monsieur le Maire ?

Très rapidement et en synthèse par rapport aux différentes interventions, un certain nombre de remarques ont concerné la question de la densité, la question de l'articulation du règlement. C'est pour faire suite notamment à l'intervention de notre collègue, Étienne TÊTE. Il est vrai que le document tel qu'il est rédigé est aussi quelque part le fruit de la société dans laquelle nous vivons. Il est rédigé de cette façon, car ces documents, comme toute décision administrative, peuvent être aussi attaqués, contestés. Nous nous sommes donc fait assister dans la rédaction de nos documents par des conseils, et notamment par des avocats. Était-ce les bons ? Cela peut l'expliquer, y compris au travers de la densification du document en tant que tel. Nous sommes passés au fil des ans d'un document qui était beaucoup moins épais ces dernières années, mais nous avons intégré dans ce document le programme local de l'habitat pour fusionner en un seul document à la fois le PLU existant et le PLH, pour en faire le PLU-H. Entre-temps, nous nous sommes pris 12 lois, 15 décrets et quasiment 15 ordonnances, qui ont également un peu complexifié l'élaboration de ces documents et fait que ceux-ci soient beaucoup plus denses.

Sur la question de la densité, un certain nombre de remarques ont été formulées, notamment une certaine crainte sur le bétonnage à outrance de cette Ville. Je pense que nous en sommes loin, pour plusieurs raisons. Nous ne sommes pas dans une révolution en la matière. Le PLU-H actuel est la transcription de notre PLU antérieur, auquel nous ajoutons le volet habitat, que nous « grenellisons » et que nous « allurisons », c'est-à-dire que nous prenons en compte à la fois les évolutions législatives liées au Grenelle de l'environnement et à la loi ALUR, mais il n'y a pas de révolution majeure en la matière, notamment en termes de hauteur, hormis quelques points ponctuels, et notamment pour tenir compte de la présence à proximité de ces points ponctuels de la densité en matière de transports en commun. Je pense donc qu'il convient de rassurer tout le monde sur le sujet, y compris dans la déclinaison des règlements, avec un certain nombre de mesures qui feront en sorte que ce que nous avons pu connaître ces derniers temps sur la Confluence avec une réelle proximité de certains ensembles bâtis ne soit plus la règle. En effet, la règle des prospects latéraux – c'est technique, je m'en excuse – fera en sorte que la distance entre les bâtiments soit augmentée, afin d'avoir une densité vécue moindre que celle que nous avons pu constater ces dernières années.

Enfin, sur les éléments bâtis à préserver, c'est un élément important. Je n'oublie pas que, dans cette Ville, il y a plus d'une quarantaine d'années, à l'époque de Louis PRADEL, il avait été question de raser le Vieux-Lyon. Au regard d'un certain nombre de mesures de protection mises en œuvre, cela a permis à la fois de préserver ce bâti, en même temps de lui donner une seconde vie. Nous constatons aujourd'hui que c'est un quartier très animé, très touristique. Ceci n'est pas antinomique. Le fait de pouvoir préserver la ville ne rend pas impossible sa mutation. En tout cas, c'est ce que nous escomptons faire au travers de ce document.

Enfin, au travers de l'interrogation formulée sur la superposition PLU-H, PDU, il ne vous aura pas échappé que le PDU s'élabore sous l'égide du SYTRAL et que le périmètre d'intervention du SYTRAL est aujourd'hui plus large que celui de la Métropole. Y compris aujourd'hui au tour de table du SYTRAL prend part la Région. Si nous voulons demain formaliser un seul et même document en matière d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, cela nécessitera l'évolution du périmètre des collectivités, et peut-être pourquoi pas, un jour, aller vers une collectivité territoriale

unique. C'est un débat pour les années qui viennent. Ceux qui l'ont soulevé ici savent ce à quoi ils s'engagent dans les années à venir. Cela nous permettra d'engager un certain nombre de réflexions et de débats sur notre territoire.

Je retiens qu'il est important que nous ayons une cohérence et une ligne qui se tiennent dans le temps, au travers du propos notamment de Denis BROLIQUIER. Si je peux me situer dans cette filiation, entre Jacques MOULINIER, Henri CHABERT, Gilles BUNA et moi-même, je pense qu'au travers de ces presque 40 années, il existe une forme de continuité sur le développement d'un modèle d'urbanisme à la lyonnaise, qui perdure et qui contribue à produire une ville équilibrée. Je pense que c'est aussi une des réussites de ce territoire.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur LE FAOU. Je ne vais rien ajouter. Je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. BERAT, Mme de LAVERNEE, Mme BERRA et M. TETE votent contre).

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. LAFOND).

(Adopté).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3572 – Projet de développement des ressources et compétences numériques des professionnels intervenant auprès des habitants des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Lyon – Demande de participation financière dans le cadre du programme opérationnel FEDER Rhône-Alpes 2014-2020**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, une délibération concernant la Politique de la Ville, qui vise notamment à lutter contre l'exclusion numérique et l'accès au droit, en développant un volet formation en direction des jeunes et des publics éloignés de la question du numérique, tout ceci en lien avec le FEDER Rhône-Alpes. La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Un temps de parole est demandé par le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur BÉRAT pour 3 minutes.

**M. BÉRAT Pierre** : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Le groupe Socialiste, radical et apparentés, Madame BRUGNERA, 3 minutes. Merci.

**Mme BRUGNERA Anne** : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3567 – Aide au conventionnement locatif privé 2018-2022 à l'occasion de travaux de requalification du logement – Approbation de la convention type d'attribution de subvention – Lancement de l'opération 60059011 «Aide au conventionnement locatif privé 2018-2022» - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016**

(Adopté)

---

**2017/3569 – Lyon 5<sup>e</sup> – Aménagement de la place du Père François Varillon – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Lancement de l'opération 65009001 «Aménagement de la place du Père François Varillon CMOU» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012**

(Adopté)

---

**2017/3571 – Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, pour ces trois délibérations.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3566 – Lyon 5<sup>e</sup> – 8 rue Juiverie – Autorisation de signature d'une deuxième convention de restauration et de droit de passage des cours de la galerie Philibert de l'Orme entre la Ville de Lyon, la Métropole et la SCIC Habitat Rhône-Alpes – Attribution d'une subvention d'équipement – Adaptation de l'opération 60VPA4 – Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00016**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3570 – Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté rue Garibaldi – Portion située entre la rue Vauban à Lyon 6<sup>e</sup> et la rue d'Arménie à Lyon 3<sup>e</sup>**

(Adopté)

---

**2017/3575 – Lyon 6° – Lancement de l'opération 06016013 « Jardin zoologique – Mise aux normes des réseaux humides » et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3573 – Subvention à l'association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)**

(Adopté)

---

**2017/3574 – Avenant à la convention n° 1515, conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville de Lyon, et signature d'une nouvelle convention relative au même objet**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Passez de bonnes fêtes et à l'année prochaine.

---

**Questions diverses**

Aucune question diverse n'est abordée.

(La séance est levée à 20 heures 16.)

---

---